

L'Assemblée et son ordre selon l'Écriture

S. Ridout (1855-1930)

4^e édition Mars 2016 (D.A.)

(Première édition janvier 2015)

Préface

Dans sa grâce, le Seigneur Jésus a voulu susciter, au temps du Réveil, au milieu de la chrétienté, un témoignage collectif à son nom, dans la séparation du mal moral et doctrinal. Ce témoignage était à l'unité de son Église, une unité réelle mais hélas disparue dans la chrétienté défigurée par toutes ses divisions, ses mélanges et ses déviations. Il était manifesté par *l'unité de l'Esprit, gardée de façon pratique et visible* par des rassemblements qui acceptaient tout au plus le nom de « frères », terme généralement employé par les apôtres.

Avec le secours de sa grâce et ses délivrances de bien des faiblesses et des faux pas, ce témoignage prospéra de nombreuses années. Hélas, d'année en année il s'est affaibli, et ainsi « le sel a perdu sa saveur » (Luc 14:34-35). Nous en vivons aujourd'hui les conséquences, à notre honte : brèches, divisions, dispersions, manque de séparation du mal, conformité au monde. Le constat est là : *nous avons failli dans notre responsabilité de maintenir ce qu'il nous avait confié (1 Tim. 6:20) : « vous appliquant à garder l'unité de l'Esprit par le lien de la paix » (Éph. 4:1-3).*

Ne sommes-nous pas tous sous la discipline du Seigneur ? N'aurions-nous que trop souvent oublié que Dieu lui-même « l'a donné [pour être] chef sur toutes choses à l'assemblée, qui est son corps » ? Nous avons besoin avant tout de le réaliser devant le Seigneur avec un cœur humilié. Écoutons ces paroles : « *Reviens... je ne ferai pas peser sur vous un visage irrité, car je suis bon, dit l'Éternel* » (Jér. 3:12).

N'avons-nous pas aussi tous besoin de « recreuser les puits » (Gen. 26:18) bouchés par l'ennemi, c'est à dire réapprendre (ou apprendre) avec notre cœur ce que la grâce de Dieu nous avait accordé ? Ne pourrions-nous pas ainsi, par cette seule grâce, retrouver pour ainsi dire « la saveur du sel », l'appétit pour les choses spirituelles et, par-dessus tout, le désir primordial d'obéir et de plaire à Celui qui nous a tant aimés et qui nous aime éternellement ? Notre espérance ainsi « revivifiée » (voir 1 Pi. 1:3), nos prières ne seront-elles pas plus instantes ?

Amis, prenons courage ! Le Seigneur vient ! Comptons avec certitude *sur la miséricorde du Seigneur fidèle qui aime à relever ceux qui sont humiliés* (1 Pi. 4:17, 5:5-7).

Nous espérons que ce traité sera utile à cela. Écrit par un frère contemporain du Réveil, il présente clairement et simplement les enseignements de la Parole, exposant l'essentiel de ce que les frères de cette époque et des générations suivantes ont reconnu et reçu du Seigneur, selon 2 Timothée 3:14-15. N'oublions jamais que l'œuvre de Satan, notre ennemi, est de fausser la vérité et de diviser sans fin. Souvenons-nous d'autant plus que le Seigneur est mort « pour rassembler en un les enfants de Dieu dispersés » (Jn. 11:52).

Notre vœu est que ce rappel des enseignements de la Parole de Dieu puisse encourager, dans ces jours difficiles à bien des égards, les âmes qui pourraient être troublées, perplexes, découragées peut-être par des enseignements erronés, à une marche personnelle et collective pour notre cher Sauveur et Seigneur.

Dans son amour, sa grâce et sa fidélité, qu'il nous garde tous, par sa Parole, dans son chemin, particulièrement les jeunes gens et les jeunes parents. Rien ne peut en remplacer la lecture personnelle assidue, pour le connaître mieux, le servir humblement et joyeusement, et l'attendre fidèlement :

« Toute écriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et parfaitement accompli pour toute bonne œuvre. » (2 Tim. 3:16-17)

M. A., décembre 2014

Table des matières

L'Assemblée : sa nature.....	1
1) Divers systèmes d'erreurs.....	1
2) Signification du mot église.....	2
3) Le corps de Christ.....	2
4) Formé comment, de qui, quand ?.....	3
5) Contraste avec Israël et les nations.....	4
6) Complète quand ?.....	6
7) Conclusion : un caractère céleste.....	6
Une caractéristique essentielle : son unité.....	8
1) Une caractéristique essentielle.....	8
2) Un seul corps.....	8
3) Un seul Esprit.....	10
4) Une seule espérance.....	11
5) Conclusion.....	12
Sa représentation locale.....	14
1) Sa forme visible : l'assemblée locale.....	14
2) Trois emplois du mot « église ».....	14
3) Relation entre l'assemblée locale et l'assemblée entière.....	15
4) Illustrations de cette unité pratique.....	16
5) Unité dans la discipline.....	17
6) Autres questions liées à l'unité.....	18
7) Conclusion.....	19
Son organisation.....	21
1) Beauté et simplicité.....	21
2) Obstacles à la compréhension de l'ordre de l'église.....	22
3) Enseignement de l'Écriture.....	25
4) Conclusion.....	27
Le culte.....	29
1) Introduction.....	29
2) Importance centrale du culte dans l'Ancien Testament.....	30
3) Le culte dans l'Ancien Testament.....	30
4) Le culte dans le Nouveau Testament.....	31
5) Quelques aspects du culte.....	32
6) Conclusion.....	36
Le ministère.....	37
1) Introduction.....	37
2) Sa source.....	38
3) Son caractère.....	39
4) Sa puissance.....	45
5) Son exercice.....	47
La discipline.....	56
1) Introduction.....	56

2) Sa nécessité.....	57
3) Son objet.....	58
4) Les occasions où elle est exercée.....	59
5) Son caractère.....	61
6) L'esprit avec lequel l'exercer.....	65
7) La restauration.....	66
8) L'autorité pour exercer la discipline.....	68
Autres points pratiques.....	72
1) Les réunions d'assemblée.....	72
2) Les œuvres de l'assemblée.....	76
3) Les attractions d'église.....	77
4) Les édifices religieux.....	78
5) Les questions d'argent.....	78
6) La place de la femme dans les assemblées.....	81
7) Les relations entre les assemblées.....	84
8) Conclusion.....	85
Emploi comparé des mots « établir » et « ordonner ».....	88

L'Assemblée : sa nature

1) Divers systèmes d'erreurs¹

Le mot *église* est souvent trompeur, en partie du fait qu'une signification historique mais non scripturaire lui est attribuée, en partie en raison de ce que ce mot est utilisé de manières bien différentes. Par exemple, un édifice dans lequel sont tenues des réunions religieuses est appelé une église ; les personnes qui se rassemblent là forment une église ; la dénomination à laquelle ils se rattachent est une église. De façon similaire, nous avons l'Église d'Angleterre, d'Écosse, pour parler de la forme de religion établie dans ces contrées. Pour le romaniste, l'église signifie le système papal, et pour le ritualiste, quelque chose de très similaire. L'évangélique nous dira que ce mot a une double signification, désignant respectivement l'église visible et l'église invisible².

Il est par conséquent nécessaire - et rafraîchissant - de se tourner de ces définitions discordantes vers la simple Parole de Dieu et d'y puiser les vérités relatives à ce sujet de première importance.

Comme on peut le penser après ce qui a été dit ci-dessus, ce sujet a suscité de nombreuses positions, variées et anti-scripturaires. Il nous faut donc nous enquérir davantage [de la Parole], car il y a peut-être moins de personnes qui comprennent l'enseignement de l'Écriture concernant l'église que de personnes qui acceptent d'autres doctrines communément répandues. Le résultat n'est que trop évident. Satan est toujours à l'œuvre là où il y a de l'ignorance, et les divers systèmes d'erreur fondés sur ces faux enseignements montrent l'immense importance d'être clair à ce sujet.

La redécouverte de précieuses vérités telles que l'assurance du salut, le retour du Seigneur, etc., n'a pas toujours été accompagnée d'un réveil quant à ce sujet. Il est malheureux d'entendre des hommes dévoués à l'évangile, qui [par ailleurs] exposent clairement la Parole de Dieu, nous dire qu'ils ne sont pas eux-mêmes troublés par l'enseignement actuel sur l'église, que l'évangile est un sujet de toute importance et que l'édification des chrétiens sur cette question fondamentale est la seule chose nécessaire. Nous en voyons donner des chapitres et des versets comme

¹ Les sous-titres ont été rajoutés ; plusieurs phrases ou expressions essentielles dans le texte ont été rendues en italique. (Note de traduction)

² Ainsi [selon lui], d'une certaine manière, toute la chrétienté professante forme l'église visible, alors que seuls les vrais croyants forment l'église invisible.

preuves de leur enseignement, s'appuyant sur l'autorité de la Parole de Dieu, fermant tranquillement leurs yeux sur ses enseignements concernant l'église et apparemment satisfaits de voir d'autres faire de même.

Nous pouvons rendre grâce à Dieu de ce que la prédication de l'évangile est ravivée et l'enseignement de l'Écriture à nouveau répandu. Mais nous avons bien lieu de nous inquiéter de la négligence quant à la vérité touchant l'église. Ne pouvons-nous pas inviter ceux qui aiment la Parole de Dieu à reconsidérer cette vérité négligée et rechercher, par la grâce du Seigneur, à connaître sa pensée concernant ce qui, étant son propre Corps, est si cher à son cœur ? Il en résulterait assurément de la bénédiction.

2) Signification du mot église

Le mot *church*, dans nos versions ordinaires, n'est pas la traduction du mot grec *ecclesia* utilisé dans le Nouveau Testament. *Assemblée* ou *rassemblement* donnent plus exactement sa signification, que l'on peut considérer en premier lieu comme un terme très général. En fait, il est utilisé non seulement dans le Nouveau Testament pour transmettre la pensée de l'assemblée, mais aussi, en Actes 7:38 pour la congrégation d'Israël et plus loin dans le même livre pour parler de la foule à Éphèse (Act. 19:32, 39, 41). Notez ce dernier passage. Quant à ceux qui appartiennent à l'église, croyants de toutes les époques [chrétiennes], nous donnerons un mot d'explication, après examen du contraste entre Israël et l'église.

3) Le corps de Christ

Nous devons cependant examiner certains passages de l'Écriture pour établir la signification et l'emploi du mot *assemblée*. Nous en trouvons un qui a toute la clarté d'une définition : « et [il] l'a donné [pour être] chef sur toutes choses à *l'assemblée, qui est son corps*, la plénitude de celui qui remplit tout en tous » (Éph. 1:22-23). Cette partie de l'Épître aux Éphésiens nous occupe d'un Christ ressuscité et glorifié. Il a été ressuscité d'entre les morts, preuve d'une rédemption accomplie, exalté à la droite de Dieu, et toutes choses ont été mises sous ses pieds. Il occupe cette position comme Témoin d'une rédemption éternelle et comme Représentant du peuple de Dieu devant Lui ([lui-même étant] garant de leur acceptation et de leur justice), Dieu ayant accepté son œuvre à la croix. Il l'occupe enfin comme Chef (Tête) de l'Assemblée, qui est son Corps³. C'est sans nul doute un langage figuré, mais il n'en est pas moins clair. Un tel

³ Les termes église, assemblée et corps sont employés avec une majuscule quand il en est parlé de façon personnelle. (Note de traduction)

langage rappelle sa seigneurie sur son peuple mais parle aussi à ce dernier de la relation la plus intime avec lui, de la même vie, des mêmes intérêts et du même avenir que les siens. « La plénitude de celui qui remplit tout en tous » montre que, par grâce, l'église est le complément de Christ. De la même manière qu'au commencement, quand Dieu dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; je lui ferai une aide qui lui corresponde » (Gen. 2:18), Dieu maintenant assimile l'Assemblée dans sa relation avec Christ, à une épouse en relation avec son mari – le complément (pensée étonnante !) du Second Adam (Éph. 5:22-23). Nous ne voulons absolument pas dire par là que notre adorable Seigneur avait besoin de l'Assemblée pour ajouter quelque chose à sa noblesse, sa dignité, ou à la beauté de sa personne, ni comme Fils de Dieu ni comme Fils de l'homme. En grâce, toutefois, il l'a prise, introduite en communion avec lui, et pour toute l'éternité elle sera le canal par lequel sa grâce, son amour et sa bénédiction seront déployés.

4) Formé comment, de qui, quand ?

L'Assemblée, donc, est le Corps de Christ. Mais comment et quand ce corps a-t-il été formé ? L'Écriture répond encore sous la forme d'une définition : « Car aussi nous tous avons été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps » (1 Cor. 12:13). *Nous tous signifie que ceux qui ont reçu l'Esprit et en ont été baptisés marquent le commencement de l'église.* Mais quand cela a-t-il eu lieu ? « Or il disait cela de l'Esprit qu'allaient recevoir ceux qui croyaient en lui » (Jn. 7:39). « Il vous est avantageux que moi je m'en aille ; car si je ne m'en vais, le Consolateur ne viendra pas à vous ; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai » (Jn. 16:7). « Car Jean a baptisé avec de l'eau ; mais vous, vous serez baptisés de l'Esprit Saint, dans peu de jours » (Act. 1:5). « Et ils furent tous remplis de l'Esprit Saint » (Act. 2:4).

Ces passages nous montrent que, tant que le Seigneur Jésus était sur la terre, et jusqu'à ce qu'il soit glorifié, après sa mort, le Saint Esprit n'était pas venu. Après sa résurrection il rappela à ses disciples la promesse, et pour parler de la descente de l'Esprit ici-bas, il utilisa le mot *baptiser*. Et en Actes 2, à la Pentecôte, nous avons le baptême promis. N'est-il pas alors clair que l'église commença à la Pentecôte, pas avant ? Et cela ne s'accorde-t-il pas merveilleusement avec la définition ci-dessus ? C'est le corps de Christ glorifié. Ainsi Christ, une fois glorifié, envoie ici-bas le Saint Esprit pour former ce corps.

Nous n'insinuons pas un instant par là que le Saint Esprit n'agissait pas sur la terre avant cela. L'Écriture est claire à ce sujet. À la création, il planait sur la face des eaux (Gen. 1:2) ; avant le déluge, il contestait avec les hommes (Gen. 6:3) ; il vint sur des hommes pour leur communiquer la

prophétie ou de la puissance (Nb. 11:25, 26 ; Jg. 14:6). Depuis le commencement, la nouvelle naissance était son œuvre, à laquelle le Seigneur se réfère dans sa conversation avec Nicodème comme à une chose qui aurait du être familière à un docteur en Israël (cp. Jn. 3:10 et Ez. 36:25-27). Mais aucune de ces choses n'était le baptême de l'Esprit, unissant les vrais croyants à un Christ glorifié, et les uns aux autres. Cela, ainsi que nous l'avons vu, se réalisa à la Pentecôte⁴.

Le passage bien connu de Mat. 16:18 confirme que l'assemblée n'existait pas avant la Pentecôte : « Sur ce roc je *bâtirai* mon assemblée ». La personne de Christ est le roc⁵, le fondement, et sur celui-ci il dit qu'il *bâtira*, comme une chose encore future, son assemblée (église). Ceci étant, il est clair que *les croyants avant la Pentecôte ne faisaient pas partie du corps de Christ*. De plus, afin qu'il n'y ait pas de doute à ce sujet, l'Écriture déclare expressément que l'assemblée était un mystère, caché en Dieu, inconnu d'autres générations (Éph. 3:1-11).

5) **Contraste avec Israël et les nations**

Jusqu'à ce que Dieu appelle Israël [à sortir d'Égypte], il s'occupe de son peuple individuellement et par familles. Après que la nation fut venue à l'existence à la sortie d'Égypte, il reconnut celle-ci comme le corps responsable auquel toutes les bénédictions *terrestres* étaient promises à condition d'obéir. Les Gentils (ou nations) devaient être bénis en relation avec Israël (Ps. 22:23-28), non pas indépendamment d'eux (cp. Dt. 32:8-9 et Ps. 72:8-11). Un simple examen des Prophètes en comparaison avec les Épîtres rendra cela très clair.

Dieu ne confond pas ses voies dispensationnelles. Quand il appelle et prend un peuple terrestre, il amène tout à se centrer autour de ce peuple

⁴ Il est intéressant de noter les diverses opérations de l'Esprit de Dieu dans la dispensation présente. Nous avons, en premier lieu, ce qui a été son œuvre dès le commencement : la nouvelle naissance ; ensuite, le sceau (Éph. 1:13, 4:30), qui marque le croyant en Christ comme appartenant à Dieu, et qui lui donne ainsi les arrhes de l'héritage, jusqu'au jour de la rédemption ; avec cela, l'Esprit habite en lui, nous unissant à Christ dans la gloire. En même temps, nous avons été baptisés de l'Esprit (1 Cor. 12:13), qui nous place dans l'église. Ce dernier acte est collectif, les autres, individuels. Évidemment, on ne doit pas en déduire que ces diverses opérations surviennent à des moments différents. L'acte de la nouvelle naissance est distinct, dans son caractère, de tout le reste, mais la notion de temps n'entre pas en considération. Il y a cependant un ordre : l'homme est tout d'abord né de nouveau, ensuite scellé. Mais il ne serait pas juste de dire qu'il doit y avoir un quelconque intervalle de temps entre les deux actes. Quoi qu'il en soit, le baptême et le sceau, ce sont différentes parties du même acte. L'Esprit demeure toujours, il ne laisse jamais ceux qu'il a scellés. Demeurant dans l'individu et dans l'église, il opère aussi dans les différentes fonctions du seul Corps. Mais nous parlerons de cela plus longtemps dans la suite.

(Dt. 32:8). Il ne l'abandonne pas, malgré ses déplorables infidélités, comme on le voit dans l'histoire du temps des Juges et des Rois, mais il lui envoie des prophètes et des témoins droits, l'un après l'autre, « jusqu'à ce ... qu'il n'y eut plus de remède » (2 Chr. 36:14-21). Même après que la puissance mondaine ait envahi les Gentils sous Nébucadnetsar, Dieu a restauré un résidu de son peuple [ramené] de la captivité de Babylone, puis – couronnement d'amour et de miséricorde – il lui envoya son Fils. S'ils l'avaient seulement honoré, le recevant, toutes les bénédictions promises au peuple terrestre auraient été répandues sur eux. Mais ils mirent le comble à tous leurs péchés précédents en rejetant leur Messie et en le livrant aux Gentils pour être crucifié. De fait, ils renoncèrent, par cet acte, à toute prérogative à être considérés comme le peuple de Dieu, et tous les conseils de Dieu en leur faveur, sauf en grâce, cessèrent. Ceci est mis en évidence de façon frappante dans la dernière partie de l'évangile selon Matthieu (chap. 21 à 26:2).

Après la Pentecôte, Dieu commença une chose entièrement nouvelle. Il lança un nouvel appel, en tant que nation, à son peuple bien-aimé non repent. La seule réponse fut le meurtre d'Étienne (Act. 7). Dès lors, l'évangile parvint aux Gentils, et l'église fut formée. En même temps les voies de Dieu avec son peuple terrestre cessèrent. Ils sont « pas mon peuple » (Os. 1:9), abandonnés (Mich. 5:3). En vérité, l'évangile leur est encore présenté, mais non plus en tant que nation. Et en l'acceptant, ils cessent devant Dieu d'être Juifs (Col. 3:11) – manifestation de la grâce divine à l'égard d'un résidu de son peuple (Rom. 11:5). Tant que l'église se constitue, Israël est mis de côté comme nation, jusqu'à ce que celle-ci soit enlevée. Dieu alors s'occupera à nouveau d'eux et accomplira chacune de ses promesses enregistrées par les prophètes. La période actuelle de l'église est une parenthèse, un intervalle, dans lequel Dieu agit d'une manière particulière et unique. Romains 9-11 montre le caractère immuable de ses conseils à l'égard d'Israël et annonce clairement leur restauration nationale avec la faveur et la bénédiction divines retrouvées. Ainsi on voit combien il est faux d'appliquer à l'église les écritures qui se rapportent à Israël, ou *vice versa*.

Il faut seulement ajouter que *tous les croyants [en Christ] depuis la Pentecôte font partie de l'église. Car tous ceux-ci reçoivent le Saint Esprit* (Éph. 1:13). Et nous avons déjà vu que par l'Esprit *nous tous* avons été baptisés en un seul corps. *Il n'y a pas de classe de croyants plus privilégiés et plus intelligents, ni un aspect spécial de l'œuvre de Christ pour eux, mais [nous avons tous affaire à] sa Personne. Nous savons que sa*

⁵ Combien l'enseignement est insensé, et pire encore, selon lequel Pierre serait ce roc sur lequel l'église serait bâtie ! Ce serait en effet un fondement de sable. Quelques versets plus loin après cette déclaration, notre Seigneur est obligé de dire à Pierre : « Va arrière de moi, Satan » (v.23).

mort et sa résurrection sont les bases sur lesquelles tous demeurent. L'appréciation de Dieu prévaut, non la nôtre. *Tous ceux qui croient sont baptisés pour être un seul corps.*

6) Complète quand ?

Si l'église commença à être formée à la Pentecôte, quand sera-t-elle complète ? Nous avons vu (Éph. 5) qu'il est parlé de l'Église comme étant l'Épouse de Christ. Les noces n'ont pas encore eu lieu. Elles seront célébrées quand Christ se la présentera à lui-même, glorieuse, sans tache, ni ride, ni rien de semblable. Actuellement, elle est « fiancée » à Christ comme une vierge chaste (2 Cor. 11:2). En Apocalypse 19:7 nous lisons que « les noces de l'Agneau sont venues ; et sa femme s'est préparée ». Et en Apocalypse 21:9 et suivants, nous avons la description de l'Église en gloire. C'est après la seconde venue de Christ [non pas sur la terre mais sur la nue, pour enlever son église au ciel avec lui] , et avant son règne millénial. La seconde venue du Seigneur marque la clôture de la période chrétienne ici-bas. L'Église, alors, sera composée de tous les croyants depuis la Pentecôte jusqu'à la venue du Seigneur.

7) Conclusion : un caractère céleste

Nous pouvons bien nous arrêter et méditer sur la grâce qui nous a été accordée en Christ, à nous les Gentils, par laquelle Dieu nous a visités en grâce. Tout le caractère de ses voies a été différent de celles avec Israël. Nous ne sommes pas sous la loi, avons accès à l'intérieur du voile, et sommes tous sacrificateurs de Dieu. La croix a fait de nous des étrangers ici-bas et chez nous dans les cieux. Le céleste Hôte, le Saint Esprit, est descendu pour nous parler des gloires de notre héritage céleste. Comme le serviteur d'Abraham autrefois conduisant l'épouse qu'il avait cherchée pour son maître Isaac, hors de sa parenté et de ses anciennes associations, pour sa nouvelle demeure et son nouveau seigneur, ainsi le Saint Esprit conduit maintenant à travers le désert de ce monde, à son Maître dans la gloire, l'Église, acquise par son précieux sang pour être son Épouse à toujours.

Si ainsi l'Église est unie à un Christ glorifié comme sa Tête, si elle attend que son Seigneur vienne la ravir de cette terre aux cieux, est-il besoin de préciser que *son caractère est céleste et non terrestre* ? Non pas pour fructifier et se multiplier et remplir de fruit la face de la terre (Gen. 1:28), non pas pour réformer la terre et améliorer la société, mais pour partager avec Christ les gloires célestes qu'il nous a acquises. Israël aura certainement la bénédiction sur la terre, car c'est son héritage. L'Épouse

de Christ a d'autres espérances et une autre destinée. Puisse-t-elle le réaliser plus pleinement !

Une caractéristique essentielle : son unité

1) Une caractéristique essentielle

Nous avons vu dans le précédent chapitre que l'Assemblée (ou l'Église) est le Corps de Christ, unie à un Seigneur glorifié, par le Saint Esprit qui vint du ciel à la Pentecôte, et que tous les [vrais]⁶ croyants appartiennent maintenant à l'Assemblée, qui sera complète quand notre Seigneur descendra des cieux, appellera ses rachetés endormis hors de leurs tombeaux et ceux vivants sur la terre, pour le rencontrer sur les nuées, après quoi l'union de l'Assemblée à Christ dans la gloire sera consommée : les noces de l'Agneau auront alors lieu. De telles relations et une telle destinée, on le voit, font de l'Assemblée un corps céleste, non pas terrestre, étranger ici-bas, avec des espérances et des affections partout exprimées par ces paroles : « Viens, Seigneur Jésus ».

Examinons maintenant *une vérité qui ressort de la nature même de l'église : son unité*. L'Écriture nous donne encore une déclaration brève mais très significative de ce fait : « Il y a un seul corps et un seul Esprit, comme aussi vous avez été appelés pour une seule espérance de votre appel » (Éph. 4:4).

2) Un seul corps

L'unité est ici en relation avec trois mots, chacun nous donnant un aspect distinct de la même vérité, harmonieusement liés ensemble : l'unité du corps, de l'Esprit et de l'espérance de l'église. « Il y a un seul corps » ; « l'assemblée, qui est son corps » (Éph. 1:23, 4:4). Qui pourrait, avec de tels passages devant lui, mettre en doute un instant que l'assemblée (église) est une, et seulement une ?

« Car c'est lui qui est notre paix, qui des deux [Juifs et Gentils] en a fait un et a détruit le mur mitoyen de clôture, ayant aboli dans sa chair l'inimitié, la loi des commandements [qui consiste] en ordonnances, afin qu'il créât les deux en lui-même pour être un seul homme nouveau, en faisant la paix ; et qu'il les réconciliât tous les deux en un seul corps à Dieu par la croix, ayant tué par elle l'inimitié » (Éph. 2:14-16). Entre Juifs et Gentils il y avait un mur de clôture qui les séparait en deux corps distincts et hostiles. Le Juif occupait la place de proximité de Dieu comme privilège. Mais

⁶ Voir le début de la note 4 page 10. (Note de traduction)

cela mettait en relief la distance dans laquelle se trouvait le Gentil, et attisait l'inimitié entre eux.

La croix effaça tout cela. La loi des commandements fut ôtée, le Juif fut condamné par elle et le Gentil qui a péché périra sans elle (Rom. 2:12 et suiv.). Christ, en grâce, à la croix, porta la sanction d'une loi bafouée, établissant ainsi la parfaite justice qui répond à ses exigences (Rom. 3:24-25, 29-31). Ainsi la loi, tenant le Gentil à distance, condamnant le Juif, fut ôtée par la croix : « ayant effacé l'obligation qui était contre nous, [laquelle consistait] en ordonnances [et] qui nous était contraire, et il l'a ôtée en la clouant à la croix » (Col. 2:14). L'effet de cela est double : *Juif et Gentil furent tous deux réconciliés à Dieu en un seul corps*. C'est à dire qu'ils furent réconciliés l'un avec l'autre et toutes les différences précédentes furent ôtées. Ainsi, en Christ, il y a un homme nouveau, « où il n'y a pas Grec et Juif, circoncision et incirconcision, barbare, Scythe, esclave, homme libre ; mais où Christ est tout et en tous » (Col. 3:11). La croix rend possible la manifestation de ce *mystère*, « que les nations seraient et cohéritières d'un même corps et coparticipantes de sa promesse dans le christ Jésus, par l'évangile » (Éph. 3:6). Un *mystère* est souvent quelque chose de tenu secret. Ce n'est pas quelque chose de mystérieux, de vague ou de mystique. C'est simplement *un secret*. Quel fait béni que ce que Dieu avait caché dans d'autres siècles et générations, il l'a maintenant donné à connaître par son serviteur Paul, par le Saint Esprit. Il est bon aussi de se rappeler que la vérité administrée par l'Esprit éclaire, mais aussi rend capable de jouir de cette nouvelle relation. Cela ne pouvait pas être le cas quand des hommes étaient sous la loi.

Qui pourrait nier tout cela ? Théoriquement, peut-être personne. Mais quand on applique toutes ces écritures à « l'église invisible », elles perdent leur puissance pratique sur les cœurs et les consciences du peuple de Dieu. *Nous n'avons nulle part dans l'Écriture l'expression ou la pensée d'une église invisible*. La prière de notre Seigneur pour les siens était qu'ils puissent être *un* en vie et en nature dans la famille de Dieu, non pas en théorie ou de façon invisible, mais « que le monde croie que tu m'as envoyé » (Jn. 17:20-21). *L'église a donc le devoir de manifester cette unité divine* qui est un témoignage au monde (bien qu'elle soit, hélas ! divisée en d'innombrables corps selon l'intérêt de chacun) qu'il y a une puissance qu'il ne connaît pas, une puissance parlant de la réalité de la mission divine de Christ. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur l'importance d'un tel témoignage, qui balaye d'un coup toute pensée de l'église invisible.

Passant de la croix, qui met l'homme, Juif ou Gentil de côté et rend possible l'unité, nous arrivons naturellement à la résurrection, qui nous apporte le côté positif de la vérité. *En Christ* le nouvel homme est créé. Il devint le Chef d'une nouvelle race uniquement en résurrection. Cela est

clairement démontré dans la manifestation individuelle de fruits pour Dieu (Rom. 7:4). C'est également vrai en ce qui concerne sa Seigneurie sur l'assemblée (Éph. 1:19-23). Étant ressuscité et exalté, il a été fait « Chef sur toutes choses à l'assemblée qui est son corps ». Mais Christ est un, le Christ n'est pas divisé. *De même aussi son église est une et indivise.* Pensant à un Christ glorieux à la droite de Dieu, qui peut un seul moment concevoir que son assemblée ne puisse pas être unique ? Il lui a donné son nom et son caractère. Elle est une à ses yeux. Tous lui appartiennent.

3) Un seul Esprit

Nous en venons à l'expression suivante : « Il y a un seul Esprit » - le Saint Esprit envoyé des cieux à la Pentecôte, et qui a formé un seul corps. Cela est traité largement en 1 Cor. 12:12-13 : « Car de même que le corps est un et qu'il a plusieurs membres, mais que tous les membres du corps, quoiqu'ils soient plusieurs, sont un seul corps, ainsi aussi est le Christ. Car aussi nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit hommes libres ; et nous avons tous été abreuvés pour l'unité d'un seul Esprit ». *Dans ce passage, l'unité du corps est associée de la manière la plus claire à celle de l'Esprit. La très grande diversité des membres – les divers individus qui composent le corps – n'est que la confirmation de la vérité que le corps est un.* Plus frappante encore est l'expression « ainsi aussi est le Christ ». Celle-ci se rapporte non pas à la personne du Seigneur lui-même mais à Christ et à l'Assemblée : lui comme la Tête, et elle, composée de nombreux membres, le tout formant un seul Corps. Quelle grâce extraordinaire de sa part de donner son propre nom à son Église ! Et quelle place reste-t-il, peut-on dire, pour lui donner un autre nom à côté de celui-ci ?

Ni Juif ni Gentil nous rappelle à quel point ces distinctions ont été ôtées, afin que le Saint Esprit puisse nous lier ensemble avec Christ seul. Ressuscités avec lui, nous en avons fini avec toutes les autres attaches qui auraient été en quelque manière des rivales de ses droits. Nous avons la vie en lui, mais aussi lui, cette divine Personne, habite en nous et nous unit à lui. Le Saint Esprit nous unit à Christ, mais par cet acte même, il nous place aussi dans le corps et nous unit les uns aux autres. Cette unité en Christ, mettant de côté toutes les distinctions précédentes, il en est question en Gal. 3:27-28 : « Car vous tous qui avez été baptisés pour Christ, vous avez revêtu Christ : il n'y a ni Juif, ni Grec ; il n'y a ni esclave, ni homme libre ; il n'y a ni mâle, ni femelle ; car vous tous, vous êtes un dans le christ Jésus ». Tant que la loi existait, il y avait une distinction obligatoire entre ceux qui étaient sous elle et ceux qui étaient en dehors d'elle. Mais la foi est maintenant venue, et nous ne sommes plus sous un

tuteur. Notre baptême déclare cela, par la confession que tout ce qui appartient à la chair a été mis de côté et que désormais nous nous tenons en Christ seul, et sommes tous un. Ainsi, dans cette période de la grâce, *toute* la semence d'Abraham est rassemblée en un.

De là nous pouvons voir combien est anti-scripturaire la pensée qu'un croyant peut se joindre volontairement à l'église. Cela est fait [une fois pour toutes] à sa conversion, et non pas par lui-même, mais par le Saint Esprit. Chaque croyant est un membre du corps de Christ parce qu'il a reçu le Saint Esprit. Il a été abreuvé du seul Esprit, pour profiter du précieux ministère de cet Esprit, qui est en lui une fontaine d'eau vive.

L'enseignement selon lequel le Saint Esprit habite la maison de Dieu est également clair : « Ayant été édifiés sur le fondement des apôtres et prophètes, Jésus Christ lui-même étant la maîtresse pierre du coin, en qui tout l'édifice, bien ajusté ensemble, croît pour être un temple saint dans le Seigneur ; en qui, vous aussi, vous êtes édifiés ensemble, pour être une habitation de Dieu par l'Esprit. » (Éph. 2:20-22) ; « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? » (1 Cor. 3:16). La pensée de l'unité est essentielle pour la compréhension de ces passages. Le fondement est unique : Jésus Christ ; et un seul habite le temple : le Saint Esprit. Chaque croyant forme une partie de ce temple saint – une *pierre vivante*, comme dit l'apôtre Pierre (1 Pi. 2:5). Nous sommes édifiés par la foi en Christ sur le fondement, et sommes aussi édifiés ensemble, pour être une habitation de Dieu par l'Esprit. Le corps de chaque croyant est le temple du Saint Esprit (1 Cor. 6:19), mais les passages que nous considérons vont plus loin et montrent que tous les croyants forment une seule unité et sont habités d'un seul Esprit.

Avant de laisser cette partie de notre sujet, nous devons demander : le Saint Esprit accomplit-il une œuvre contradictoire ? Sert-il divers intérêts ? Ou au contraire, son seul travail n'est-il pas de glorifier Christ et d'assurer l'unité de l'église pour la réalisation de laquelle il est mort ? (Jn. 11:51-53)

4) Une seule espérance

Nous avons été appelés pour *une seule espérance* de notre appel. Ici encore, il est fait allusion à l'unité de l'église. Quand Christ laissa les siens sur la terre, il leur laissa la promesse qu'il reviendrait pour eux. Nous n'entrerons pas maintenant dans la plénitude bénie de ce thème, mais aborderons simplement quelques aspects frappants de cette bienheureuse espérance. Christ est monté en haut, ayant par sa mort ôté le voile qui nous séparait de Dieu. L'œuvre de la rédemption est accomplie et nous avons désormais « une pleine liberté pour entrer dans les lieux saints par le sang de Jésus » (Héb. 10:19). C'est pour la foi. Mais notre Seigneur ne

veut pas dire par là qu'il abandonne son église sur la terre et qu'il reste aux cieux. Il est vrai qu'il est toujours vivant pour intercéder pour nous (Héb. 7:25). Il nous restaure si nous nous écartons, et sa puissance souveraine et son amour éternel sont toujours en activité à notre égard. Mais cela n'est vrai que dans cet intervalle. Son cœur languit d'avoir les siens avec lui. « Père, je veux, quant à ceux que tu m'as donnés, que là où moi je suis, ils y soient aussi avec moi, afin qu'ils voient ma gloire, que tu m'as donnée » (Jn. 17:24). Il n'aura pas de repos tant que l'Église, qu'il aime et pour laquelle il s'est donné lui-même afin qu'il la sanctifie et la purifie par le lavage d'eau par la Parole, ne sera pas présentée à lui-même comme une Église glorieuse, sans tache, ni ride, ni rien de semblable (Éph. 5:25-27). Cela inclut le changement de nos corps, pour qu'ils deviennent semblables à son corps glorieux : « Car notre bourgeoisie est dans les cieux, d'où aussi nous attendons le Seigneur Jésus Christ [comme] Sauveur, qui transformera le corps de notre abaissement en la conformité du corps de sa gloire, selon l'opération de ce pouvoir qu'il a de s'assujettir même toutes choses » (Phil. 3:20-21). « Ce que nous serons n'a pas encore été manifesté ; nous savons que quand il sera manifesté, nous lui serons semblables, car nous le verrons comme il est » (1 Jn. 3:2). Cela inclut aussi la vérité de la résurrection des saints qui sont morts : ceux-ci seront aussi joints à Christ dans cette scène céleste. Tout cela constitue l'espérance de notre appel – un appel en haut, de Dieu (Phil. 3:14). « Et ainsi nous serons toujours avec le Seigneur » (1 Thess. 4:17).

Que cette espérance ait disparu si largement de l'attente du cœur du peuple de Dieu, c'est à son détriment et à sa honte. Mais l'appel de Dieu demeure le même et c'est l'espérance commune de *tout* son peuple. *Il n'y a qu'une seule espérance, une seule destinée. Et cela donne une importance supplémentaire à la vérité que nous considérons. Avec une seule destinée, il ne peut y avoir qu'un seul corps, et une seule Épouse.* Ah ! si nous avions cette espérance bienheureuse plus simplement devant nous, cette unité serait manifestée de manière combien plus évidente ! N'était-ce pas pour nous resserrer les uns et les autres que le Seigneur a placé cette espérance devant nous ? « Et la gloire que tu m'as donnée, moi, je la leur ai donnée, afin qu'ils soient un, comme nous, nous sommes un » (Jn. 17:22).

5) Conclusion

Nous avons ainsi considéré l'enseignement de l'Écriture touchant l'unité de l'église selon différents points de vue. Souvenons-nous que nous ne parlons pas d'unité de sentiment ou d'affection, mais bien d'une unité organique. L'église est une, de par sa constitution même, sa nature, son Chef, sa vie, sa destinée. *Et cette unité, comme on l'a vu, doit être visible.*

Notre désir est de parler dans un autre chapitre de notre responsabilité personnelle à ce sujet. Pour le présent, nous invitons toute conscience réfléchie à considérer qu'il y a d'immenses responsabilités comme aussi de merveilleux privilèges, en rapport avec cette vérité. Nous ne pouvons pas échapper à ces responsabilités. Faisons-y face calmement, demandant avec une oreille attentive et un cœur soumis : « Que dois-je faire, Seigneur ? ».

Sa représentation locale

1) Sa forme visible : l'assemblée locale

Ayant considéré dans le précédent chapitre l'unité de l'église telle qu'elle est enseignée dans différents passages de l'Écriture, nous arrivons maintenant à un aspect du sujet particulièrement important.

En parlant de la nature et de l'unité de l'église, nous avons traité d'aspects généraux communs au corps entier. Nous laissons maintenant ces points généraux pour en venir aux aspects particuliers, locaux. Toutefois même ces caractères locaux sont liés au corps tout entier.

Nous avons vu dans notre dernier chapitre que l'unité de l'église ne devait pas être invisible, mais que cette unité est organique et doit être manifeste : « afin que le monde croie que toi tu m'as envoyé ». Pour que cette unité soit manifeste en un lieu donné, il est évident que l'église doit prendre localement une forme définie ; c'est ce que nous désirons maintenant considérer.

2) Trois emplois du mot « église »

Le mot église, appliqué au corps de Christ, ou à la maison de Dieu, est utilisé de trois manières différentes.

Nous avons en premier lieu l'église, sans limitations, pour parler du corps entier. « Et sur ce roc je bâtirai mon assemblée » (Mat. 16:18). La pensée ici est que Christ, le Fils de Dieu, est le seul fondement de son église entière. « Et le Seigneur ajoutait tous les jours à l'assemblée ceux qui devaient être sauvés » (Act. 2:47). Non seulement à l'assemblée à Jérusalem, mais en fait à tout le corps. Paul persécutait l'assemblée (1 Cor. 15:9 ; Gal. 1:13 ; Phil. 3:6), non seulement les saints à Jérusalem, mais à travers eux, tout le corps. Il entendit une voix lui disant : « Saul ! Saul ! pourquoi *me* persécutes-tu ? » (Act. 9:4-5). Le mot est utilisé de la même manière en d'autres passages : Éph. 1:22, 3:10, 21 ; 5:23, 24, 25, 29, 32 ; Col. 1:18, 24 ; 1 Tim. 3:5, 15 ; Hébr. 12:23.

Secondement, le mot assemblée est appliqué à certaines localités, comme par exemple « l'assemblée qui était à Jérusalem » (Act. 8:1, 11:22), ou à Antioche (Act. 13:1), Éphèse (Act. 20:17), Cenchrée (Rom. 16:1), Corinthe (1 Cor. 1:2), Thessalonique (1 Thess. 1:1).

Troisièmement, on a le mot pluriel *assemblées* pour indiquer les rassemblements, collectivement, dans une région donnée : la Judée (1 Thess. 2:14 ; Act. 9:31), la Galatie (1 Cor. 16:1 ; Gal. 1:2), l'Asie (1 Cor. 16:19), et la Macédoine (2 Cor. 8:1) ; ou, plus généralement, pour inclure parfois toutes les assemblées de Dieu, on trouve « les autres assemblées » (2 Cor. 11:8), « la sollicitude pour toutes les assemblées » (2 Cor. 11:28), « les assemblées de Dieu » (2 Thess. 1:4).

Dans ces deux derniers emplois de ce mot, nous avons la pensée d'assemblées locales, pensée différente du seul corps de Christ vu dans son ensemble. Voyons maintenant la relation entre ces rassemblements locaux et l'église entière.

3) Relation entre l'assemblée locale et l'assemblée entière

Commençons par dire qu'il ne doit rien y avoir dans l'assemblée locale qui contredise les vérités que nous avons déjà considérées. La nature et l'unité de l'église doivent être manifestées [dans l'assemblée locale]. On doit voir qu'il y a là le corps de Christ, formé et habité par le Saint Esprit ; que tous les croyants en sont les membres, unis à Christ glorifié, et les uns aux autres ; que la venue du Seigneur est l'espérance devant cette assemblée locale ; et que le nom de Christ est le seul par lequel elle a été appelée. De plus, elle doit manifester l'unité du corps de Christ.

Nous avons une illustration de cela dans la première Épître aux Corinthiens : « À l'assemblée de Dieu qui est à Corinthe, aux sanctifiés dans le Christ Jésus, saints appelés, avec tous ceux qui en tout lieu invoquent le nom de notre seigneur Jésus Christ, et leur [seigneur] et le nôtre. » (1 Cor. 1:2). *L'apôtre ici utilise le mot assemblée de Dieu, qui est le titre de tout le corps de Christ, et il l'applique localement : « qui est à Corinthe ».* Il décrit ensuite ceux qui y sont inclus : « aux sanctifiés dans le Christ Jésus, saints appelés ». Nous n'avons pas besoin de dire que ce terme *sanctifiés* inclut tous ceux qui ont part à l'œuvre de Christ et sont à l'abri de son sang (Héb. 10:14, 13:12). Il ne fait pas référence à leur état personnel, mais à la position de chaque croyant, lequel est appelé un saint – un saint, en vertu de son appel. Tous donc, là, des croyants dans le Christ Jésus, formaient l'assemblée de Dieu qui était à Corinthe.

Mais, pour montrer que *cette assemblée ne devait pas être considérée indépendamment de tout le corps de Christ*, l'apôtre ajoute : « avec tous ceux qui en tout lieu invoquent et leur Seigneur et le nôtre ». Quels qu'aient pu être les besoins de l'assemblée particulière de Corinthe, *les principes qui devaient la gouverner étaient pour toute l'église*, applicables partout où se trouvaient des assemblées.

Mais, plus que cela, le lien entre l'assemblée de Christ et l'assemblée à Corinthe, comme on le voit dans le verset que nous considérons, montre que toute *l'assemblée de Christ était concernée dans les choses qui devaient être présentées à cette assemblée particulière* – qu'il y avait une responsabilité qui ne pouvait pas être évitée, et que la distance de la localité ne pouvait pas être un empêchement dans l'église. En d'autres termes, la vérité du seul corps ne devait pas être abandonnée. « Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui ; si un membre est glorifié, tous les membres se réjouissent avec lui » (1 Cor. 12:26). Précédant immédiatement ce verset, on lit, verset 25 : « Afin qu'il n'y ait point de division dans le corps, mais que les membres aient un égal soin les uns des autres. » Un membre de l'assemblée de Christ en Afrique est autant lié réellement à nous qu'un autre avec lequel nous avons des contacts quotidiens.

C'est un principe très important. Car sans lui, les diverses assemblées de Christ seraient autant de congrégations indépendantes. L'unité collective ne serait qu'une unité de l'église invisible, et tout témoignage public à cela, auquel le Seigneur tient tant, serait terminé.

4) Illustrations de cette unité pratique

La vérité que nous considérons devient plus claire quand nous voyons la place occupée par le Saint Esprit dans l'assemblée entière et dans les assemblées locales. Comme on a déjà vu, c'est lui qui a formé l'église, joignant ensemble les croyants à la Tête glorifiée et les uns avec les autres, formant ainsi *le seul corps*. Nous sommes édifiés ensemble, pour être une habitation de Dieu par l'Esprit (Éph. 2:21-22) – passage où l'assemblée toute entière est le sujet, sans l'ombre d'un doute. Et, d'une manière très intéressante, liant, semble-t-il presque, l'assemblée au sens large avec l'assemblée locale, il est dit (1 Cor. 3:16) : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? » Ces deux écritures montrent que l'Esprit habite dans toute l'assemblée et qu'il habite aussi, de ce fait, dans l'assemblée locale.

Une illustration partielle de cette vérité peut être trouvée dans la relation de l'Océan Atlantique comme un tout avec une zone particulière à sa surface. L'océan représente la masse entière, et pourtant nous parlons bien d'un bateau situé sur l'océan, non sur une partie de celui-ci. Les propriétés de l'ensemble sont vues dans chacune de ses parties ; oui, le mot parties peut difficilement être employé, tellement la grande masse est homogène. Ainsi en est-il de l'assemblée entière et de l'assemblée locale : nous avons localisé une zone de ce grand océan, organiquement liée à l'ensemble, et elle ne peut en aucune manière lui en être séparée. Une expression « cercle d'assemblées » a été utilisée (peut-être en premier

par ceux qui n'acceptent pas ce que sa signification implique) pour décrire toutes les assemblées cherchant à garder, ainsi qu'elles le perçoivent, la relation d'unité entre l'assemblée locale et l'église entière. Bien que nous désavouions tout nom qui n'est pas donné dans l'Écriture, nous n'hésitons pas à reconnaître le caractère scripturaire de la pensée suggérée par celui-ci : « Mais si quelqu'un paraît vouloir contester, nous, nous n'avons pas une telle coutume, ni les assemblées de Dieu » (1 Cor. 11:16) . Voir aussi 1 Cor. 7:17; Gal. 1:2. Ces écritures, et toutes celles en effet qui ont trait à la vie commune et l'ordre des assemblées, justifient la pensée d'un *cercle d'assemblées*. Qu'un tel cercle inclue primitivement tous les saints, personne ne le remettrait en question. Mais dans l'état présent de confusion, le cercle de communion effectif doit être limité à ceux qui sont soumis à la vérité de Dieu gouvernant son assemblée. Si on trouve l'approbation de l'Écriture au sein d'une assemblée réunie dans la séparation de ce qui est contraire à Dieu, alors oui, nous avons un tel cercle, incluant toutes les assemblées formées de façon similaire.

5) Unité dans la discipline

Tout cela n'est en aucune manière contradictoire avec l'exercice de la discipline et toutes les autres fonctions nécessaires dans l'assemblée locale. Au contraire, la vraie compréhension de la vérité donne de la puissance et ajoute du sérieux au plus petit acte. Témoins les paroles de l'apôtre à l'assemblée de Corinthe dans l'affaire qui les préoccupait au sujet de la personne méchante (1 Cor. 5). Nous avons ici le nom du Seigneur Jésus Christ, qui a été invoqué sur l'assemblée entière (1 Cor. 1:2, 10), et sa puissance, qui est le Saint Esprit demeurant dans tout le corps. Nous avons ici, non pas l'acte d'un corps local seulement, lequel serait pris en compte et revu par d'autres ayant une autorité plus large, mais un acte du Saint Esprit, par l'assemblée – un acte liant tout le corps de Christ à travers le monde entier. Nous nous arrêterons sur ce sujet de la discipline plus tard, mais nous attirons la plus grande attention sur le principe vu ici – un principe, nous en sommes persuadés, aussi large dans son application qu'il est hélas ignoré.

On verra alors du coup que l'Écriture n'approuve jamais la pensée d'une représentation de corps œcuméniques (quelle que soit la manière dont ils ont été choisis) comme nécessaires à l'expression et à l'autorité d'une décision. *Ce n'est pas l'assemblée qui a autorité mais c'est Dieu le Saint Esprit*. Et quand il parle⁷, peu importe la faiblesse de l'instrument, il a l'autorité pour l'assemblée entière. L'accumulation de toute l'instruction et la piété du monde entier ne pourrait ajouter un iota au poids de l'autori-

⁷ Nous n'avons guère besoin de préciser que la Parole de Dieu, utilisée et appliquée par le Saint Esprit, est toujours notre guide.

té qu'a la plus simple expression de la pensée de l'Esprit. Ceci dit, pour prévenir tout malentendu, ajoutons trois déclarations sous forme de mises en garde⁸ :

1) *C'est le Saint Esprit seul qui peut donner du poids au jugement d'une assemblée. Sans lui, rien n'a autorité, que ce soit la décision d'une assemblée locale ou celle de l'assemblée entière.* Et [si les choses ont été faites sans Lui] la foi se montre, non pas en obéissant à telle décision, mais le contraire. Si Dieu a parlé, tous doivent s'incliner ; et si ce n'est pas le cas, l'assemblée entière aurait parlé, il n'y aurait aucune autorité dans ce qui a été dit.

2) En recherchant la volonté de Dieu, ce ne serait pas de la foi, mais le contraire, de refuser, dans une assemblée locale, le conseil et les prières de frères plus éloignés. La vraie foi est toujours accompagnée d'humilité et de jugement de soi. *Et puisque le Seigneur a rendu les siens membres les uns des autres, comme étant son corps, la foi accepte joyeusement l'aide qu'ils peuvent apporter par ces divers canaux.* Cette même foi, aussi, sera toujours prête à se soumettre à l'examen du fond de sa décision.

3) Mais cela augmente d'autant la vérité que nous avons considérée, à savoir que *le Saint Esprit est présent dans le rassemblement local, qui n'est qu'une manifestation du seul corps, et que son jugement fait autorité et est décisif.* Nous parlerons encore de ce sujet en traitant de la discipline. Notre objet est ici simplement de montrer la relation entre l'assemblée locale et le corps de Christ dans son ensemble, et de décrire, de par cette relation, les principes qui la sous-tendent, et qui doivent nous diriger si nous voulons être en accord avec la pensée de Dieu au sujet de son église.

6) Autres questions liées à l'unité

Nous avons parlé de discipline, mais les mêmes principes se retrouvent dans d'autres questions. Par exemple, dans l'adieu de l'apôtre aux anciens de l'assemblée à Éphèse, il donne des indications prophétiques relatives à l'histoire de l'église entière, et applique aux anciens – ces serviteurs locaux – des titres qui font référence au corps tout entier. « Prenez donc garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau au milieu duquel l'Esprit Saint vous a établis surveillants pour paître *l'assemblée de Dieu*, laquelle il a acquise par le sang de son propre [fils] » (Act. 20:28). Leur responsabilité était engagée en premier lieu à Éphèse, avec les brebis de Christ là, mais comme part intégrale de toute l'assemblée de Dieu. On trouve la même pensée dans l'Épître aux Éphésiens (4:12). Tous les

⁸ Comparer cela à ce qui est dit à la fin de la partie intitulée « L'autorité pour exercer la discipline », p. 70-71. (Note de traduction)

dons, que ce soit des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs ou des docteurs, devaient œuvrer pour *l'édification du corps entier de Christ*. Certains de ces dons peuvent ne jamais s'exercer en dehors des limites d'une simple assemblée mais ils sont pour l'église entière. « Les membres sont plusieurs, mais le corps, un » (1 Cor. 12:20).

Demandons maintenant : Qui constitue une assemblée locale ? Naturellement notre réponse est a priori : tous les croyants d'un lieu donné, comme à Corinthe, Éphèse, et ainsi de suite. Et cela, en général, pourrait être une réponse suffisante. La question suivante serait alors : Quand des chrétiens dans une localité sont plus nombreux qu'il convient pour se rassembler en un seul lieu, et que pour cette seule raison ils se réorganisent en deux rassemblements, alors chacun de ces rassemblements constitue-t-il une assemblée locale, expression du seul corps ? ou bien des réunions communes sont elles requises pour réaliser l'assemblée locale ? Il semble clair que la question n'est pas réglée sur la base de critères géographiques.

En fait, l'esprit de tous les passages que nous avons examinés montre qu'il s'agit simplement de la manifestation des principes divins à travers le rassemblement du peuple du Seigneur. Si ces principes caractérisent un rassemblement de chrétiens – principes de l'unité de l'église et de l'obéissance à la Parole de Dieu – ce sera une assemblée locale, expression de l'église entière. Il peut y avoir un nombre important de tels rassemblements dans une seule cité. Naturellement, des croyants de la même localité se sentiront d'autant plus unis, et de telles relations impliqueront la prière mutuelle et la consultation quand des questions liées à des décisions seront soulevées. *Mais si le Seigneur est au milieu d'eux* (« là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux », Mat. 18:20), *son autorité sera suffisante pour lier et le Saint Esprit sera suffisant pour diriger*.

7) Conclusion

Ces vérités apportent aussi l'encouragement approprié aux jours de l'abandon presque universel des principes divins relatifs à l'assemblée de Dieu. Ces principes demeurent, quelle que soit la manière dont l'église a failli. Et ils nous sont présentés pour notre direction maintenant, autant que quand ils étaient donnés pour la première fois aux assemblées, dans les différentes épîtres ici considérées. Nous pouvons et devrions éprouver de la douleur de cœur si nous comparons les ruines présentes à la merveilleuse structure autrefois édifiée par Dieu. *Mais la défection du grand nombre, la faillite de l'église dans son ensemble pour manifester son caractère et sa destinée, ne peuvent jamais excuser l'indifférence actuelle quant aux vérités de Dieu*. Celles-ci ressortent clairement au-dessus du

fond ténébreux du naufrage provoqué par l'incrédulité et la propre volonté des hommes.

Veuille le Seigneur, qui aime son Assemblée et s'est donné pour elle, parler aux cœurs et aux consciences de son peuple bien-aimé, et les contraindre, par amour et zèle pour lui, à écouter sa voix et à lui obéir.

Son organisation

De ce que nous avons vu sur l'unité de l'église, il s'ensuit que ce qui concerne l'assemblée locale s'applique à tout le corps. *Le Seigneur n'a pas donné différentes organisations pour différentes localités.* Nous avons encore affaire à l'assemblée comme à un tout, bien qu'avec des aspects locaux.

1) *Beauté et simplicité*

Nous pouvons dire pour commencer que *l'Écriture ne laisse aucune place au relâchement en matière d'organisation de l'église.* Or plusieurs parlent avec indifférence de ces choses et, sous prétexte d'un large esprit libéral, donnent place aux plus larges divergences de vue sur ces questions. Et même, l'effort est fait pour montrer que l'Écriture, en général, est silencieuse sur ce sujet, et ne nous a donnés qu'une ligne de conduite. On nous dit que la pratique se réalise en détail beaucoup mieux selon la convenance des hommes, ou selon les exigences apparentes surgissant en divers lieux. On prétend que certains problèmes d'organisation sont laissés en suspens pour être résolus par la « raison sanctifiée » de l'église, qui trouvera graduellement quel plan est le plus adapté pour répondre aux besoins variés et grandissants d'un corps toujours plus étendu en taille et en importance, et dont les intérêts deviennent chaque année plus complexes. Et ainsi, avec cette seule pensée comme point de départ, des hommes ouvrent la voie à toutes sortes de différences et de contradictions.

Faut-il alors s'étonner de trouver des sectes défendant toutes leurs propres formes d'existence et, comme résultat de tout cela, divisant la seule église de Christ au point de la rendre presque méconnaissable ? Alors, au lieu d'être humiliés des dégâts ainsi commis, des hommes avancent que ces divisions constituent une partie de la beauté de l'organisation de l'église, prévue par la Providence pour stimuler par un généreux esprit de rivalité et augmenter par l'émulation le zèle de tous ! Si bien que même de vrais chrétiens sont conduits à être des défenseurs de leur propre désobéissance et de leur négligence de l'Écriture !

La raison, peut-être, pour laquelle ils pensent que l'Écriture est silencieuse quant aux détails de l'organisation de l'église, est qu'il est tenu pour certain qu'une machinerie variée et complexe est nécessaire. De

même que pour l'évangile, des pécheurs achoppent dans le chemin du salut, non pas à cause de l'obscurité ou de la complication qui s'y trouveraient, mais *en raison de sa véritable simplicité*. De même aussi, les saints ne parviennent pas à voir *la beauté et l'ordre de l'église tels qu'on les trouve dans l'Écriture*, [précisément] en raison de l'absence de tout superflu et de toute lourdeur d'organisation. Or la nature ne nous enseigne-t-elle pas elle-même que la simplicité et l'ordre sont « les premières lois de la nature » – l'ordre, à cause de la simplicité ? Toutes les grandes forces de la nature – la gravitation, l'action de la lumière, de la chaleur, de l'électricité – sont simples. C'est l'homme qui crée toute cette lourde machinerie, et pourtant il est assez prudent pour ne pas tenter de s'introduire dans les grandes forces de la nature. Il ne cherche pas à les corriger. Si le chrétien, de la même manière, considérait l'église et son organisation en dehors de tous ces arrangements qu'il tente de lui ajouter, il la redécouvrirait alors dans toute sa beauté et sa simplicité originelles dans la Parole de Dieu.

2) Obstacles à la compréhension de l'ordre de l'église

On peut naturellement demander quels sont les empêchements pour discerner la simplicité de l'organisation de l'église. À cela nous pouvons répondre que les principaux obstacles sont les suivants :

1) L'habitude de donner des noms

L'habitude presque universelle de donner un nom à quelque portion de l'église professante est une grande barrière à une claire compréhension de ce qu'est l'organisation de l'église dans la Parole. Évidemment, la division est cachée plus profondément derrière le nom. Mais cela détourne de la pensée des Écritures, et donne une autorité apparente à la dénomination et à ses règles. Si nous nous attendons à trouver l'approbation de l'Écriture pour toutes les formes variées de gouvernement prescrites par les différentes dénominations, nous serons déçus. L'Écriture ne connaît jamais ni l'une ni l'autre, si ce n'est pour condamner les deux (1 Cor. 1:10-13 ; 3:3 ; 11:18-19)

2) Les professions de foi

Émergeant du dénominalisme, l'obstacle suivant à une claire compréhension de l'enseignement de l'Écriture que nous mentionnerons est l'utilisation de principes de croyances, ou professions de foi. Nous remarquerons seulement la légèreté avec laquelle ces systèmes humains de doctrines s'appuient sur la Parole de Dieu, et nous demandons : pouvons-nous attendre d'eux qu'ils nous aident dans la compréhension de ce

qu'ils évacuent virtuellement ? Prenez comme illustration la définition suivante de l'église, telle qu'on la trouve dans les Trente-Neuf Articles de l'Église d'Angleterre : « Un ensemble d'hommes fidèles par lesquels la pure Parole de Dieu est prêchée et les sacrements dûment administrés selon l'ordonnance de Christ, *dans toutes les choses qui, par nécessité, sont requises par lui-même* ». Par là nous sommes tenus à une prêtrise humaine, et à tout ce qui est enseigné par cette dénomination comme essentiel à une vraie église ! Pas étonnant qu'un important prérequis pour l'unité de l'église à leurs yeux soit le maintien d'un « épiscopat historique » !

3) Le clergé

Mais cela nous conduit à considérer un troisième grand obstacle à la réception de la simple vérité de l'Écriture quant à l'organisation de l'église : la place occupée par le clergé dans les pensées du peuple et dans les règlements des diverses dénominations. Par clergé, nous pensons à cette classe d'hommes supposés, en raison de leur office, avoir une place spéciale de proximité avec Dieu, et des droits particuliers dans la manière d'administrer la Parole et les « sacrements ». Disons d'abord que nous avons la plus haute estime pour tout serviteur dévoué de Christ, où qu'il se trouve et par quelque nom qu'il soit appelé. Qu'il y ait des multitudes de tels hommes parmi le clergé, nous ne le nions pas un instant. Ce que nous avons à redire n'est pas contre des hommes mais contre un système qui, nous en sommes certains, est un obstacle à la bénédiction de l'église de Dieu toute entière, et une lourde charge pour beaucoup d'hommes consciencieux, exaspérés par son joug.

Le mot clergé est dérivé du grec *cleros*, dont la première signification est un *partage*. Il est ainsi utilisé pour le partage des vêtements de notre Seigneur entre les soldats qui l'ont crucifié (Mat. 27:35 et suiv.). On le trouve encore utilisé de la même manière pour la description de la mission de Matthias (Act. 1:26), dans le sens qui a probablement été à l'origine de ce mot tel que nous le connaissons : « Car il était compté parmi nous, et il avait reçu en *partage* ce service » (Act. 1:17 ; voir aussi v.25). Puis l'emploi de ce mot se rapproche de la signification dérivée d'*héritage* ou de *lot*, que l'on trouve appliquée au lot de tout le peuple de Dieu (Act. 26:18 ; Col. 1:12) et en 1 Pi. 5:3 (version anglaise) « ni comme dominant sur l'héritage [de Dieu] ».

[Remarquons que dans ce dernier passage] les mots *de Dieu* ne sont pas dans l'original. La version Anglaise Révisée rend « ni comme dominant sur la charge qui vous a été attribuée » mais une traduction plus évidente et adéquate serait « ni comme dominant sur des *héritages* » (version J.N.D.), la pensée étant évidemment qu'ils ne devaient pas dominer sur le peuple de Dieu comme s'il était leur possession. Mais la traduction

des Révisionnistes est significative en affichant le biais de la position cléricale. Ils regardent à une compagnie du peuple de Dieu qui est *leur charge, leur troupeau*, dans le sens de leur propriété personnelle, qui leur a été attribuée. Et ils traduisent ainsi un passage que la Parole donne intentionnellement pour nous garder précisément d'une telle chose ! C'est l'erreur qui est sous-jacente à tout le concept du clergé, que ce soit la prêtrise de l'église de Rome et d'Angleterre, ou les formes plus évoluées qu'on trouve dans les diverses dénominations protestantes. Ils forment une classe spéciale avec des privilèges distincts et des devoirs spéciaux, assumant ainsi une position, sans doute graduelle et non intentionnelle au départ, mais totalement inconséquente avec les droits divins de l'église comme un tout. C'est tellement vrai qu'il peut presque être dit, comme le despote français déclarait « l'état c'est moi », que « le clergé c'est l'église ». Le clergé peut prêcher la Parole, le clergé peut administrer les sacrements, le clergé peut faire les lois. Une église sans un homme du clergé est comme un corps sans tête. Or, avec de telles pensées d'une classe spéciale de personnes dans l'église de Dieu, il est impossible d'arriver à une véritable intelligence de ce qu'est l'église. Dans un chapitre suivant sur le ministère de l'église, nous aurons l'occasion d'examiner ce sujet du clergé en relation avec l'ordination. Tout ceci est suffisant pour montrer pourquoi la notion d'homme d'église, qui n'est nulle part mentionnée dans l'Écriture, est un voile sur la vérité touchant l'organisation de l'église.

4) *Les sacrements*

De la même manière, les sacrements, ainsi nommés, sont devenus dans les mains de ceux qui les utilisent de façon erronée, un moyen d'obscurcir la vérité. Le baptême, au lieu d'être un simple acte chrétien initiatoire, administré par n'importe quel chrétien, devient la porte d'entrée dans l'église (ou plutôt la dénomination), est administré par le clergé, et est trop souvent regardé comme essentiel au salut. Ou, d'un autre côté, il est promu à une importance indue et constitué signe distinctif d'un parti et test de communion. Et la cène du Seigneur – qui étant une fête de mémorial, douce et heureuse, où tout le peuple du Seigneur assemblé autour de Lui rappelle son amour plus fort que la mort – devient un acte formel, trop souvent superstitieux, présidé d'office par un homme d'église amené à usurper les fonctions de tout le peuple !

5) *Les incompréhensions au sujet du culte*

Cela nous conduit enfin à noter les méprises prévalentes au sujet de l'adoration, lesquelles constituent aussi une barrière dans le chemin de l'homme simple recherchant l'ordre de Dieu. L'adoration est un acte sacerdotal, et tout le peuple de Dieu est sacrificateur. Confiner l'adoration à

une seule personne, c'est accorder à lui seul la place de sacrificateur, ce que fait Rome, suivie de plus ou moins loin par toutes les autres dénominations. Confondre le prêche avec l'adoration est une autre erreur commune qui va dans la même direction, et relègue l'adoration à une position subordonnée.

Pour récapituler, une vraie connaissance de l'enseignement de l'Écriture quant à l'organisation de l'église est occultée par des méprises générales sur la prétendue nécessité de noms et de professions de foi dénominations, ainsi que, pour le clergé, de sacrements et d'une adoration cléricale. Une personne avec de telles méprises définira probablement sa propre organisation d'église comme étant « formée d'une compagnie de chrétiens réunis sous quelque dénomination, maintenue ensemble par l'adoption d'une profession de foi, présidée par un ministère ordonné régulier qui administre les sacrements et dirige le culte ». Cela ne ressemble-t-il pas à une étiquette ? Notre triste réponse doit être : Regardez autour de vous et vous trouverez la réalité de cela presque partout. Or nous disons avec force que, pour recevoir une idée scripturaire de l'organisation de l'église, il faut évacuer ou renverser chaque aspect d'une telle définition.

3) Enseignement de l'Écriture

Venons-en maintenant à la Parole et recherchons, avec l'aide de Dieu, sa pensée sur ce sujet capital. Nous avons dit qu'une des grandes difficultés à la compréhension de la vérité de l'Écriture était justement sa simplicité. Gardons cela à l'esprit quand nous cherchons à placer, en face des incompréhensions de la raison humaine, les simples enseignements de la Parole de Dieu.

1) L'importance du seul Nom

Au lieu de Babel avec ses multiples noms, *l'Écriture donne aux enfants de Dieu un seul Nom* – un nom au-dessus de tout nom (Phil. 2:9), le beau Nom (Jcq. 2:7) qui a été invoqué sur tout le peuple de Dieu sans distinction – *le nom de Christ*. Ils sont appelés croyants (Act. 5:14), disciples (Act. 9:1), chrétiens (Act. 11:26), et saints (Éph. 1:1). *Mais jamais un seul de ces mots n'est utilisé pour distinguer une partie du corps de Christ d'une autre* : au contraire, ces noms servent de liens pour les considérer tous ensemble. Ainsi nous avons la réponse quant au nom de l'organisation de l'église. Les noms que Dieu nous a donnés dans sa Parole sont suffisants : *nous n'avons besoin d'aucun autre car il nous diviserait au lieu de nous unir*. Ne passons pas sur cela légèrement, telle n'est pas la pensée de l'apôtre : « Or voici ce que je dis, c'est que chacun de vous dit : Moi, je suis de Paul ; et moi, d'Apollos ; et moi, de Céphas ; et moi, de

Christ. Le Christ est-il divisé ? Paul a-t-il été crucifié pour vous ? ou avez-vous été baptisés pour le nom de Paul ? ... Car quand l'un dit : Moi, je suis de Paul ; et l'autre : moi, je suis d'Apollos, n'êtes-vous pas des hommes ? » (1 Cor. 1:12-13, 3:4). Les divisions sectaires modernes ne sont que le développement de ces germes que l'apôtre cherchait si énergiquement à détruire – de vraies exhibitions de l'orgueil et de la chair, dès qu'ils apparaissent, divisant ceux qui aiment le même Seigneur et sont enseignés de Dieu à s'aimer les uns les autres.

2) *La place de la Parole de Dieu*

Ensuite, à la question de la forme de doctrine à laquelle l'église souscrit, l'Écriture répond elle-même : *la Parole de Dieu*. « Toute écriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice » (2 Tim. 3:16). « Ta parole est la vérité » (Jn. 17:17). « Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point » (Mat. 24:35). De ces passages et d'une multitude d'autres, *nous savons que les Écritures sont inspirées, qu'elles sont la vérité, qu'elles sont éternelles et qu'elles sont pleinement suffisantes*. Pourquoi, alors, y aurait-il des professions de foi ? Rendent-elles les Écritures plus complètes ? « Toutes les paroles de ma bouche sont selon la justice, il n'y a rien en elles de pervers ni de tortueux ; elles sont toutes claires pour celui qui a de l'intelligence, et droites pour ceux qui ont trouvé la connaissance. » (Pr. 8:8-9) Les paroles de l'homme peuvent-elles déclarer la vérité mieux que Dieu ? Si, comme d'autres écrits basés sur la Parole, elles sont utilisées comme moyen pour l'exposer, cette objection ne peut pas leur être opposée. Mais quand ces écrits accusent tacitement l'Écriture d'être ambiguë, obscure, ou insuffisamment définie pour des déclarations doctrinales, nous devons les rejeter.

3) *La place du Saint Esprit*

Qu'est-ce que l'Écriture présente au lieu d'un clergé régulièrement ordonné, prenant la charge de tout le ministère et de tout le culte ? *Le Saint Esprit*. C'est lui qui demeure dans l'église, son temple (1 Cor. 3:16), qui enseigne (Jn. 14:26 ; 1 Cor. 2:9-16), qui conduit nos prières (Rom. 8:26, 27 ; Jd. 20) et nos louanges (1 Cor. 14:15). S'il emploie des instruments, ce n'est jamais en vertu d'un office qu'ils pourraient avoir : l'Esprit n'est pas confiné à un seul homme : « Mais le seul et même Esprit opère toutes ces choses, distribuant à chacun en particulier comme il lui plaît » (1 Cor. 12:11). Nous entrerons plus en détail sur cela quand nous considérerons le sujet de l'adoration. Nous cherchons ici, toutefois, à placer devant toute conscience *l'immense importance de la présence du Saint Esprit, présence personnelle et immédiate d'une divine Personne* qui a une autorité et un contrôle absolus, dont le délice est d'administrer les choses de

Christ pour son peuple bien-aimé, de déployer les Écritures, de raviver l'esprit de prière et de louange, de nous exhorter sur l'importance de faire toutes choses « avec bienséance et avec ordre ». Le baptême ne sera pas négligé, la cène du Seigneur aura une place et une signification qu'elle n'a jamais eue auparavant, la discipline sera exercée, les grâces de la libéralité en faveur de ceux qui sont dans le besoin, la communion dans l'évangile, et les serviteurs du Seigneur abonderont si l'Esprit n'est pas entravé ni éteint.

4) Conclusion

Ces éléments semblent-ils vouloir éviter la question ? Non, c'est la réponse de Dieu aux besoins de son église. Il savait que nous allions tomber dans une totale confusion, multiplier les arrangements, avoir recours à toute sorte d'expédients que toute l'ingéniosité de l'homme peut suggérer – tout cela en vain, sauf pour nous montrer notre incapacité – si bien qu'il nous a donné son Saint Esprit. Rome prétend que le Pape est le vicaire de Christ ici-bas, avec un pouvoir absolu de contrôle et de direction. Le protestantisme rejette avec raison cette prétention, mais manque de voir le vrai Vicaire de Christ, « que le Père enverra en mon nom » (Jn. 14:26), et par conséquent s'expose elle-même à la raillerie de Rome au sujet de son indépendance et de son rationalisme. Si nous nous attachons fermement à cette vérité de *la présence de l'Esprit*, nous avons trouvé réponse à ce qui est enseigné de l'Écriture concernant l'organisation de l'église. Et nous pouvons mettre cela sous la forme d'une définition : « L'organisation de l'église, c'est la reconnaissance obéissante de la présence immédiate du Saint Esprit, rassemblant les croyants au nom du Seigneur Jésus, les soumettant à la Parole de Dieu, et prenant plein contrôle de leur adoration, de leur ministère et de leur discipline ». Plus loin, nous nous étendrons sur les divers aspects signalés ici. Pour l'instant nous désirons appeler l'attention du lecteur sur la simplicité et cependant sur la pleine suffisance de cette organisation. Y manquerait-il quelque chose ? Des circonstances inattendues pour lesquelles rien n'est prévu surgiraient-elles ? Impossible ! *Le Nom de Christ, la présence du Saint Esprit, la Parole de Dieu nous guident !* Ainsi organisée, une compagnie de chrétiens est prête pour assumer ses devoirs et privilèges, et aucune circonstance imprévue ne peut survenir qui puisse appeler un nouvel arrangement. *Le Saint Esprit est pleinement suffisant.*

Attardons-nous un instant sur cela. *Le caractère distinctif de la dispensation chrétienne est la présence personnelle du Saint Esprit.* La foi se montre en comptant sur cette présence. Les organisations humaines, même sagement administrées, sont une entrave à la manifestation de la présence et de la puissance du Saint Esprit. Nous savons que ces ensei-

gnements sont niés par beaucoup de chrétiens pourtant consciencieux, mais nous invoquons l'Écriture et son autorité pour leur justification et les enjoignons à consentir à l'ordre divin, leur rappelant aussi leur responsabilité à le réaliser pratiquement.

Le culte

1) Introduction

La plus noble occupation pour une créature est d'être absorbée par l'adoration de Dieu. C'est ce dont les séraphins sont occupés, criant « Saint, saint, saint, est l'Éternel des armées ». Les différents ordres des créatures célestes estiment être leur plus haut privilège d'en être ainsi occupés. C'est aussi pour cela que l'homme a été créé. Nous ne pouvons donc pas être concernés par un sujet plus important.

En particulier, il est nécessaire au temps actuel d'être au clair sur ce qu'est le culte. Dans l'acceptation commune de ce terme, le culte public inclut la prière, la louange et la prédication pour l'édification des saints et la conversion des pécheurs. Un moment de réflexion, cependant, suffira pour montrer combien cela est incorrect. Même la prière – privilège béni et nécessaire pour tout vrai croyant – n'est pas le culte. Mais la *demande* à Dieu de choses nécessaires ne doit pas être confondue avec les *offrandes* à Dieu, cette louange qui le glorifie. L'une reçoit *de* Dieu ; l'autre donne *à* Dieu. Hélas, combien nous sommes devenus égoïstes ! Nous faisons de tout un centre pour nous-mêmes – notre salut, notre joie, notre vie ici-bas, même notre service – toutes choses en fait sont estimées selon que nous les imaginons servir notre bien-être. Et Dieu et sa gloire sont placés après. Il n'est pas étonnant par conséquent que nos pensées soient confuses quant à ce qu'est réellement la louange, et qu'elle ait été reléguée à un rang d'importance très mineure.

Et pourtant nous allons passer l'éternité en adoration. Le chant de louange ici-bas, quelque faible qu'il puisse être, n'est que le prélude à cette harmonie universelle de louange qui remplira cieux et terre, quand toutes choses auront été faites nouvelles et seront à la fin sous l'influence de Celui qui possède tout. Jusque là, la louange sera faible. Mais nous qui sommes comme les prémisses de ses créatures, allons-nous attendre l'éternité ?

Mais abordons ce sujet très important et édifiant.

2) Importance centrale du culte dans l'Ancien Testament

Une lecture de l'Ancien Testament montrera que tout le service religieux révélé à Israël était principalement le culte. Il y avait un sanctuaire – un triple sanctuaire, pouvons-nous dire – le parvis, le lieu saint, et le lieu très saint. Il y avait la sacrificature, soigneusement mise à part pour Dieu. Il y avait les sacrifices, journaliers ou occasionnels. Il y avait des périodes spécialement mises à part, ou fêtes, pour offrir des sacrifices qui étaient prescrits. Tout cela mettait en évidence aux yeux de l'Israélite qu'il était un adorateur. Les sacrifices qui subvenaient particulièrement à ses besoins, tels que les sacrifices pour le péché et pour le délit, étaient aussi présentés à Dieu dans le culte, bien qu'une place beaucoup plus éminente fût accordée aux holocaustes, qui étaient plus directement des actes d'adoration – sacrifices de bonne odeur pour Dieu. Un fait rituel remarquable était la répétition de ce sacrifice à certaines occasions (Nb. 28), et telle était la multitude des bêtes offertes lors de la dédicace du temple que l'autel de l'holocauste n'était plus suffisamment large, et que le parvis devait aussi être employé pour un tel propos (1 Rs. 8:64).

L'établissement de Jérusalem comme centre, ne fit que mettre cela plus en évidence. Les cortèges de louange des lévites et les diverses ordonnances de David montrent que « la louange est bienséante » (Ps. 147:1).

3) Le culte dans l'Ancien Testament

Ayant vu que la louange était caractéristique du service de l'Ancien Testament, avant de passer au Nouveau, nous décrivons quelques contrastes entre les cultes de ces deux dispensations.

Entre l'adorateur et l'immédiate présence de Dieu se dressait un voile, infranchissable hormis pour le sacrificateur une fois l'an, le grand jour des propitiations, quand il pénétrait dans le lieu très saint, avec le sang du sacrifice pour le péché. Tout le sang versé des victimes offertes ne pouvait pas enlever le voile, car ce *sang-là* ne pouvait pas ôter le péché. Ce voile, donc, caractérisait le culte de l'Ancien Testament. Dieu était miséricordieux, mais il n'aurait en aucun cas purifié le coupable. Personne, même le plus fidèle, n'osait entrer en sa terrible présence. La loi disait : « Maudit qui n'accomplit pas les paroles de cette loi, en les pratiquant » (Dt. 27:26) et, pour chaque conscience exercée, cela aurait été un obstacle que de s'approcher de Dieu dans une pleine liberté. La loi, imposant la malédiction d'un côté, conduisait d'un autre côté à l'esclavage. Car en sollicitant l'homme naturel, elle ne pouvait qu'attiser l'inimitié de sa nature. Et les sacrifices, quoiqu'ils pussent apaiser, ne pouvaient pas bannir les craintes,

car autrement, « étant une fois purifiés, (ils) n'auraient plus eu aucune conscience de péchés » (Héb. 10:2). Il est vrai que la foi pouvait pénétrer ces nuées et ténèbres entourant la présence de Dieu. La foi pouvait entrevoir sa gloire et dire : « Goûtez et voyez que l'Éternel est bon » (Ps. 34:8). Mais même cela n'était que des aperçus, accompagnés de confessions souvent réitérées des péchés et de supplications pour la miséricorde. Tel était Dieu pour son peuple sous la loi, et telle était la louange légale – rendant gloire à Dieu pour sa majesté, sa sagesse, son pouvoir, mais tenant l'homme loin, incapable de se tenir devant lui.

4) Le culte dans le Nouveau Testament

Passant maintenant à la dispensation présente, combien le contraste est grand ! Le voile a été déchiré en deux depuis le haut jusqu'en bas (Mat. 27:51, Marc 15:38, Luc 23:45). Le voile entre l'homme et Dieu caractérise le culte de l'Ancien Testament. Le voile déchiré est la caractéristique distinctive du Nouveau. « Ayant donc, frères, une pleine liberté pour entrer dans les lieux saints par le sang de Jésus ... *à travers le voile* » (Héb. 10:19-20). Ce qui aurait été la mort pour le sacrificateur hébreu est un chemin de vie pour le chrétien à qui le sang de Jésus donne accès « avec confiance », « en pleine assurance de foi » (Héb. 4:16, 10:22) – ce que le sang de boucs et de veaux ne pouvait jamais accorder, ne pouvant pas ôter le péché. Le croyant peut donc bien épancher son âme dans la louange la plus libre :

Dans le saint des saints,
Lavés par son précieux sang,
Nous nous prosternons devant le trône
Et t'adorons, ô Dieu.

Au lieu de la loi qui condamnait et plaçait sous la servitude, le chrétien est sous la grâce et l'amour de Dieu est répandu sur lui. Si tout le peuple de Dieu savait pleinement ce que cela signifie ! Le résultat en serait alors une pleine louange.

Édifiés alors dans ce lieu de proximité de Dieu, délivrés de la loi, on acquiert une compréhension de la nature de Dieu comme jamais auparavant. Pas une parcelle de la gloire de sa justice n'est amoindrie ; non, elle brille avec d'autant plus d'éclat que ses flammes tombèrent sur le Fils de Dieu, le vrai Sacrifice attaché à la croix, où Dieu « n'a pas épargné son propre Fils » (Rom. 8:32). Là nous voyons la justice, mais aussi l'amour – l'amour en plénitude que Dieu seul possède et qu'aucun autre ne connaît :

Dieu seul connaît l'amour de Dieu.

Nous ne voyons pas des aperçus maintenant, mais le plein resplendissement de « la gloire de Dieu dans la face de Christ » (2 Cor. 4:6). Nous

connaissions Dieu comme notre Père, l'Esprit d'adoption nous est donné, et nous avons connaissance d'une rédemption éternelle – précieuses vérités qui sont autant de racines, cachées sous le couvert de types et d'ombres pendant l'hiver de la loi, mais ayant maintenant éclos en feuilles et en fruits, nous charmant de leurs beautés et nous régaland de leurs délices ! Nous sommes désormais dans une nouvelle contrée – un terrain de résurrection, ressuscités avec Christ, associés à lui qui a dit : « Parce que moi je vis, vous aussi vous vivrez » (Jn. 14:19). Maintenant la question de notre acceptation devant Dieu ne peut plus être soulevée : elle a été pleinement réglée. Plus de crainte quant à l'éternelle sécurité : personne ne peut nous ravir de ses mains. Le linceul de la louange charnelle ne peut que nous entraver maintenant et doit être mis de côté.

En bref, nous pouvons dire que le culte chrétien a sa source dans la rédemption accomplie, son objet est Dieu le Père et Dieu le Fils, sa place la présence de Dieu, sa puissance le Saint Esprit, sa substance les vérités révélées dans la Parole de Dieu, et sa durée l'éternité.

5) Quelques aspects du culte

Il y a plusieurs points que nous avons à peine touchés, qui doivent être développés.

1) L'adoration du Père et du Fils

Il ne peut y avoir aucun doute quant au fait que Dieu le Père est l'objet du culte chrétien : « Je leur ai fait connaître ton nom » (Jn. 17:26) ; Le Père cherche des adorateurs qui « l'adorent en esprit et en vérité » (Jn. 4:23). *Il est tout aussi clair que le Fils est l'objet du culte* : « afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. Celui qui n'honore pas le Fils n'a pas le Père qui l'a envoyé » (Jn. 5:23). Certainement, en face de telles écritures, nous imaginerions à peine quelqu'un enseignant que le Seigneur Jésus Christ n'est pas l'objet de l'adoration au même titre que le Père. Et pourtant cette doctrine a été enseignée – une insulte directe à l'encontre de Celui qui prit en grâce la forme de serviteur.

2) Le rôle et la place du Saint Esprit

Plusieurs, tout en acceptant volontiers ce qui a été dit touchant le culte au Père et au Fils, hésitent à dire que *le Saint Esprit n'est pas présenté dans le Nouveau Testament comme objet mais comme puissance du culte*. Soyons clair. Nous ne cédon pas au blasphème qui consiste à nier la divinité de la troisième Personne bénie de la Trinité. Il est Dieu, absolument comme le Père et le Fils, et de manière totalement identique. Et étant Dieu, il est digne de la louange. Mais dans l'Écriture, le Saint Esprit

est présenté comme Celui qui communique la capacité pour l'adoration : « Nous rendons culte par l'Esprit de Dieu » (Phil. 3:3). Il ne se présente pas lui-même pour être adoré mais il prend, pour ainsi dire, une place subordonnée. En parlant avec révérence, de même que notre Seigneur prit une place d'humiliation sur la terre durant sa vie, habitant en chair (toujours un homme, maintenant dans la gloire), ainsi aussi le Saint Esprit maintenant venu sur la terre est heureux d'habiter nos pauvres corps (« temples du Saint Esprit ») et l'église de Christ. Il est sur la terre, en contraste avec Christ qui est dans les cieux auprès du Père, objet de l'adoration. La raison pour laquelle nous disons que le Saint Esprit n'est pas présenté dans le Nouveau Testament comme objet de culte devient donc claire. Il est *la puissance* du culte. Nos louanges doivent être formées par son énergie, ou ce ne sont pas de véritables louanges. Il en est de même pour nos prières : « Nul ne peut dire : " Seigneur Jésus ", si ce n'est par l'Esprit Saint » (1 Cor. 12:3).

3) Qui sont les vrais adorateurs ?

Un mot encore sur la question de savoir *qui* sont les vrais adorateurs dans la présente dispensation chrétienne. Sous la loi, l'adulateur était, dans un sens, un homme qui apportait une offrande, et d'un autre côté, le sacrificateur seul pouvait le faire : dans le plein sens du terme, seul le sacrificateur le pouvait une fois l'an. Avec la première définition, ils étaient tous adorateurs ; avec la seconde, il n'y en avait qu'un. La première compagnie était trop large, la seconde trop étroite. Dans la chrétienté, tous les croyants sont sacrificateurs (1 Pi. 2:5, 9), et eux seuls. *Nul ne peut adorer Dieu, hormis ceux qui sont lavés dans le sang de Christ, et tous ceux-ci ont un égal accès à Dieu.* L'idée de classes, certains ayant un privilège supérieur, un meilleur accès à Dieu, est odieuse pour quelqu'un enseigné de Dieu. Cela ne peut être trop fortement rejeté, car cela déshonore la personne et l'œuvre de Christ. C'est pourtant la véritable racine du romanisme, et ce n'est pas si rare dans le protestantisme, comme on peut l'imaginer. Oui, nous pouvons affirmer avec pleine assurance que la notion même de clergé est potentiellement le germe de la sacrification de classes. Le Nouveau Testament enseigne que *tous ceux* qui appartiennent à Christ sont sacrificateurs. Ils jouissent tous de la même proximité de Dieu par Christ et peuvent tous chanter : « À celui qui nous aime, et qui nous a lavés de nos péchés dans son sang ; – et il nous a faits un royaume, des sacrificateurs (une sacrification royale, 1 Pi. 2:9) pour son Dieu et Père ; à lui la gloire et la force aux siècles des siècles ! Amen » (Ap. 1:5-6).

Il y a un seul Sacrificateur qui demeure à perpétuité (Héb. 7). Par lui toute notre adoration est présentée dans une parfaite acceptation, parce qu'elle est liée à la « bonne odeur » de son Nom. Il se tient seul, à perpé-

tuité, comme Souverain Sacrificateur. Mais, parmi les sacrificateurs de Dieu – ses adorateurs – il n'y a aucune différence. Nous parlerons plus longuement après des dons et des ministères. Présentement, nous désirons seulement avertir le lecteur de *ne jamais confondre la sacrificature et le ministère* : ils sont radicalement et entièrement différents.

4) Le culte collectif

Nous n'avons pas présenté toutes les principales caractéristiques du culte. Mais ce que nous avons dit peut s'appliquer pleinement à des individus, et il doit être maintenant clair qu'il y a une adoration commune de l'église, au même titre qu'une adoration individuelle – une louange collective. Non pas que le terrain, l'objet ou la substance de la louange soient différents, mais Dieu a pourvu à ce que l'église puisse adorer comme étant un tout. Les vérités que nous avons considérées dans les chapitres précédents n'ont pas beaucoup éclairé cet aspect du caractère *collectif* du culte. L'unité de l'église (celle d'enfants de Dieu unis par l'Esprit de Dieu à un Christ glorifié) et l'unité des uns avec les autres – ces vérités et d'autres apparentées – amènent la conclusion que nous sommes « membres les uns des autres ». Quand nous nous rassemblons selon la pensée de Dieu, non seulement nous sommes des individus, mais nous formons aussi une assemblée représentant l'église entière. *Notre adoration est désormais corporative (celle d'un même corps, d'un même ensemble). La louange et l'adoration proviennent de chaque individu mais aussi de l'assemblée.* Faisons une pause et admirons la sagesse et l'amour de Dieu dans cette disposition. Il sait que nous sommes des êtres sociaux, que nos joies et nos peines ont besoin d'être partagées, et qu'ainsi les premières sont augmentées et les secondes diminuées. Ainsi aussi, dans notre service le plus élevé, il a pourvu à ce que nous répan-dions ensemble notre tribut de louange et d'actions de grâces.

5) Les occasions de l'exercice du culte

La grande occasion pour l'église de rendre culte est quand les chrétiens sont réunis le premier jour de la semaine pour rompre le pain. Non que la louange soit limitée à ce moment là, mais nous l'avons dans son caractère complet. Nous sommes alors, ou devrions alors être « assemblés en son nom » (Mat. 18:20). Le Seigneur est au milieu des saints pour conduire la louange (Héb. 2:12) et l'Esprit présent pour guider, selon la Parole (1 Cor. 14:25). Et les signes (le pain et le vin), en mémorial de l'amour du Seigneur jusqu'à la mort, sont là pour être partagés.

Nous ne pouvons insister trop lourdement, ni attirer trop fortement l'attention des croyants sur l'importance du *précieux privilège de se réunir ainsi chaque jour du Seigneur autour de sa Personne pour offrir le culte à*

son Dieu et notre Dieu, et à Lui-même aussi. C'était l'habitude de l'église primitive (Act. 20:7), interrompue uniquement quand la chair s'est introduite sous la forme d'une superstition sacramentale. Ne nous y trompons point. C'est simplement une fête de mémorial. Elle ne confère ni vie ni grâce en elle-même. Le passage de Jean 6:48-58 ne se réfère pas à la cène, mais à la réception par la foi de Christ mort pour nos péchés. Celui qui a joui de la réalité de la présence du Seigneur à sa table, qui a réalisé la présence et la direction de l'Esprit de Dieu, dont le cœur s'est élevé dans la louange vers son Dieu et Père quand, dans la louange l'âme de chacun est soudée à l'autre comme l'âme d'un homme avec ses frères – celui qui a joui d'un tel privilège le délaisserait-il ou manquerait-il ces saints et heureux moments ? Là, c'est l'église qui rend culte, aucun ne préside, aucun ne dicte la forme, mais chacun est libre devant Dieu d'être guidé selon sa Parole.

6) *Le caractère du culte*

Si l'on demande quel est le caractère du culte, nous renvoyons vers les pages précédentes. *C'est l'adoration chrétienne dans sa pleine signification – unie, foncièrement libre.*

Et si tel est le culte de l'église, nous n'avons pas besoin de préciser que *seuls les vrais chrétiens peuvent se joindre à lui.* Sinon, soit le pécheur est élevé à une place qu'il ne peut assumer, soit le saint est rabaisé au niveau d'un plaidoyer pour la miséricorde. Combien est-ce inconvenant pour celui qui connaît Christ et l'amour de Dieu de prier pour la délivrance « de sa colère et de l'éternelle damnation ». D'autre part, combien est-il inconvenant de mettre dans la bouche d'un pécheur des paroles telles que : Nous te louons, ô Dieu, nous reconnaissons que tu es notre Seigneur. Combien cela est inconséquent et choquant de faire ainsi parler avec des croyants un pécheur incroyant !

Après cela, est-il nécessaire d'ajouter que *tout le culte de l'église doit être en vérité ?* On peut constater dans les recueils d'hymnes d'église combien cette vérité bien palpable est ignorée. Là, pour la préservation du sentiment, de la poésie, et même du rythme, des doctrines sont présentées de façon hautement subversive, même quant à la vérité de l'évangile. Par exemple :

Aide-moi à veiller et prier,
À compter sur ta grâce –
Assuré, si ma confiance doute
en pensant qu'à jamais je mourrai⁹ !

⁹ Au contraire la Parole est très claire à ce sujet ; voir notamment Jn. 3:16 et 36.
(Note de traduction)

6) Conclusion

Quelle louange peut-il y avoir dans des paroles que chaque croyant instruit de l'Esprit sait être totalement anti-scripturaires et trompeuses ?

Nous pouvons multiplier les exemples mais laisserons cette occupation au lecteur, le suppliant de prendre conscience de ce qu'il chante, refuser catégoriquement la douce poésie qui jette un doute sur la grâce et l'amour de Christ.

Nous n'avons pas besoin de rappeler que le rassemblement à la table du Seigneur pour se souvenir de lui, et être ainsi rempli de l'adoration, ne doit pas être confondu avec des réunions d'édification ou de prédication de la Parole. Il peut y avoir une édification appropriée pour élever la louange, il peut y avoir besoin de présenter une parole d'exhortation adressée à la conscience – mais que la fête demeure une fête au Seigneur !

Bien-aimé lecteur, ayant pris en considération cet important sujet du culte de l'église, veuillez accepter une question : Comment rendez-vous culte ? Par l'Esprit de Dieu ? Où rendez-vous culte ? Dans des temples faits de main, ou dans « les lieux saints » (Héb. 9:12) ? Votre pensée sur le culte est-elle la musique d'un grand orgue, avec des chanteurs entraînés et rémunérés ? ou bien la mélodie de cœurs unis à Christ et les uns aux autres, épanchant dans l'adoration les trésors de la grâce qui leur a été donnée à connaître ?

Que le Seigneur touche la conscience de son peuple bien-aimé et le tire loin de la vanité d'une simple forme de culte, lui donnant de goûter à *sa réalité bénie* !

Le ministère

Nous pouvons maintenant aborder le sujet du ministère, sans lui donner, comme beaucoup le font, une importance excessive.

Dans les chapitres précédents, nous avons vu l'église comme le corps de Christ, considérée dans l'Écriture réellement et organiquement *une*. Nous avons vu la sacrificature de tous les croyants, et la prééminence du culte dans l'économie de l'église. Toutes ces choses, de première importance, nécessitent d'être clairement comprises avant d'en venir au sujet du ministère.

1) Introduction

Cela peut surprendre plusieurs de parler d'un ministère exercé actuellement comme une chose temporaire. Pourtant, un rapide coup d'œil sur quelques passages de la Parole de Dieu les convaincra que tel est le cas. L'Épître aux Éphésiens présente la liste des dons d'un Christ exalté, à la fois dans leur continuité et leur durée : « en vue du perfectionnement des saints, pour l'œuvre du service, pour l'édification du corps de Christ ; *jusqu'à ce que nous parvenions tous* à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature de la plénitude du Christ » (Éph. 4:12-13). Les dons ne cesseront jamais tant que le Corps de Christ est formé, qu'il y a des besoins d'édification et que les saints ne sont pas accomplis. Ils continueront jusqu'à ce que les saints parviennent tous « à la mesure de la stature de la plénitude du Christ », ce qui aura lieu quand nous serons avec lui dans la gloire. Alors il n'y aura plus besoin de ministère tel que nous le connaissons, et il n'existera plus. « Car nous connaissons en partie, et nous prophétisons en partie ; mais quand ce qui est parfait sera venu, ce qui est en partie aura sa fin » (1 Cor. 13:9-10). Alors que les saints sont exhortés à rechercher les dons les plus excellents, un chemin bien plus excellent leur est montré – celui de *l'amour*, qui perdurera alors que la nécessité des dons aura passé (1 Cor. 12:31).

Et enfin, pour toute l'éternité les membres variés du corps de Christ jouiront, comme les parties diverses d'un vivant organisme, de l'heureux privilège des services mutuels de l'amour et se dévoueront dans le service sans fin de notre Seigneur. « Et ses esclaves le serviront » (Ap. 22:3).

Il est clair que les *résultats* du ministère demeureront à toujours, que les récompenses pour le service fidèle seront assurément distribuées et que les saints en jouiront pour l'éternité. Mais cela ne fait que montrer que le ministère est une réalité actuelle, sa nécessité disparaissant avec l'histoire terrestre de l'église.

Cependant, aussi longtemps que l'église est sur la terre, que des pécheurs doivent y être conduits, et des saints y être édifiés, l'absolue nécessité du ministère subsiste, et cela de la manière la plus variée et la plus complète.

Voyons maintenant ce que l'Écriture enseigne quant à la *source*, le *caractère*, la *puissance* et l'*exercice* du vrai ministère.

2) *Sa source*

La source et l'auteur de tout vrai ministère, c'est la Tête glorifiée de l'église, le Seigneur Jésus Christ. « C'est pourquoi il dit : " Étant monté en haut, il a emmené captive la captivité, et a donné des dons aux hommes "... et lui, a donné les uns [comme] apôtres, les autres [comme] prophètes, les autres [comme] évangélistes, les autres [comme] pasteurs et docteurs ; en vue du perfectionnement des saints... » (Éph. 4:8-13).

Il nous est rappelé, dans une parenthèse (v. 9-10), que tous les dons ont été acquis par la mort de Christ, et que son élévation dans la gloire a été précédée par sa descente au tombeau. C'est ainsi que notre adorable Seigneur est toujours contemplé maintenant : « moi, je suis le premier et le dernier, et le vivant ; et j'ai été mort ; et voici, je suis vivant aux siècles des siècles » (Ap. 1:17 ; Hébr. 1:3 ; 2:6-9). Glorifié, il a donné des dons aux hommes. Cette Église qu'il aime et pour laquelle il s'est donné n'a pas été oubliée ni négligée par son Seigneur absent. Il a envoyé de la gloire tout ce qui est utile pour le rassemblement et la croissance de son peuple bien-aimé. Alors que nous jouissons du ministère de divers dons, souvenons-nous toujours de leur source !

De cette manière nous acquerrons une claire perception de deux choses : *l'amour et les soins de Christ ; et la dignité de tout ministère chrétien.* « Car personne n'a jamais haï sa propre chair, mais il la nourrit et la chérit, comme aussi le Christ l'assemblée » (Éph. 5:29). Dans chaque don, plus ou moins apparent, on voit l'amour de Christ. Il ne peut pas y avoir de vrai ministère en dehors de ce don de Christ. Le fait d'en jouir devrait toujours élever nos cœurs dans un amour reconnaissant envers Lui. Mais si d'un côté son amour est manifesté dans le don accordé pour le ministère, d'un autre côté nous voyons *la dignité et la responsabilité qui lui sont attachées.* « Mais je ne fais aucun cas de ma vie, [ni ne la tiens] pour précieuse à moi-même, pourvu que j'achève ma course, et le

service que j'ai reçu du seigneur Jésus pour rendre témoignage à l'évangile de la grâce de Dieu » (Act. 20:24). « Car moi, je ne l'ai pas reçu de l'homme non plus, ni appris, mais par la révélation de Jésus Christ » (Gal. 1:12). De telles écritures et beaucoup d'autres montrent la dignité attachée au ministère donné de Christ. Si quelqu'un le méprise, ce faisant il méprise Christ. « Celui qui vous rejette, me rejette » (Luc 10:16). *Mais qu'aucun homme ne pense ajouter à la dignité du ministère chrétien en l'investissant de noms pompeux et d'une position officielle attachée à la grandeur humaine.* Tout ceci n'est que mettre une guirlande clinquante sur de l'or fin. Si Christ est la source et l'auteur du ministère, il devient évident qu'il n'y a plus de place et plus de raison pour une accréditation humaine. La tentative de faire cela n'est qu'une intrusion dans les prérogatives de Christ, qu'elle soit consciente ou non.

3) Son caractère

Quant au caractère du ministère, il est très varié et complet, couvrant dans son domaine toutes sortes de services nécessaires pour l'église.

1) Les apôtres et prophètes

Dans la liste déjà mentionnée d'Éphésiens 4, nous avons les apôtres et les prophètes. Ceux-ci sont en relation avec le fondement : « ayant été édifiés sur le fondement des apôtres et prophètes, Jésus Christ lui-même étant la maîtresse pierre du coin » (Éph. 2:20). Nous n'avons pas besoin de dire que ce sont des prophètes du Nouveau Testament, pas de l'Ancien – des hommes qui parlaient directement de la part de Dieu, indiquant souvent, de façon surnaturelle, sa pensée quant au présent et au futur. S'ils avaient été des prophètes de l'Ancien Testament, ils auraient été mentionnés *avant*, non pas *après* les apôtres. Les apôtres occupaient une position unique dans l'établissement de l'église, qui ne pouvait être transmise à aucun autre. Il ne peut donc y avoir aucune « succession apostolique », sur laquelle toutes les églises épiscopales, avec Rome, basent leurs prétentions. Cette prétention est anéantie à l'avance par le fait que les apôtres étaient les témoins spéciaux de la résurrection de notre Seigneur. Voyez Act. 1:22, et comparez avec 1 Cor. 9:1 et 1 Cor. 15:8-9. Il n'est pas nécessaire de dire un mot sur la prétention absurde des Irvingiens qu'une nouvelle liste d'apôtres aurait été constituée. L'Écriture citée en support de cela (És. 1:26) ne se réfère pas à l'église mais à Israël. Les membres de ce nouveau « collège des apôtres » sont tous décédés, sa restauration n'a pas été effectuée, et la venue du Seigneur n'a pas encore eu lieu.

Les apôtres avaient reçu la charge d'établir l'église, de nourrir sa petite enfance, et de pourvoir aux provisions de toute son histoire terrestre en

complétant l'Écriture, guide infaillible. Nous avons cela dans les écrits apostoliques qui sont, de la même manière que tout le Volume sacré, absolument et parfaitement inspirés (2 Pi. 3:15-16 ; 1 Jn. 4:6). Ainsi, bien que n'ayant pas personnellement les apôtres, nous les avons dans leurs écrits. Ces écrits inspirés des apôtres, et particulièrement ceux de Paul, nous donnent la révélation finale de Dieu. Paul devait *compléter* la Parole de Dieu (Col. 1:25). Son apostolat est unique. Il nous dit qu'il était appelé « par Jésus Christ, et Dieu le Père » (Gal. 1:1) . De même que les douze étaient en relation avec l'administration terrestre du royaume, Paul est l'apôtre spécial de l'église, un témoin de son unité, de son caractère spirituel et sa destinée céleste. Nous pouvons dire que les douze étaient en relation avec l'église en tant que *Maison de Dieu*, et Paul, en premier lieu en tant que *Corps de Christ*. Évidemment, cela se rapporte à leur ministère, non pas à leur relation personnelle, qui était la même pour tous.

2) Les évangélistes

Les évangélistes, ainsi que leur nom le suggère, sont les hérauts des bonnes nouvelles, prédicateurs de l'évangile de la grâce de Dieu, éveillant les âmes assoupies et les gagnant à Christ. N'importe qui n'est pas un évangéliste, bien que tous devraient avoir l'amour pour les âmes, et être prêts à montrer Christ au pécheur. Mais les hommes qui sont évangélistes par don ont une vraie passion pour les âmes, un véritable désir et un service pour qu'elles passent par la nouvelle naissance. Ils sont instruits quant à la manière de leur présenter l'évangile, comment rassembler les âmes, distinguer la vraie crainte de la fausse, la vraie conversion d'une simple profession. C'est leur joie d'amener des pécheurs à Christ, de voir ceux qui étaient dans le monde être amenés dans l'église de Christ. L'évangéliste est un homme de prière, car il réalise que le travail est entièrement de Dieu et que les « méthodes » sont bien peu dignes de confiance. C'est un homme de foi qui compte sur le Dieu vivant. C'est un étudiant de l'Écriture, afin de pouvoir présenter uniquement la vérité aux âmes. C'est un homme de courage, ne craignant pas d'aller même où « les liens et l'emprisonnement » peuvent l'attendre, afin de pouvoir porter le glorieux évangile du Dieu bienheureux à ceux qui périssent. C'est un homme d'énergie, disponible en temps et hors de temps. C'est un homme de persévérance, pas découragé s'il ne voit pas de fruit immédiat de son travail. Enfin, c'est un homme d'humilité, se glorifiant en un autre, confessant de son cœur : « Non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu qui est avec moi » (1 Cor. 15:10).

Si l'on demandait : où se trouvent de tels hommes ? notre réponse serait : Le Maître le sait. Sans doute il y en a beaucoup qui, bien que n'étant pas idéalement ce que nous attendrions, sont de vrais évangélistes de Christ, doués et envoyés par lui, montrant dans les résultats bénis de

leurs travaux qu'ils sont un don de Christ. Quand nous regardons vers ce monde qui gît dans le méchant – les millions d'âmes plongées dans les ténèbres de l'impiété, n'ayant jamais entendu parler de Christ – les millions dans l'esclavage de Rome – les millions dans les contrées protestantes, étrangères à la grâce de Dieu – les multitudes à nos portes qui remplissent les églises et disent « Seigneur ! Seigneur ! » mais qui, craignons-nous, ne le connaissent pas, ne prions-nous pas pour des évangélistes ? Pour que ceux déjà en service puissent être étreints pour effectuer fidèlement leur tâche et que d'autres puissent être suscités pour aller partout prêcher la Parole ? Que les frères se demandent eux-mêmes dans la présence de Dieu, s'il ne les a pas appelés lui-même à cette œuvre. Soyons plus éveillés aux besoins d'un monde qui périt autour de nous. Et au-dessus de tout, soyons plus que jamais en prière !

Quand l'évangéliste a été utilisé par le Saint Esprit pour éveiller le pécheur et le conduire à Christ, cette âme *a été introduite* dans l'église. Là, son travail comme évangéliste cesse. Assurément, l'âme sauvée aimera encore et toujours entendre l'évangile du salut, pour sa joie et son affermissement. Si elle progresse avec Dieu, sa jouissance des simples vérités élémentaires de la rédemption croît. Perdre le goût pour l'évangile serait perdre le goût pour l'amour de Dieu, et c'est un des signes du déclin spirituel. Mais bien qu'il en jouisse, ce n'est plus comme quelqu'un qui a besoin d'être sauvé. Dans ce sens, il est en dehors des soins de l'évangéliste, et il a besoin d'un autre ministère.

Remarquons en passant que l'évangéliste, dans son amour pour les âmes nouvellement nées, comme leur père spirituel, leur montrera que, ayant par l'Esprit été introduites dans le corps de Christ, elles peuvent être introduites dans sa communion. Le vrai évangéliste ne peut pas être indifférent à ses associations ecclésiastiques. Et cependant, n'entendons-nous pas de nouveaux convertis être invités à entrer dans l'église de leur choix ou de leur famille ? En a-t-il été ainsi avec l'évangile qui leur a été prêché ? Les a-t-on laissés choisir divers chemins de salut, comme celui de garder la loi, de réformer le monde ou d'adhérer à une profession religieuse ? Non ! ils ont été enseignés dans l'unique voie de salut, et qu'en dehors de Christ, ils sont perdus à toujours. L'Écriture est donnée pour prouver cela, et ils ont été invités jusqu'à ce qu'ils aient accepté le chemin du salut de Dieu.

Ainsi doit-il en être en matière de communion ecclésiastique. L'évangéliste, à l'image du bon Samaritain, ayant soigné les blessures du pécheur, leur appliquant l'huile et le vin – le sang de Christ, mis en valeur et appliqué par le Saint Esprit – conduit cette âme blessée à l'hôtellerie où elle peut être soignée. Et en matière de communion ecclésiastique, un aussi grand soin doit être apporté qu'en matière de salut, car l'honneur de Dieu est en question dans ces deux cas. Ainsi, au lieu d'inviter un nou-

veau converti à rejoindre l'église de son choix, on devrait plutôt lui montrer qu'il est déjà un membre de l'église et qu'il devrait reconnaître ceux qui, dans l'endroit où il réside, forment l'assemblée locale. *L'Écriture est en cela, comme dans tout le reste, le seul guide.*

À l'objection que cela l'amènera à des difficultés, notre réponse est que, n'étant pas engendrées par la Parole de Dieu, celles-ci peuvent toutes être résolues par elle. Nous devons reconnaître qu'il peut être déconcertant pour l'âme qui vient juste de trouver la paix de rencontrer du sectarisme, à notre commune honte ; et nous ne devons pas nous étonner si plusieurs sont scandalisés. Mais l'Écriture a un remède même pour cela, et l'âme obéissante, en suivant cet infallible guide, apportera le secours à ceux qui sont réellement désireux d'apprendre et de faire la volonté de Dieu.

3) *Les pasteurs*

Mais revenons à notre sujet. L'évangéliste conduit donc à l'assemblée locale le jeune converti venu à Jésus Christ. Dès lors un ministère d'une autre sorte l'attend. Après les évangélistes, dans le passage que nous considérons, viennent les *pasteurs*. Le mot est littéralement *bergers*, et désigne de façon appropriée ceux que le Seigneur a qualifiés pour « paître le troupeau de Dieu ». Les brebis de Christ ont besoin de soins. Le bon Berger, qui a mis sa vie pour elles, verra qu'elles sont non seulement délivrées de l'ennemi, mais aussi gardées, conduites, et nourries. C'est ici que l'importance du don de pasteur apparaît. C'est à lui de veiller sur le peuple de Dieu ; de voir s'il ne s'égare pas et de chercher à le remettre sur la bonne voie si c'est le cas ; de consoler ceux qui sont dans l'affliction ; d'encourager ceux qui sont dans la peine et de sympathiser avec eux ; d'avertir ceux qui s'enfoncent dans la mondanité et le relâchement, veillant sur leurs âmes comme ayant à rendre compte. Le travail du pasteur a nécessairement un caractère largement privé. Il n'a pas besoin de parler en public ni de prendre une place en vue. La vraie sphère de service du pasteur n'est pas limitée. Et combien un tel don est nécessaire pour le peuple du Seigneur ! C'est quelqu'un qui peut se réjouir avec ceux qui se réjouissent, pleurer avec ceux qui pleurent, prêt à donner un conseil, un encouragement, un avertissement. Sommes-nous suffisamment reconnaissants d'avoir des pasteurs ? Que serait l'église de Dieu sans eux ? - Ouverte aux attaques de l'ennemi, le faible serait négligé, les égarés ne seraient pas cherchés, les désobéissants ne seraient pas avertis. Et n'est-il pas bon pour nous de prier pour que ce précieux don de Christ soit plus reconnu et plus utilisé ? Que ceux qui ont la charge de soigner le troupeau de Christ puissent s'éveiller de nouveau à leurs responsabilités. Ils ont un travail que personne ne peut effectuer à leur place. Qui peut douter, avec de telles écritures devant lui, que ce don existe ac-

tuellement ? Mais l'apparence et la superficialité caractérisent les jours actuels. Les talents visibles sont beaucoup plus appréciés, et des dons véritables et utiles qui œuvrent pour la vraie santé du corps de Christ sont trop souvent méprisés et négligés. La conséquence est que les saints croissent péniblement. Là où un vrai ministère pastoral pourrait les amener à se développer utilement, ils périssent et demeurent faibles toute leur vie.

Les qualifications pour le service pastoral sont données en général dans les passages parlant des surveillants et des anciens. Nous parlerons brièvement des services officiels, simplement pour demander au lecteur de se détourner dans son esprit, *vu les temps*, de toute aspiration à un service d'un caractère officiel en considérant ce passage : « Cette parole est certaine, que si quelqu'un aspire à la surveillance, il désire une œuvre bonne : il faut donc que le surveillant soit irrépréhensible, mari d'une seule femme, sobre, sage, honorable, hospitalier, propre à enseigner, non adonné au vin, non batteur, mais doux, non querelleur, n'aimant pas l'argent, conduisant bien sa propre maison, tenant ses enfants soumis en toute gravité. (Mais si quelqu'un ne sait pas conduire sa propre maison, comment prendra-t-il soin de l'assemblée de Dieu ?) Qu'il ne soit pas nouvellement converti, de peur qu'étant enflé d'orgueil, il ne tombe dans la faute du diable » (1Tim. 3:1-17 ; voyez aussi Tit. 1:6-9 ; 1 Pi. 5:1-4).

En général, nous pouvons dire que le don pastoral est celui qui surveille et supervise les âmes. Ce mot, traduit par *gouverner* en Mat. 2:6, signifie littéralement *paître* (Ap. 2:27 ; Act. 20:28 ; 1 Pi. 5:2), et est aussi rendu par *être berger* en Jn. 21:16, où il est question de soins pastoraux. Surveiller, dans l'Écriture, est un service : celui qui surveille le mieux, c'est celui qui sert le mieux.

Nous avons noté qu'une des qualifications d'un surveillant c'est d'être « capable d'enseigner », ce qui signifie qu'il doit être capable de s'intéresser aux questions et d'y répondre et de faire un sage emploi de l'Écriture dans l'accomplissement de ses devoirs.

4) Les docteurs

Étroitement associé au don de pasteur, on trouve celui de docteur. Dans un sens distinctif, en contraste avec le pasteur, le docteur est quelqu'un doué de Dieu pour exposer la Parole de Dieu. Tous les enfants de Dieu ont l'onction de la part du Saint et n'ont pas besoin que quelqu'un (à part l'Esprit de Dieu) les enseigne. Ceci n'ôte pas la nécessité des docteurs, comme dons divins. Par l'Esprit, ils ont la capacité de comprendre et de recevoir ce qui leur est donné. Étant ainsi privilégiés, ils sont tous tenus de sonder les Écritures d'abord pour eux-mêmes. Ils y trouveront, dans leur diligente recherche, une riche récompense. Et le plus diligent à

cet égard saura le plus apprécier un docteur capable, non seulement de comprendre, mais aussi de communiquer la vérité.

Combien ce don est important ! C'est la vérité qui affranchit et maintient libre. Et c'est l'œuvre du docteur de présenter la vérité au peuple de Dieu. La Parole de Dieu doit être dévoilée, ses perfections révélées, ses doctrines exposées, et ses difficultés expliquées. Le docteur est l'étudiant de ce livre, et lui est dévoué. Dans des jours comme les nôtres, quand toutes sortes d'erreurs abondent, prétendument tirées des Écritures, quand les fondements sont sapés, les saints ont besoin de docteurs, d'hommes qui les font retourner « à la loi et au témoignage », et leur montrent que, au milieu de cette confusion de langues, il y a encore une Voix qui ne parle pas d'un ton incertain. C'est le docteur qui vient au devant des assauts de l'annihilationnisme¹⁰, du rationalisme, de la haute critique – maux qui se sont abattus sur les véritables organes vitaux de la chrétienté professante, éclipsant beaucoup de témoignages, et conduisant beaucoup d'âmes à la destruction. C'est le docteur qui nous conduit dans les choses profondes de la Parole de Dieu et, nous rassasiant de ce qui est bon, ne laisse aucune saveur au mal.

Le Seigneur ne laisse pas entendre que nous nous arrêtions avec l'évangile de notre salut. Mais c'est le commencement. Cependant, combien nous sommes facilement enclins à en rester là, et délaisser les merveilleuses vérités cachées dans les mines de l'Écriture, passant toutes nos vies à l'état d'enfants et d'indigents spirituels !

Le docteur est donné pour prévenir cela et, pour ceux qui entendront, leur ouvrir les trésors de la maison et apporter « des choses nouvelles et des choses vieilles ». Prions pour les docteurs : pour qu'ils restent dépendants et ainsi gardés de l'erreur ; pour qu'ils puissent toujours conserver l'équilibre de la vérité, et présentent « tout le conseil de Dieu » ; pour que l'étude et la communication des trésors de la Parole de Dieu ne soit jamais pour eux une tâche intellectuelle froide mais plutôt que tout leur service puisse être comme le rivage d'un fleuve qui apporte beauté et fertilité sur ses berges et dispense le rafraîchissement dans la contrée alentour.

5) Autres passages sur les dons

Tels sont donc les dons pour l'église d'un Christ élevé dans la gloire. Ils sont donnés pour l'église entière, non pas pour une partie seulement. Un évangéliste ou un docteur est donné pour le corps de Christ tout entier. Aucune dénomination ne peut les revendiquer, aucune assemblée monopoliser leurs services. Souvent le pasteur ne peut pas exercer ses fonctions au delà des limites d'un rassemblement, et pourtant c'est un don pour tout le corps.

¹⁰ Fausse doctrine prétendant que l'âme est peu à peu annihilée en enfer.

D'autres Écritures présentent les mêmes dons, sous une forme quelque peu différente. D'autres encore sont des variantes ou parties de ceux-ci. Voyez Rom. 12:4-8, où la prophétie, l'exhortation et l'enseignement, la surveillance et le ministère sont assurément inclus avec l'enseignement et les soins pastoraux de l'Épître aux Éphésiens. En 1 Cor. 12, on a aussi les dons de l'Esprit où, mettant à part ceux qui ont un caractère miraculeux et par conséquent temporaire selon 1 Cor. 13:8, tous doivent être groupés avec les pasteurs et les docteurs des Éphésiens.

Tous les [frères] doués ou les serviteurs ne sont pas caractérisés ou qualifiés pour un service en vue, et pourtant tous sont nécessaires et aucun ne peut être ignoré, – aucun trop insignifiant pour rendre un service de valeur. En effet « les membres du corps qui paraissent être les plus faibles, sont nécessaires » (1 Cor. 12:22). Chaque membre du corps est un membre de Christ, et possède un don pour le service de l'ensemble. Comment peut-il connaître le don qu'il a reçu et l'exercer ? Non pas en se mettant soi-même en avant mais simplement en demeurant en Christ. « Mais que, étant vrais dans l'amour, nous croissions en toutes choses jusqu'à lui qui est le chef, le Christ ; duquel tout le corps, bien ajusté et lié ensemble par chaque jointure du fournissement, produit, selon l'opération de chaque partie dans sa mesure, l'accroissement du corps pour l'édification de lui-même en amour » (Éph. 4:15-16).

Combien chaque membre convient à sa place dans le corps pour accomplir son ministère approprié ! Et quel est le secret pour que ce travail soit harmonieux et effectif ? *tenir ferme le Chef.*

4) Sa puissance

Ayant vu les diverses classes de ministères, nous désirons maintenant nous enquerir d'où vient la puissance pour les exercer. Et cela nous conduit à nouveau devant ce qui est le plus évident et qui pourtant est si constamment oublié, que *le Saint Esprit est présent dans l'église comme puissance du ministère, quel qu'il soit.* Ceci est admis d'une certaine manière par tous les chrétiens évangéliques, mais dénié en pratique dans les diverses méthodes adoptées sous le prétexte d'utilité ou de nécessité.

Quelle est cette puissance ? Est-ce l'éloquence qui attire et tient des multitudes sous son langage ? L'apôtre répond pour nous : « et ma parole et ma prédication n'ont pas été en paroles persuasives de sagesse, mais en démonstration de l'Esprit et de puissance, afin que votre foi ne repose pas sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu » (1 Cor. 2:4-5). Ici, comme pour d'autres sujets, « ce qui est haut estimé parmi les hommes est une abomination devant Dieu » (Luc 16:15) ; « mais Dieu a choisi les choses folles du monde pour couvrir de honte les [hommes] sages ; et Dieu a choisi les choses faibles du monde pour couvrir de

honte les choses fortes... et celles qui ne sont pas, pour annuler celles qui sont ; en sorte que nulle chair ne se glorifie devant Dieu » (1 Cor. 1:27-29). *Nous mesurons la puissance par la qualité de l'œuvre accomplie, non par l'apparence produite.* Un prédicateur peut être éloquent, conduire des milliers à l'écouter. Un grand nombre peut professer avoir été sauvé par le moyen de son ministère. Mais le seul test de sa puissance est si les âmes ont été vraiment sauvées. Par cela nous connaissons que le Saint Esprit a été à l'œuvre, car la nouvelle naissance est son œuvre, par la Parole de la vérité, quel que soit l'instrument qu'il puisse employer.

Il en est de même pour le docteur. Il peut être un homme instruit, un érudit, comme l'était Moïse dans toute la sagesse des Égyptiens, et cependant être sans puissance pour communiquer de manière vivante les richesses insondables de Christ. « Personne ne connaît les choses de Dieu non plus, si ce n'est l'Esprit de Dieu » (1 Cor. 2:11). Il peut y avoir la plus grande exactitude dans la doctrine scripturaire, sans une particule de puissance.

La même chose peut être dite du pasteur. On peut être qualifié naturellement pour sympathiser avec ses frères, les guider, les encourager et les admonester, et cependant manquer d'accomplir l'œuvre de Dieu. La puissance d'un évangéliste est vue dans la conversion des âmes ; celle d'un docteur dans la divine instruction et l'édification du peuple de Dieu ; celle d'un pasteur, dans sa véritable et réelle manière de paître le troupeau. Nous répétons que tous nous professons croire cela, mais, hélas, nous le réalisons si peu : *il n'y a pas de puissance en dehors de l'opération du Saint Esprit.* « Or il y a diversité de dons de grâce, mais le même Esprit... Car à l'un est donnée, par l'Esprit, la parole de sagesse ; et à un autre la parole de connaissance, selon le même Esprit ; et à un autre la foi, par le même Esprit ; et à un autre des dons de grâce de guérisons, par le même Esprit ; et à un autre des opérations de miracles ; et à un autre la prophétie ; et à un autre des discernements d'esprits ; et à un autre [diverses] sortes de langues ; et à un autre l'interprétation des langues. Mais le seul et même Esprit opère *toutes ces choses*, distribuant à chacun en particulier comme il lui plaît... Et Dieu a placé les uns dans l'assemblée : – d'abord des apôtres, en second lieu des prophètes, en troisième lieu des docteurs, ensuite des miracles, puis des dons de grâce de guérisons, des aides, des gouvernements, [diverses] sortes de langues » (1 Cor. 12:4, 7-11, 28). Le vrai mélange, dans ces versets, de dons dits surnaturels avec ceux plus ordinaires est significatif. N'est-il pas destiné à nous montrer que dans les choses de Dieu, toutes les œuvres sont surnaturelles ? et que le vrai exercice d'un don de docteur est tout autant une divine fonction que celle de faire un miracle ? et que les unes requièrent le Saint Esprit aussi bien que les autres ? Si l'on agissait sur la base de cette vérité, il y aurait moins de dépendance de l'homme, et plus de celle de Dieu.

Nous verrions plus de vraies prières, un plus profond jugement de soi, et constaterions, comme résultat, plus de puissance divine exercée. La force de l'homme, hélas, est comme l'armure de Saül pour David : une entrave. Combien souvent Dieu doit-il priver son peuple, comme aux jours de Gédéon, de toute force terrestre, leur montrant que le trésor est dans des vases de terre et ils doivent être brisés, afin que l'excellence de la puissance soit vue comme étant en Dieu seul (Jg. 7:1-22 ; 2 Cor. 4:7-10).

Que l'on ne pense pas un moment que nous voulons mépriser la connaissance, à sa vraie place. Il n'y a pas de vertu dans l'ignorance. Que l'homme de Dieu soit un étudiant assidu ! S'il est bien instruit dans la connaissance humaine, cela peut être d'une grande valeur. Le seul danger est de remplacer la puissance de Dieu par cette connaissance. Qu'il est beau de voir l'homme instruit laisser tout cela aux pieds du Seigneur et, comme un vase vide, attendre d'être rempli et utilisé par Lui-même ! Mais nous laisserons ce côté de notre sujet, nous souvenant que nous avons besoin, non pas tant d'instruction que d'exhortation, non pas de théorie mais de pratique. Que Dieu réveille à nouveau ses serviteurs pour voir où gît leur faiblesse et où se trouve leur force !

5) Son exercice

Si la source de tout ministère est un Christ exalté, et si le Saint Esprit en est la seule puissance, toute la question quant à l'exercice du ministère sera réglée.

Un ministère donné de Christ et employé par l'Esprit est assurément tout ce dont l'église de Dieu a toujours besoin.

1) La dérive de l' « ordination » cléricale

Nous sommes cependant devant un sujet qui demande notre soigneux examen, avec prière – un sujet qui réclame l'attention en raison de sa haute antiquité et de son importance primordiale dans la présente économie de l'église professante. Nous voulons parler du système clérical, qui fait reposer son autorité sur l'ordination. Ce système a commencé dans l'église primitive. Il fut pratiqué, sans aucun doute, très tôt après les temps apostoliques. Il a pris des racines si profondément dans la structure interne de l'église professante qu'aucune des délivrances suscitées de temps en temps par Dieu pour son peuple bien-aimé n'a permis de l'affranchir de son joug. Il a survécu à la Réformation sous Luther, quand l'église fut à nouveau éclairée par la vérité fondamentale de la justification par la foi. Il subsiste après que le grand Réveil du XIX^e siècle eût revivifié le peuple de Dieu. Il fleurit au milieu du « mirifique » ritualisme des églises établies de Rome et d'Angleterre et prospéra aussi, entouré de la simplici-

té dépouillée du presbytérianisme et de l'indépendance du congrégationalisme. Nous le voyons accompagné de toute la pompe de la splendeur ecclésiastique – habits, musique, onction, et toutes les occasions échafaudées par l'ingéniosité de l'homme, empruntées de tout temps par toutes les religions. Nous l'observons aussi dans la simple « imposition des mains » ou la modeste « minute d'approbation » de quelques sociétés religieuses. Et si nous avons des yeux pour voir, nous pourrions sans doute aussi constater la trace de ce cléricalisme dans la « reconnaissance de dons » tout à fait informelle qui véhicule avec elle le poids d'une autorité qui n'est pas d'origine divine.

Arrêtons-nous pour examiner ce système. Sa véritable universalité exige cela, ainsi que le fait que nous le rencontrons quand nous cherchons à établir la simplicité de l'ordre scripturaire. Est-il vrai que ce qui sert si bien de test à l'orthodoxie – *semper, ubique, ab omnibus* (toujours, partout, observé par tous) – est après tout une invention humaine entièrement contraire à l'esprit et à l'enseignement de la parole de Dieu ? En toute humilité, mais avec toute fermeté, nous devons répondre : Oui.

L'homme est lent à croire Dieu. Même l'âme sauvée trouve en elle des racines d'incrédulité encore persistantes. Il est difficile de faire confiance à un bras invisible et poursuivre en s'appuyant sur lui. Cette incrédulité, de la part du peuple de Dieu, cette difficulté à se reposer sur lui seul, a été l'origine de substituts variés qui mettent quelque chose de visible entre Dieu et l'âme – une autorité visible, quelqu'un ayant un droit officiel pour parler pour Dieu.

Est couplé à cela le principe de la succession – prétendu pouvoir d'imposer les mains pour transmettre d'une personne à une autre l'autorité reçue de Dieu à l'origine. Peu importe par qui cette succession vient – par les « évêques », comme successeurs des apôtres, ou par des ministres et anciens qui reçoivent leur ordination des mains des apôtres – dans tous ces cas, le principe de la succession est établi. Or il n'y aucune écriture en faveur de ce principe – et beaucoup à son encontre.

La succession dément la vérité cardinale que le Saint Esprit est aussi réellement présent et aussi pleinement actif maintenant que quand il descendit au début pour former l'église à la Pentecôte. Au lieu de nous enseigner la dépendance du Saint Esprit, pleinement suffisant pour appeler, préparer et soutenir les serviteurs de Christ, elle nous fait retourner en arrière à travers des siècles d'égarements indicibles et de toutes sortes loin de Dieu, jusqu'aux apôtres, ces hommes d'autrefois mis à part pour une œuvre particulière qui cessa après l'établissement de l'église.

Si nous interrogeons l'Écriture à ce sujet, nous sommes conduits vers divers passages qui parlent d'*établir ou ordonner des personnes* dans les Actes et les Épîtres. Nous devons donc reprendre ces écritures pour voir ce qu'elles nous disent exactement sur cette question.

2) L'emploi des mots « ordonner » et « établir »¹¹

« Je t'ai laissé en Crète dans ce but, que tu mettes en bon ordre les choses qui restent [à régler], et que, dans chaque ville, tu établisses [ordonnes, version anglaise Autorisée] des anciens, suivant que moi je t'ai ordonné [mandaté, version anglaise Autorisée]» (Tite 1:5). Le mot traduit ici par *ordonner* [dans la version anglaise] est *kathistemi*, qui signifie *établir* dans le sens d'être placé *par autorité divine*¹². Il est traduit par *établir* en Hébr. 5:1 et 8:3 en parlant de la souveraine sacrificature¹³. Ce mot est aussi traduit en français par *établir* en Mat. 24:45 (sur les domestiques), Luc 12:14 (comme juge) et Act. 6:3 (sur cette affaire). C'est le mot communément utilisé dans l'établissement dans une position d'autorité divine. En Marc 3:14, « il en établit douze », le verbe employé est *poieo*, c'est à dire qu'il *nomma* les douze. En 1 Tim. 1:12, « m'ayant établi dans le service », le mot est *tithemi* ou *placer*, traduit par le verbe *établir* en 1 Tim. 2:7 (établi prédicateur et apôtre). Ce dernier mot grec est utilisé aussi en Act. 20:28 « au milieu duquel l'Esprit Saint vous a établis surveillants » et en 1 Cor. 12:18 « Dieu a *placé* les membres, – chacun d'eux, – dans le corps, comme il l'a voulu ». Or il est intéressant de noter que *chacun de ces passages se réfère à l'acte de Dieu, [de Christ, ou du Saint Esprit,] que ce soit pour introduire l'apôtre dans le ministère, établir les anciens au milieu de l'assemblée à Éphèse ou placer les divers membres dans le corps selon Sa volonté.*

En Act.14:23 on a un autre mot – *keirotoneo* : « Et leur ayant *choisi* des anciens dans chaque assemblée ». En 2 Cor. 8:19, le même mot est aussi traduit par *choisir* (par les assemblées), lequel est rendu de façon plus littérale puisqu'il correspond à étendre le doigt, attirer l'attention ou désigner une personne particulière.

¹¹ Les termes français *ordonner* et *ordination* se rapportent à la nomination ecclésiastique formelle. Ils sont plus restrictifs que les termes anglais *ordain* et *ordination*, se rapportant aussi, occasionnellement, à l'établissement informel de personnes identifiées dans les assemblées. Le sujet de l'auteur étant la distinction entre ces deux notions fondamentales, on emploiera les termes *ordonner* pour le premier cas et *établir* pour le second. (Note de traduction)

¹² *Kathistemi*, de *kata* (du haut vers le bas) et *histemi* (placer debout), est proche des mots *ordonner* ou *instituer*. Mais ce verbe très précis implique toujours dans le Nouveau Testament un établissement d'*origine divine (de haut en bas)*, jamais d'origine humaine ou par succession humaine. *C'est pourquoi le mot ordonner, en raison de sa connotation cléricale, doit être absolument écarté des traductions du Nouveau Testament.* (Note de traduction)

¹³ Il n'a pas été aisé de traduire ce paragraphe, le même mot grec n'étant pas toujours rendu de façon équivalente dans les textes bibliques respectifs anglais et français. Pour une vue juste de l'emploi de ces mots, nous invitons le lecteur à consulter le tableau de comparaison ajouté en Annexe. (Note de traduction)

3) Place et signification de l'imposition des mains

Tels sont les passages se rapportant à *l'établissement* de personnes. Nous devons maintenant regarder les personnes ainsi désignées, et la manière dont elles ont été introduites dans leur service. Ceci, dit-on, a eu lieu par l'imposition des mains. Cette expression est fréquemment utilisée dans les Évangiles, montrant la façon dont le Seigneur guérissait. La signification de cet acte semble être prendre possession en vue de l'octroi d'une bénédiction. Dans les Actes, il est employé en relation avec le don du Saint Esprit (Act. 8:17, 18 ; 19:6). La pensée de conférer quelque chose est évidente ici, ainsi que dans le cas de Timothée (1 Tim. 4:14¹⁴ ; 2 Tim. 1:6), où un don fut alors accordé de cette manière. *Mais aucun sobre étudiant de l'Écriture ne prétendrait vouloir appliquer aujourd'hui l'imposition des mains à l'ordination [ou à l'établissement d'une personne dans un quelconque service ou office].*

Quand les serviteurs aux tables furent désignés, « après avoir prié, ils (les apôtres) leur imposèrent les mains » (Act. 6:6).

- En Act. 9:12, 17 l'acte de guérison du corps était typique de ce qui est spirituel, alors qu'en Act. 13:3, c'était l'acte des saints, *expression de la communion dans l'œuvre* à laquelle l'apôtre Paul et Barnabas avaient été appelés par le Saint Esprit. *Cet acte ne pouvait assurément pas ordonner celui qui était déjà un éminent apôtre.*
- En 1 Tim. 5:22, Timothée est exhorté à n'imposer les mains précipitamment à personne, c'est à dire à ne s'identifier lui-même à aucun homme *tant qu'il n'était pas [auparavant] au clair quant à sa dignité, que ce soit pour la communion, le service, ou le ministère.*
- Le passage d'Héb. 6:2, nous n'avons pas besoin de le dire, de par son contexte, se rapporte à la pratique dans l'Ancien Testament de l'adorateur étendant ses mains sur la victime, la désignant comme son substitut, s'identifiant ainsi lui-même avec elle (Lév. 1:4 et suiv.).

4) Qui sont, selon l'Écriture, les personnes établies ?

Les personnes établies étaient des *serviteurs*, des *anciens* et des *surveillants*. Act. 6:1-6, en relation avec 1 Tim. 3:8-13 (où il semble y avoir une allusion à Étienne au verset 13), rend totalement clair le fait que les sept désignés par les apôtres pour s'occuper de la distribution des moyens matériels étaient des serviteurs.

Tit. 1:5-7 montre sans contestation que les anciens et les surveillants étaient les mêmes personnes. Voyez aussi les passages parallèles de 1 Tim. 3:1-2 et Act. 20:28 où le mot *surveillant* est une simple traduction de

¹⁴ Il a été désigné *par* prophétie, octroyé avec l'imposition des mains.

*episkopos*¹⁵. Il ne nous reste donc plus qu'à examiner l'unique cas des surveillants ou anciens.

Ancien est un mot hérité du temps des patriarches d'Israël (Ex. 3:16). De ce temps la famille était le modèle de gouvernement et dans la famille le père, en tant qu'ancien, avait l'autorité. Puis cela fut transféré à la nation, où les chefs de maisons devinrent les principaux de la nation. Et dans ce sens il est fréquemment fait mention de ce mot dans les Évangiles et les Actes (Mat. 26:3, 47, 57, 59 ; Act. 4:5, 8). En Act. 11:30, nous avons la première application de ce mot aux conducteurs dans l'église de Dieu, et après il fut très fréquemment utilisé (Act. 14:23 ; 15:2, 23 ; 1 Tim. 5:1, 19 ; Tit. 1:5 ; 1 Pi. 5:1 ; 2 Jn. 1).

Nous devons quand même attirer l'attention sur la nuance entre anciens et surveillants. Ancien était, comme nous avons vu, le titre ordinaire d'hommes d'autorité parmi les Juifs – les conducteurs. Cela désigne simplement une personne âgée, employée en dehors d'une quelconque notion d'office dans des passages tels que 1 Tim. 5:1-2 (où nous avons des femmes anciennes – la forme féminine du mot ancien) ; 1 Tim. 5:19 ; 1 Pi. 5:1-2 ; 2 Jn. 1 ; 3 Jn. 1. *Les hommes les plus âgés étaient naturellement qualifiés pour la surveillance. D'entre eux, les apôtres désignèrent des surveillants.* L'ancien donc désigne la *personne*, alors que le surveillant désigne le *travail* auquel il est appelé. D'après ce que nous avons considéré, les termes étaient utilisés de façon interchangeable dans certaines circonstances. Le surveillant était toujours une personne âgée, mais ce n'était pas toujours le cas du contraire.

5) Comment, selon l'Écriture, sont-elles établies ?

Nous avons maintenant les éléments pour recueillir l'enseignement des Écritures quant à l'établissement et aux services des personnes dans l'église de Dieu.

Nous trouvons que Tite fut laissé en Crète dans le but d'établir des anciens et des surveillants en chaque lieu. Les qualifications sont données – les mêmes qu'en 1 Tim. 3. *Il n'y a aucune mention de l'imposition des mains par Tite ou Timothée en relation avec les qualifications d'un surveillant.* Que Timothée ait établi des anciens est une déduction humaine tirée de l'Écriture, quoique probable. Mais ce serait une déduction bien plus osée de dire qu'il le fit par imposition des mains. Toutefois, en mettant cela en parallèle avec l'établissement des serviteurs aux tables (Act. 6:1-6), où les apôtres imposèrent leurs mains sur eux, il n'y a aucune rai-

¹⁵ Le mot grec *episkopos* signifie surveillant et *diakonos* serviteur. Traditionnellement, ils ont été rendus en français par « évêque » et « diacre ». En raison de leur forte connotation cléricale, ces deux derniers termes ont été soigneusement évités. (Note de traduction)

son de s'opposer à la pensée que Timothée ou Tite mirent à part des anciens comme surveillants de cette manière. Le point important à retenir, toutefois, est que *l'imposition des mains n'était pas exclusivement appliquée à l'établissement mais était, comme nous avons vu, un acte simple et ordinaire accompagnant la guérison, le don du Saint Esprit, l'identification et la communion dans le service*. Paul et Barnabas choisirent, selon les critères divins, des anciens dans chaque assemblée (Act. 14:23). Ici aussi, il n'est pas question de l'imposition des mains, bien qu'elle puisse naturellement accompagner ce choix. *Mais l'omission est significative, montrant combien cet acte est peu important comparativement au reste*.

Une chose, jusqu'à présent, est claire – c'est que l'établissement d'anciens était restreint à ceux qui étaient spécialement envoyés par l'apôtre pour cela. Loin de montrer une succession dans un office, ces passages font le contraire. Ni Timothée ni Tite n'étaient eux-mêmes des anciens ou surveillants. Timothée était un jeune homme. *Nous ne lisons nulle part dans l'Écriture que des anciens ou surveillants aient ordonné leurs successeurs*. Il n'y a pas un seul indice dans ce sens. L'établissement d'anciens ou de surveillants était donc un acte apostolique, accompli soit directement par l'apôtre, soit par ceux qu'il avait délégués pour agir à sa place. La relation de ces deux hommes avec l'apôtre confirme cela. La mère de Timothée était une Juive, Tite était un Gentil. Le premier était le compagnon particulier de Paul (Phil. 2:19-23). Les deux, et spécialement Tite, étaient les représentants de l'apôtre dans les questions difficiles et délicates à Corinthe (1 Cor. 4:17 ; 16:10, 11 ; 2 Cor. 2:13 ; 7:5-6, 13-15 ; 8:23 ; 12:18).

Il est important de noter que le nom et les fonctions de l'ancien étaient dérivées du judaïsme, et que la synagogue fournissait le modèle de cet office. Nous ne devons pas passer sur le fait que le livre des Actes est une histoire de la période de transition du judaïsme au christianisme, et que beaucoup de pratiques juives étaient permises durant ce temps, pour rendre le changement aussi graduel que possible. Timothée était circoncis à cause des Juifs parmi lesquels il avait été introduit (Act. 16:3)¹⁶.

¹⁶ « Ce n'était en aucune manière une réquisition de la loi qui au contraire plaçait strictement Timothée, par sa naissance, dans une position extérieure douloureuse. C'était réellement un acte de grâce de la part de l'apôtre Paul, qui aurait absolument repoussé la circoncision de Tite, car Tite était un Gentil. C'était encore moins inconséquent avec le récent conseil à Jérusalem où la question était de savoir si le joug juif devait être placé sur les Gentils qui croyaient, et où il fut décidé qu'une telle contrainte n'était ni autorisée ni désirable. Ici, il s'agissait du fils d'une femme *juive* contre lequel les Juifs auraient pu avoir des réserves à cause de son père. Selon toute probabilité son père était mort (nous n'entendons nulle part parler de lui comme étant vivant, et si tel avait été le cas, il aurait transmis sa situation d'incirconcision à son fils). Si le père ne vivait effectivement plus, Paul pouvait agir plus librement et ce champion de la liberté, qui refusait toute contrainte dans le cas de Tite, prit lui-même Timothée et le fit cir-

C'était l'habitude de l'apôtre, partout où il était autorisé, de prêcher dans les synagogues chaque sabbat. Comment s'étonner de ce qu'en établissant les assemblées, il ait, sous la direction divine, établi des anciens pour veiller sur les âmes¹⁷ ? Dieu veillait tendrement sur son peuple bien-aimé, et ne voulait leur donner aucun choc sans raison. C'est la pensée sous-tendue dans tout le livre des Actes.

Mais où avons-nous le moindre indice que l'ordination devait avoir lieu ? 1 Corinthiens est par excellence le livre de l'ordre de l'église, et cependant il n'y a aucune mention d'hommes religieux officiels. La maison de Stéphanas (1 Cor. 16:15-16) s'était *elle-même* vouée au service des saints, et les frères étaient exhortés à reconnaître leur service dévoué, par leur obéissance. En 1 Thess. 5:12-13, nous avons la même pensée. L'office et l'ordination ne sont pas même suggérés. En Phil. 1:1, les surveillants et serviteurs sont mentionnés, mais comme faisant seulement partie de l'assemblée à Philippiques, pour partager avec les autres les précieuses révélations de Christ dans cette Épître.

Quand l'Église émergea de l'influence du judaïsme, elle mit de côté les vieux langes des habitudes appropriées à son état de prime enfance, et *se trouva libre pour se laisser guider et contrôler par le Saint Esprit seul*. Alors que nous bénissons Dieu pour les apôtres – évidents représentants de l'autorité de Christ sur la terre – nous reconnaissons qu'ils étaient en relation avec les fondements de la chrétienté, et ne furent jamais destinés à être perpétués. Ils nous ont donné les épîtres inspirées. Ils nourrirent l'église dans sa petite enfance, et attendent maintenant, en Sa compagnie, la venue du Seigneur. Alors leurs noms seront inscrits sur les douze fondements de la cité céleste. Mais il n'y a pas une allusion dans l'Écriture au fait qu'ils aient des représentants leur succédant sur la terre.

Ainsi, avec la présence des apôtres, comme on l'a vu, l'établissement se pratiquait en vue d'un *service*. Puis le temps de la sollicitude sur la terre de ces hommes inspirés ayant passé, l'église est aussi passée à ce qui, quoique n'étant plus, demeure un témoignage à leurs soins.

Nous sommes donc laissés, non pas à un stade de désordre ou d'inachèvement, mais, selon le propos de Dieu, *avec le Saint Esprit demeurant avec nous comme autorité divine et avec la Parole de Dieu comme guide pleinement suffisant*. Les dons demeurent – dons de surveillance aussi bien que d'enseignement – mais l'office, c'est à dire la désignation

concire... » W. Kelly, An Exposition of the Acts of the Apostles, p.224. (Note de traduction)

¹⁷ On doit aussi se rappeler que les Écritures du Nouveau Testament n'étaient pas encore entre les mains de l'église primitive. L'ordre divin donné de l'apôtre devait être communiqué *de vive voix* et maintenu [par Timothée et Tite] en établissant des anciens (voyez 1 Cor. 7:17 ; 11:2, 16 ; Tit. 1:5, etc).

par l'autorité apostolique de certaines personnes pour certains lieux, est passée. Il est bon aussi de se rappeler que le *don* était toujours distingué du *service*, même dans les jours des apôtres. *Ils n'établirent jamais des hommes pour prêcher ou enseigner, mais uniquement pour assurer des charges dans l'église.* Un serviteur peut aussi prêcher, comme le fit Étienne (Act. 7), mais non pas du fait qu'il était serviteur, mais parce qu'il avait reçu un don de Christ. Un ancien pouvait œuvrer dans la Parole et dans l'enseignement (1 Tim. 5:17), non pas du fait qu'il était un ancien, mais parce qu'il avait un don. L'exhortation de Rom. 12:6-8 était adressée aux saints, non pas à des personnes officielles : « Or ayant des dons de grâce différents, *selon la grâce qui nous a été donnée...* ».

On peut avancer que les apôtres pourvoyaient à la succession en 2 Tim. 2:2 : « Et les choses que tu as entendues de moi devant plusieurs témoins, commets-les à des hommes fidèles qui soient capables d'instruire aussi les autres ». Mais un coup d'œil montrera que c'était *la vérité* que Timothée avait reçue qu'il avait à transmettre à des hommes fidèles – responsabilité qui demeure de tout temps.

6) *L'ordre divin pour l'exercice du ministère*

Nous vivons dans des temps de ruine. Ce qui sortit si beau des mains du Seigneur est devenu si mutilé qu'il est à peine reconnaissable. Cette ruine est la nôtre, et la nôtre seule. Même maintenant, l'église devrait être « comme le matin, claire comme la lune, brillante comme le soleil, terrible comme une armée avec ses bannières ». Sa faillite, nous en sommes assurés, n'est pas due, en la moindre mesure, à une lacune dans l'ordination, mais parce que nous ne reconnaissons pas, dans l'obéissance, *l'autorité du Seigneur et la présence du Saint Esprit*. Si l'église aujourd'hui était ce que Dieu désirait qu'elle fût, nous sommes persuadés qu'il n'y aurait au milieu d'elle aucune ordination.

Nous revenons donc à la remarquable simplicité de l'ordre divin pour l'exercice du ministère : « Suivant que chacun de vous a reçu quelque don de grâce, employez-le les uns pour les autres, comme bons dispensateurs de la grâce variée de Dieu. Si quelqu'un parle, qu'il le fasse comme oracle de Dieu ; si quelqu'un sert, qu'il serve comme par la force que Dieu fournit, afin qu'en toutes choses Dieu soit glorifié par Jésus Christ, à qui est la gloire et la puissance, aux siècles des siècles ! Amen » (1 Pi. 4:10-11). Si cela n'est pas suffisant pour nous, ne nous attendons pas à trouver plus dans la Parole.

À toutes les objections au sujet d'hommes indignes se mettant eux-mêmes en avant, avec désordre et irrégularité dans les assemblées, nous pouvons seulement dire : S'il y a de la foi et de la soumission à Dieu, les saints surmonteront et vaincront de telles difficultés. S'il n'y a pas de la foi, le plus tôt nous le réaliserons en sombrant dans la confusion, le mieux ce

sera. Dieu n'a jamais laissé entendre que nous pourrions poursuivre sans lui. Pierre, sur l'eau, enfonçant et criant pour avoir du secours, ne devait pas être aussi glorieux que ses compagnons assis dans la nacelle. Mais qui était le plus près du Seigneur ? N'échangeons jamais sa puissance toute-suffisante contre les éléments formels d'un ministère humain.

En terminant cette partie de notre sujet, nous attirerons à nouveau l'attention sur le fait que nous avons la plus haute estime et la plus grande affection pour les hommes pieux, ordonnés ou non, qui sont des dons de Christ à son église. Nous reconnaissons de tels dons. Nous sommes désolés qu'ils soient retenus par ce système que nous avons examiné. Prions pour tous les serviteurs de Christ partout !

La discipline

1) Introduction

En abordant ce sujet de la discipline dans l'église de Dieu, nous sommes impressionnés à la fois par sa grande importance, et par le danger de l'aborder de manière légère ou avec un esprit légal. Quand nous considérons la négligence presque universelle de la discipline, et la faiblesse correspondante occasionnée dans l'assemblée, nous sentons à double titre l'importance d'examiner les enseignements de l'Écriture à ce sujet, et de mettre devant tous la responsabilité qui repose sur chaque membre de l'église de Christ à cet égard.

Nous vivons dans des temps relâchés. L'atmosphère du monde est remplie d'indépendance de l'autorité de toute sorte, quant au gouvernement, dans les relations professionnelles, et même domestiques. Nous ne devons pas nous étonner, par conséquent, si le même esprit caractérise l'église professante. Il en est comme dans les jours des Juges, en Israël, où chacun faisait ce qui était bon à ses yeux. On résiste à l'autorité, car l'idée d'une soumission pieuse les uns aux autres est ressentie comme une insulte pour l'homme. Il semble que la disparition du sens de la responsabilité soit une caractéristique de ces derniers jours, trop souvent même parmi le peuple de Dieu. Pourtant, la grâce et la responsabilité vont main dans la main : « Mais il y a pardon auprès de toi, afin que tu sois craint » (Ps. 130:4) ; la grâce de Dieu qui apporte le salut nous enseigne que nous devons vivre dans le présent siècle « sobrement, et justement, et pieusement » (Tit. 2:11-15). Une marche soigneuse et pieuse est le canal par lequel la grâce de Dieu se manifeste elle-même. Mais quand cela manque, le témoignage faillit, et le naufrage en est le résultat (1 Tim. 1, 19-20). Un ensemble de chrétiens peut être enseigné dans de grandes et précieuses vérités, il peut parler avec aisance et précision de notre position et notre état, ou de la sécurité éternelle, ou de la vie de résurrection, et de toutes les autres précieuses doctrines retrouvées pour le peuple de Dieu dans ces derniers jours. *Mais, si sa marche ne correspond pas au moins dans une certaine mesure à la vérité professée, c'est pire qu'inutile, c'est hautement préjudiciable.* Souvenons-nous que, dans l'Épître qui déploie de la manière la plus étendue la grâce de Dieu et la position céleste du saint, il y a une instruction complète et minutieuse quant à la marche du croyant dans toutes les situations qu'il peut occuper (voyez l'Épître aux Éphésiens, chapitre 4, 5 et 6). Les Corinthiens étaient enrichis

de toute bonne parole et de toute connaissance, « ne manquant d'aucun don de grâce » (1 Cor. 1:5-7). Et cependant, la condition de l'assemblée était telle que l'apôtre devait leur dire : je vous parle « comme à de petits enfants en Christ » (3:1), et il était obligé de corriger de la manière la plus sérieuse leur tolérance du mal moral et doctrinal (chap. 5 et 15). Mais nous n'avons pas besoin de dire plus, pour justifier l'examen avec soin et prière de ce sujet de grande importance.

Sept points sont à considérer : la *nécessité* de la discipline, son *objet*, l'*occasion* dans laquelle elle est exercée, son *caractère*, l'*esprit* dans lequel elle doit être administrée, la *restauration* de ceux qui en ont été les objets, et enfin l'*autorité* pour l'exercer. Nous considérerons brièvement ces points dans le même ordre.

2) Sa nécessité

Que la nécessité de la discipline existe, cela ne sera pas remis en cause par quiconque a des yeux pour voir ou un cœur pour comprendre l'enseignement de l'Écriture. Des faux prophètes s'étaient glissés dans l'église professante, qui avait été prise au dépourvu alors que des hommes dormaient (Mat. 13:25). Et, une fois à l'intérieur, ils développaient les fruits du mal, à la fois dans la doctrine et dans la marche. C'est cette présence de faux docteurs parmi le peuple de Dieu qui motive les avertissements que nous trouvons dans les Épîtres aux Hébreux et aux Corinthiens – les *si* qui ont troublé tant de personnes parmi le peuple de Dieu. *C'est précisément la possibilité de la présence de telles personnes parmi le peuple de Dieu qui montre la nécessité de la discipline.*

On objectera que dans la parabole à laquelle nous avons fait allusion, le froment et l'ivraie devaient croître ensemble jusqu'à la moisson, et ceci, proclame-t-on, écarte la nécessité d'agir et avec elle le risque de déraciner le froment avec l'ivraie. Quand nous remarquons, cependant, que le champ est *le monde*, non pas l'église, et que notre Seigneur enseigna l'impossibilité de déraciner le mal une fois introduit dans le royaume, cette sphère extérieure de responsabilité (c'est-à-dire la chrétienté en général), il devient évident qu'Il voulait simplement montrer la futilité d'utiliser un bras de chair pour ôter le mal. Rome n'a pas observé cela, et, dans ses nombreux efforts pour éliminer ce qu'elle a appelé l'hérésie, elle a réellement persécuté les saints de Dieu. Bien que ces doctrines fussent mauvaises, cette parabole montre que nous ne pouvons pas les éradiquer. Mais ce n'est pas une raison pour que l'assemblée laisse entrer des hommes méchants parmi les saints. Ceux qui sont dehors, Dieu les juge. Mais les saints sont distinctement appelés à ôter le méchant du milieu d'eux-mêmes (1 Cor. 5:12-13).

Mais hélas, on constate *la nécessité de la discipline, non seulement à cause de la possibilité de la présence de faux docteurs, mais aussi à cause du fait que la chair existe encore dans les enfants de Dieu*. Ce n'est pas l'endroit ici pour discuter des deux natures dans le croyant. Il est suffisant de se référer à des passages tels que Galates 5:13-25, comme preuve que des écritures apparemment contradictoires, comme 1 Jean 3:9 et 1 Jean 2:1 ne le sont pas réellement. Dans le premier passage, nous avons l'état normal du chrétien quand il marche par l'Esprit, et dans l'autre, l'existence de cette chair qui tend toujours à pécher. L'orgueil spirituel est une chose très dangereuse – et une des formes les plus périlleuses en est la propre satisfaction de soi, qui se prétend dans un état parfait sans péché.

Non seulement le croyant a en lui-même la chair, la vieille nature, mais il est aussi dans un monde qui est loin de Dieu, une véritable chambre mortuaire (Nb. 19:14-15) où, s'il n'est pas couvert par la protection du Seigneur, il sera souillé. Le diable, avec toutes ses ruses, est toujours prêt à utiliser le monde et la chair pour égarer l'enfant de Dieu. Un coup d'œil à l'histoire de l'Écriture montrera combien souvent cela a été le cas. Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Moïse et David étaient tous des hommes de Dieu, cependant chacun, à une période de sa vie, est tombé dans le péché. Pierre est un exemple notable du Nouveau Testament. Certainement, avec ces exemples devant nous, il est inutile de rappeler que le chrétien peut tomber dans le péché. Tout cela montre la nécessité de la discipline. Toutes les exhortations dans les épîtres à une marche sainte, tous les avertissements, les répréhensions, et toutes les ressources pour l'exercice de la discipline confirment cela.

3) Son objet

Nous désirons ensuite nous enquerir sur le but de la discipline. *Notre première réponse doit être la gloire de Dieu et l'honneur de son saint Nom*. En 1 Corinthiens 5, en relation avec le cas de discipline ainsi porté devant l'assemblée, l'apôtre déclare (verset 6) : « un peu de levain fait lever la pâte toute entière ». Il ne veut pas dire que tous les Corinthiens auraient commis le même péché que ce crime terrible commis dans le cas en question. Mais il veut dire que l'indifférence quant à l'honneur du Seigneur, la négligence quant à la conduite de ceux qui professent son nom, donnent, si l'on persiste dans cette voie, un caractère à toute l'assemblée. Nous demandons la plus grande attention du lecteur sur ce point. Beaucoup diront : « je n'ai qu'à regarder à moi-même, je ne suis pas responsable des péchés des autres ». L'écriture citée répond de façon très convaincante à tout cœur qui lui est soumis, et l'exhortation qui suit montre le chemin du devoir (verset 7) : « Ôtez le vieux levain, afin que

vous soyez une nouvelle pâte, comme vous êtes sans levain ». Cette dernière parole décrit quelle est leur position devant Dieu : nous sommes sans levain, sanctifiés par la seule offrande de Christ. Et dans ce cas, nous avons à maintenir cette condition pratique sans souillure, sans levain, en ôtant le mal, afin que nous puissions toujours être une nouvelle pâte, c'est-à-dire une compagnie qui n'a pas de souillure. *Si cela n'est pas fait, nous associons le saint Nom de Christ, notre Pâque, au levain de malice et de méchanceté.* Quelle pensée solennelle !

Mais l'objet suivant de la discipline est la restauration de celui qui a erré – sa restauration dans la communion avec Dieu et avec son peuple. Un péché non jugé chez le croyant conduit à la mort (1 Cor. 11:30). Dieu doit intervenir si nous ne le faisons pas. La chair doit être jugée, et ainsi « détruite » (1 Cor. 5:5). Si on ne tient pas compte du péché, il s'étendra jusqu'à ce que tous soient souillés. Si on s'occupe en fidélité du fautif, on doit s'attendre à voir des résultats. Notre objectif ne doit pas être de se débarrasser d'une personne désagréable ou disgracieuse, espérant ne jamais la revoir, mais plutôt dans la confiance que notre fermeté sera reconnue de Dieu qui l'amènera à la repentance. C'est particulièrement le cas dans les formes mineures de discipline que nous allons considérer. Mais même dans les cas extrêmes de mise hors de communion, nous pouvons regarder à la bénédiction divine sur le fautif. L'objet de la discipline n'est pas, vu sous forme négative, la vengeance. « A moi la vengeance » (Rom. 12:19 ; Hébr. 10:30). C'est un pitoyable spectacle de voir de pauvres hommes pleins de péchés épancher leur vengeance sur une personne fautive. Nous devons en confiance laisser tout cela à Dieu. Quand elle inclut des éléments de menaces ou de représailles, cela corrompt souvent une vraie discipline.

4) Les occasions où elle est exercée

1) Le mal moral

Nous sommes maintenant prêts à examiner quelles sont les occasions de la discipline. Le passage que nous avons considéré (1 Cor. 5) montre que l'immoralité, qui a occasionné ce chapitre, ou les formes moins répugnantes telles que la méchanceté, l'avarice et la rapacité (ravisneur) sont matière à préoccupation pour une assemblée fidèle. L'Écriture ne nous donne pas une liste de tous les péchés. Elle nous dit en général ce que sont les œuvres de la chair (Gal. 5:19-21), et nous y trouvons la colère, les disputes et les séditions, mentionnées avec l'impureté, l'impudicité, les ivrogneries et les meurtres. La *méchanceté*, quelque forme qu'elle puisse prendre, est ce dont on doit s'occuper.

2) Le mal doctrinal

Mais il y a une classe de maux encore plus dangereux, car plus subtils que l'immoralité. La mauvaise doctrine peut se développer au côté d'une vie irréprochable. Et c'est en effet souvent le cas : Satan et ses serviteurs se transforment souvent en anges de lumière. Dans tous les cas où aucune doctrine fondamentale n'est en jeu, l'amour autorisera la plus grande liberté. Par exemple, faire de la question du baptême, ou de vues quant à tel ou tel texte de l'Écriture un test pour la communion, ce serait étroit et sectaire. L'apôtre reprend cela (Phil. 3:15). Mais quand une doctrine est introduite qui touche à la Personne de notre adorable Seigneur Jésus Christ – sa divinité, sa véritable humanité, sans péché – la perfection de son œuvre de rédemption, ou sa gloire à venir, il n'y a pas de place pour la charité, faussement ainsi nommée. De même, si la vérité de la justification par la foi, librement accordée par la grâce, ou la nécessité de naître de nouveau, ou la finale et éternelle condamnation de l'impénitent sont reniées (par exemple par l'annihilation ou par le purgatoire), nous sommes en présence d'un mal encore plus dangereux que l'ivrognerie ou l'immoralité, car il est plus trompeur. Un homme peut tenir et enseigner des doctrines blasphématoires, et en même temps paraître pieux dans son langage comme le plus dévoué enfant de Dieu. Que le peuple de Dieu demeure sur ses gardes ! L'ennemi a beaucoup de formes d'erreur avec lesquelles séduire l'âme simple. Avec le mal doctrinal comme avec le mal moral, « un peu de levain fait lever la pâte tout entière » (1 Cor. 5:6 et Gal. 5:9).

3) L'association avec le mal

Mais il peut y avoir le plus pressant besoin de discipline, quand la personne ne s'est rendue coupable ni de mal moral ni de mal doctrinal. Nous voulons parler de *l'association* avec lui. À première vue cela ne semble pas aussi clair, mais les écritures que nous avons considérées nous conduisent à cela. Si un peu de levain fait lever toute la pâte, alors c'est que la pâte, aux yeux de Dieu, porte toute entière le caractère du levain. *Si une compagnie du peuple de Dieu s'associe sciemment avec une personne méchante – telle qu'un ivrogne, ou un voleur, ou quelqu'un retenant de fausses doctrines – elle est souillée, aux yeux de Dieu, comme si elle retenait ou pratiquait elle-même le mal.* Car quel est l'état de l'âme [de ceux-ci] ? Ne sont-ils pas indifférents à la sainteté de Dieu, et à l'honneur de son nom ? Pourrions-nous nous associer à quelqu'un qui s'en prendrait au caractère de notre ami, de notre épouse, de nos parents ? Ou pouvons-nous tenir compagnie à quelqu'un qui blasphème le Nom qui est au dessus de tout nom ? Le monde ne nous tiendrait-il pas pour coupables, *d'autant plus coupables* ? Car quelqu'un peut être aveuglé par Satan, mais ceux qui, *avec les yeux ouverts*, s'associent avec un mal connu,

sont délibérément indifférents. « Si quelqu'un vient à vous et n'apporte pas cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison et ne le saluez pas, car celui qui le salue participe à ses mauvaises œuvres » (2 Jn. 10-11)¹⁸.

Que le lecteur pèse bien cette question. Quand Acan a commis son délit, il fut dit : « *Israël* a péché » (Jos. 7:1, 11). Et quand le terrible péché de Guibha fut commis (Jg. 20-21), toute la tribu de Benjamin fut tenue responsable parce qu'ils refusèrent de livrer le fautif. Le contraire est vu dans le cas de Sheba, fils de Bicri, à Abel (2 Sam. 20:14-22). Et ne pouvons-nous pas voir la sagesse de Dieu tenant ainsi ceux qui demeurent associés au mal comme responsables au même titre que celui qui l'a commis ? Quel intérêt y aurait-il alors à continuer à juger le mal ? Toute la compagnie des chrétiens serait souillée par la présence d'un péché non jugé, à cause de la fausse affection ou de l'indifférence d'un grand nombre.

5) Son caractère

Le caractère de la discipline varie selon la nature du mal dont elle doit s'occuper. Il n'y a pas de manière difficile, facile ou uniforme de s'en occuper. On ne peut formuler aucun code de loi ; aucune méthode ou procédure systématique ne peut être adoptée. Nous verrons, quand nous considérerons l'esprit avec lequel elle doit être administrée, que la discipline est une fonction sacerdotale. Elle a affaire avec la communion, et c'est uniquement dans la communion que l'on peut être guidé. La sanction n'est pas la même dans tous les cas. Dracon¹⁹ pouvait rendre chaque offense punissable de mort, mais nous ne pouvons pas exclure de notre communion tous ceux qui sont fautifs, à quelque degré que ce soit. Cela apparaîtra, toutefois, au cours de notre examen.

Nous pouvons donc diviser la discipline en trois classes : préventive, corrective, et préservatrice.

1) La discipline préventive

La discipline préventive commence avec la réception à la communion. L'assemblée de Dieu est responsable quant à ceux qu'elle reçoit. Une personne peut être connue comme étant non seulement un chrétien, mais comme marchant fidèlement. Si c'est un nouveau converti, il doit être clair qu'il a réellement cru au Seigneur Jésus Christ, et qu'il reconnaît Ses droits sur lui. S'il est un chrétien depuis un certain temps, un soin doit être

¹⁸ Voir aussi Ps. 1:1. (Note de traduction)

¹⁹ Législateur d'Athènes jadis. (Note de traduction)

porté quant au fait qu'il soit pieux dans sa marche, ses associations et sa doctrine. *La réception se fait par l'assemblée et il doit donc y avoir la communion de tous dans cet acte.* Une introduction par quelques frères ayant examiné le cas et compétents pour en juger suffira usuellement. Et nous devons mettre en garde contre tout jugement humain. La direction vient de Dieu seul et sa pensée doit être recherchée dans chaque cas. Josué et les princes d'Israël semblent avoir eu d'abondantes évidences pour les justifier en recevant les Gabaonites sans demander le conseil de Dieu (Jos. 9). Souvenons-nous de cela. Combien de personnes ayant été reçues légèrement ont ensuite suscité beaucoup de peines et en ont entraîné d'autres après elles. Et même quand la personne pourrait être reçue, elle peut avoir besoin d'avoir la conscience réveillée, et il est mieux de le faire à cette occasion. « C'est pourquoi recevez-vous les uns les autres, comme aussi le Christ vous a reçus, à la gloire de Dieu » (Rom. 15:7). Nous avons ici ensemble l'équilibre de la grâce et des précautions qui doivent toujours caractériser la discipline.

Ayant été reçue dans l'assemblée du peuple de Dieu, la personne se trouve maintenant sous les soins variés et le ministère de l'Esprit de Dieu. Et là, beaucoup de choses peuvent être accomplies dans le domaine d'une discipline préventive. S'il y a une ambiance de dévouement, le resenti d'un niveau élevé de piété, un sain exemple donné par l'assemblée, beaucoup de mal peut être prévenu. Combien de chutes dans un péché avéré peuvent avoir leur origine dans le niveau relâché d'un rassemblement ! Quand d'autres sont mondains, il est aisé pour quelqu'un tenté par le monde de sombrer dans la convoitise. Une habitude générale de murmures ou critiques ouvrira la voie à la calomnie, alors qu'un soin attentif à toute apparition de ces choses sera souvent un frein suffisant contre cette tendance. Que le Seigneur éveille en grâce la conscience de son peuple bien-aimé quant à sa responsabilité dans ce domaine. Quand le corps est dans une mauvaise condition, les formes de honte auxquelles une personne peut être exposée font leur apparition, alors qu'elles auraient été maintenues éloignées par une fermeté salutaire. Cela vaut aussi dans le domaine spirituel. Si une assemblée prospère de façon heureuse dans les choses de Christ, engagée dans l'œuvre du Seigneur, fraîche et sérieuse pour gagner des âmes jeunes ou âgées, et pour se servir l'un l'autre dans l'amour, le péché ne lèvera pas facilement la tête.

2) *La discipline corrective*

Passons maintenant à la discipline corrective. Nous trouverons qu'elle est nécessaire quand, par notre manque de sollicitude ou malgré celle-ci, le mal surgit. Mais il ne s'est pas encore développé en un péché flagrant. C'est là où les soins d'un pasteur et la sagesse sont nécessaires. Un avertissement plein d'amour peut souvent freiner la personne dans sa

course qui aurait conduit à des résultats irréversibles. Un reproche administré en toute fermeté, le retrait de la compagnie des saints d'avec un frère marchant dans le désordre, ne le tenant pas pour un ennemi (2 Thess. 3:6-15), ou même une réprimande devant tous (1 Tim. 5:20) – ces moyens peuvent corriger le mal avant qu'il n'aille plus loin, et ils le font souvent. Cette discipline corrective est presque entièrement individuelle, plutôt qu'exercée par l'assemblée. C'est pour éviter que l'affaire en vienne devant l'assemblée. C'est le travail de celui qui est spirituel (Gal. 6:1), et son effet est la restauration. C'est se laver les pieds l'un l'autre (Jn. 13).

3) *La discipline préservatrice*

Mais, hélas, le péché peut atteindre si profondément une personne, qu'aucun de ces moyens n'est efficace. Le mal est fait et la personne est souillée, a commis un péché dont on ne peut plus s'occuper par des soins correctifs. Hésiter alors serait une trahison à l'encontre du Seigneur. Si l'assemblée désire se maintenir en communion avec le Seigneur, elle doit se purifier elle-même du levain, et mettre dehors la personne devenue « méchante ». Sans énumérer les offenses, c'est ainsi que l'on doit s'occuper de toutes les personnes méchantes. Chaque fois que le mal est manifesté sous ce caractère de méchanceté, il n'y a qu'une seule parole : « Ôtez le méchant du milieu de vous-mêmes » (1 Cor. 5:13).

Mais ce ne doit pas être sur une simple suspicion que l'on doive ainsi s'occuper de quelqu'un. Le mal doit être manifeste, ou reconnu par la personne, ou établi « par la bouche de deux ou de trois témoins » (2 Cor. 13:1). Si ces éléments manquent, on doit alors s'attendre au Seigneur et lui demander de tout porter à la lumière. Mais la personne suspecte ne peut pas être autorisée à continuer comme si tout allait bien. Les directions dans le cas du lépreux (Lév. 13) fournissent une instruction utile en pareil cas. Il y avait certains signes clairs et sans ambiguïté par lesquels la maladie pouvait être reconnue, et quand ceux-ci étaient présents, l'action la plus immédiate était requise. Le lépreux devait être mis hors du camp. Alors une prompte mise hors de communion était la seule chose qui devait être faite. Mais il pouvait y avoir certains symptômes apparaissant comme de la lèpre – un rougeoiement, une brûlure, une calvitie – qui étaient trop incertains pour être traités comme tels. Ç'aurait été une injustice manifeste de mettre une telle personne suspecte hors du camp, mais il aurait aussi été dangereux de la laisser libre. Il devait être *enfermé* sept jours, jusqu'à ce que la plaie se manifeste d'elle-même. Et si le doute subsistait encore, il devait à nouveau être mis à l'écart. Et même après avoir été innocenté, si la plaie réapparaissait, on devait à nouveau s'en occuper.

Il peut aujourd'hui y avoir des maux chez une personne – quelques humeurs naturelles pouvant venir à la surface, ou des dégénérescences spi-

rituelles (« calvitie ») pouvant se manifester. De tels symptômes sont mauvais et sollicitent l'attention, mais tant qu'il n'y a pas de signe caractéristique d'une réelle méchanceté, on ne doit pas exclure le suspect. La décrépitude spirituelle n'est pas obligatoirement de la méchanceté. Une telle personne n'est pas souillée, mais elle est en danger. Le fait d'être surpris dans une faute, le flot de paroles précipitées, le débordement de dureté – toutes ces tristes manifestations de la chair ne sont pas de la « lèpre », bien que celle-ci puisse se développer à partir d'elles.

Quand le mal prend un caractère sérieux, sans toutefois être encore pleinement développé, on ne laissera pas la personne continuer comme si tout allait bien, mais on doit lui demander de « se taire », et ne pas lui permettre de jouir de la liberté et des privilèges de l'assemblée de Dieu – ou ne pas lui permettre de rompre le pain – jusqu'à ce que son cas soit entièrement clair, soit hélas par un plein développement du mal, soit par sa restauration.

Notons attentivement que cette demande à se taire *n'est pas un degré de sanction*, plus sévère qu'une admonestation et moins qu'une mise hors de communion effective. Le fait de ne pas avoir discerné cela a été la cause de grandes injustices dans beaucoup de cas, conduisant à de nombreuses et pénibles complications. Souvenons-nous que cette demande traduit simplement *une investigation en cours* (Lév. 13:4-5). Cette dernière doit être prompte, rigoureuse et scripturaire, afin que les marques d'un mal possible ne soient pas autorisées à demeurer sur la personne à moins qu'elle ne soit trouvée coupable. On doit aussi préciser que personne ne doit être écarté de la fraction du pain sur la suspicion d'un mal qui, même constaté, n'a pas le caractère de la « méchanceté ». Prenons garde à l'esprit de dispute qui, si on le laissait agir, traiterait le cas bien plus sévèrement qu'il ne le mérite.

Même quand toute suspicion a été ôtée, et que la personne va et vient parmi les saints, si le mal réapparaît comme une méchanceté positive, elle doit être mise « dehors ». La maxime du monde, selon laquelle on doit être mis deux fois à l'épreuve pour la même offense, n'a aucune place. L'assemblée n'est pas une magistrature, ni ne fournit pour cause de défauts de procédure une porte de sortie aux personnes coupables. Elle n'a pas à se priver elle-même, par une prétendue supériorité morale, du discernement et de la compétence. Au contraire, quand l'Esprit n'est pas contristé, il la conduit sûrement.

Le lépreux était mis *hors du camp*, hors de l'association avec le peuple de Dieu et du culte à l'Éternel. De même le coupable est « ôté du milieu de vous-mêmes ». L'apôtre pouvait livrer à Satan, ce qui semble être un acte d'autorité et de puissance (1 Tim. 1:20 ; 1 Cor. 5:5). On peut se demander si l'assemblée a ce pouvoir immatériel. *Le point important, c'est que l'assemblée a le devoir de mettre hors de communion le méchant.*

L'obéissance est tout ce qui est nécessaire. Une fois dehors, la personne est sans aucun doute dans le monde conduit par Satan, et peut sentir la puissance de cet ennemi, comme ce fut le cas de Job pour d'autres raisons.

Est-il nécessaire de mentionner qu'une personne mise dehors doit être laissée seule ? Combien serait odieuse la pensée selon laquelle nous pourrions avoir des relations sociales avec quelqu'un trop méchant pour demeurer dans la communion des saints ! « N'ayez pas de commerce... avec un tel homme » est le commandement de la Parole (1 Cor. 5:11).

6) L'esprit avec lequel l'exercer

Nous arrivons maintenant à un examen important de notre sujet – l'esprit dans lequel la discipline doit être administrée. Quand l'apôtre écrivait au sujet de cette méchanceté à Corinthe, il était peiné de voir la profonde indifférence dans cette affaire. Il est probable qu'ils ne savaient que faire, mais tout saint droit de cœur n'aurait-il pas dû être accablé de honte par ce qui était arrivé à l'assemblée de Dieu ? Et le Seigneur n'aurait-il pas écarté providentiellement le fautif s'il n'y avait pas eu d'autre moyen de s'occuper de lui ? Leur indifférence témoignait d'un manque complet de conscience. La personne *spirituelle* la moins instruite aurait dû *s'humilier* (1 Cor. 5:2). Combien l'apôtre sentait différemment les choses : « car je vous ai écrit dans une grande affliction et avec serrement de cœur, avec beaucoup de larmes » (2 Cor. 2:4).

Un cas de méchanceté dans une assemblée doit assurément conduire à un profond exercice de la part de tous. Au lieu de dire « Seigneur, je te rends grâce... », une vraie humiliation dira plutôt « *Sonde-moi*, ô Dieu ». Fréquemment aussi, nous avons des raisons de nous faire des reproches. S'est-on occupé de la personne errante ? Un exemple pieux a-t-il été présenté ? Des questions telles que celles-ci surgiront parmi ceux qui réalisent la honte de telles choses. Une plaie non soignée peut devenir gangrenée et une amputation être nécessaire, mais le médecin qui a négligé de prendre soin de son patient aura-t-il honte de son rôle ? En combien d'occasions une discipline extrême a-t-elle été rendue nécessaire par ces cas de négligence ! « Celui qui est à la tête, [qu'il conduise] *soigneusement* » (Rom. 12:8).

Mais cette peine et cette humiliation, ce jugement de soi, conduiront les âmes vraiment exercées vers la plus grande fermeté pour revendiquer l'honneur du Seigneur. Josué se leva et dressa sa face pour exécuter la sanction de l'Éternel au sujet d'Acan (Jos. 7). Par-dessus tout, sa gloire est la chose primordiale à laquelle on doit penser. Le cas de la femme en Jean 8 n'a rien à voir avec le cas ici. Il s'agissait de l'application de la rigueur de la loi par des hommes eux-mêmes coupables. Ici c'est l'acte des

saints, le cœur brisé, ayant recours au dernier moyen à leur disposition pour garder sans souillure le précieux nom de Christ. Mais dans quel esprit doivent-ils agir ? Combien la pensée d'accomplir un acte judiciaire serait choquante, comme s'ils étaient des juges ! Combien le triomphalisme malveillant au sujet des misérables détails du mal est exécrable²⁰ !

On ne doit pas oublier que l'amour – l'amour pour le fautif et les uns pour les autres – remplira les cœurs de ceux qui sont vraiment exercés. Non pas l'amour au prix de la vérité, mais l'amour qui pleure quand il frappe, tel l'amour de Dieu quand il châtie.

Nous avons vu, dans le cas du lépreux, que le sacrificateur devait juger. La détection du mal est une fonction *sacerdotale*, elle implique la communion. Comment se fait-il que tant de cas de discipline ne se recommandent pas aux consciences du peuple de Dieu, et qu'ils soient des occasions pour le diviser au lieu de l'unir ? N'est-ce pas parce que les saints ont oublié leur position sacerdotale, leur place dans le sanctuaire, et que c'est dans la communion seule qu'ils peuvent recevoir direction et puissance ? Au lieu de cela, combien souvent la question est source de conflits et de disputes, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de force. Les saints ont besoin d'être plus avec Dieu, plus occupés de Christ, quand ils ont le devoir de s'occuper du mal.

En concluant notre sujet, notons l'esprit produit chez les Corinthiens par les soins fidèles de l'apôtre. « Car voici, ce [fait] même que vous avez été attristés selon Dieu, quel empressement il a produit en vous, mais quelles excuses, mais quelle indignation, mais quelle crainte, mais quel ardent désir, mais quel zèle, mais quelle vengeance : À tous égards, vous avez montré que vous êtes purs dans l'affaire » (2 Cor. 7:11).

7) La restauration

Mais passons de la considération de ces aspects tristes mais nécessaires au côté lumineux de notre sujet. Dieu merci, il y a un côté lumineux quand, après la fidélité dans le chemin du devoir, nous avons la joie de voir revenir celui qui s'est égaré. Nous pouvons presque voir le ravissement joyeux de l'apôtre alors qu'il écrit au sujet du frère restauré : « Ma

²⁰ Il n'est pas nécessaire que toute l'assemblée soit entraînée à examiner les détails d'un cas de méchanceté. Quelques frères (deux ou trois (2 Cor. 13:1) consciencieux et pieux, ayant la confiance des saints, devraient s'enquérir soigneusement du cas, et quand tout est clair, rapporter les résultats à l'assemblée, qui alors agira en mettant hors de communion la personne méchante. L'occupation du mal, même quand cela est nécessaire, souille. Aussi peu que possible de ces frères devraient s'en occuper, et après, ils doivent « laver leurs vêtements » (Nb. 19:21). Que ces affaires soient évitées de nos conversations, « ...qu'elles ne soient [pas] même nommées parmi vous » (Éph. 5:3, 4).

franchise est grande envers vous, je me glorifie grandement de vous ; je suis rempli de consolation ; ma joie surabonde au milieu de toute notre affliction » (2 Cor. 7:4).

La restauration est ce pour quoi on a prié, espéré, ce qu'on a attendu. Et, alors que celui qui a été mis dehors doit être laissé seul, cela n'exclut aucunement de penser à lui dans la prière ni de le revoir après un certain temps. Cela doit être fait tout particulièrement s'il est faible et peu enseigné, et s'il s'est incliné sous le jugement du Seigneur. Évidemment, ceux qui lèvent la tête ou persèverent dans le péché ne peuvent qu'être laissés entre les mains de Dieu.

Les marques d'une vraie restauration sont très claires. Il y aura le sens du péché contre *Dieu* (Ps. 51), un jugement de la racine du mal, une soumission aux voies gouvernementales de Dieu, même quand une sévérité imméritée a été manifestée par les saints. Telles sont les preuves d'une vraie restauration. S'il y a eu délit contre quelqu'un, le mal sera réparé autant que possible – les gains déshonnêtes restitués, l'amertume, les fausses accusations retirées. Et faut-il préciser que le péché devra être pardonné ? Tant que la communion avec Dieu n'a pas été retrouvée, il ne peut y avoir de vraie restauration dans l'assemblée. Les étapes de la réintégration du lépreux (Lév. 14) dans ses privilèges sont intéressantes et instructives à cet égard. C'était le sacrificateur qui devait examiner l'homme malade, et les divers rites dans sa restauration témoignaient d'une complète guérison.

On notera que le lépreux, même après son rétablissement dans la communion et le culte de Dieu, devait demeurer « sept jours hors de sa tente ». Cela suggère que, même après sa restauration personnelle, un intervalle de temps peut s'écouler avant que la personne soit restaurée dans ses privilèges dans l'assemblée. Il y a diverses raisons à cela : si l'offense a été flagrante ou scandaleuse, il est indiqué que tout le monde puisse constater la véracité de sa repentance. Plutôt que de lui faire de la peine, cela approfondira dans l'individu le sens de son péché. De plus, il est bon de se rappeler que les consciences sensibles des saints ont été grandement blessées, et le fautif acceptera volontiers du temps pour l'apaisement des consciences choquées. L'insistance de celui qui a péché pour une restauration immédiate après la confession, ou son ressentiment sur un délai montreraient que le travail dans son âme n'est pas complet.

D'un autre côté, l'assemblée doit se garder d'un esprit de dureté, sans pardon. Quand les consciences de tous sont satisfaites, il ne devrait y avoir aucun délai inutile, et ratification de leur amour pour leur frère rétabli. « Il suffit, pour un tel homme, de cette punition [qui lui a été infligée] par le grand nombre, de sorte qu'au contraire vous devriez plutôt pardonner et consoler, de peur qu'un tel homme ne soit accablé par une tristesse excessive. C'est pourquoi je vous exhorte à ratifier envers lui votre

amour » (2 Cor. 2:6-8). Que ces directions sont pleines de grâce et d'amour, et en même temps saintes !

Ne devons-nous pas ajouter que quand le frère restauré est de nouveau à sa place, son péché ne doit pas de nouveau être remis en mémoire ? Assurément, lui ne l'oubliera pas, mais comment les autres pourraient-ils, en apparence ou dans leur manière de faire, trahir un manque de confiance ? Ah ! nous ressemblons beaucoup trop au monde, qui « pardonne mais ne peut oublier ». Nous ne devons dire d'un tel frère, ni qu'il doive garder le silence, ni qu'il ne puisse à nouveau être utilisé par le Seigneur. C'est Pierre, la brebis égarée, qui a été faite par le Seigneur berger des autres (Jn. 21:15, 17). Quand David fut restauré, il enseigna les voies de Dieu aux transgresseurs (Ps. 51). Il marchera doucement le reste de ses jours, comme une personne qui a été châtiée, mais un membre heureux et utile du corps de Christ. « Il restaure mon âme, il me conduit dans des sentiers de justice, à cause de son nom » (Ps. 23:3).

8) L'autorité pour exercer la discipline

Ayant ainsi partiellement et imparfaitement suivi notre sujet sous plusieurs aspects, nous arrivons finalement à l'autorité pour exercer la discipline – en quoi et jusqu'où le peuple de Dieu est-il tenu de « lier » [ou « délier »] ?

« En vérité, je vous dis : Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. Je vous dis encore que si deux d'entre vous sont d'accord sur la terre pour une chose quelconque, quelle que soit la chose qu'ils demanderont, elle sera faite pour eux par mon Père qui est dans les cieux ; car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux » (Mat. 18:17-18-20). Cette écriture, ainsi que Jn. 20:23, n'est pas adressée aux apôtres ni non plus à Pierre seul (Mat. 16:19), mais à la future église (Mat. 18:18). On verra que l'autorité pour la discipline, ainsi que la puissance pour la prière, sont toutes deux liées, et confiées aux deux ou trois assemblés en son Nom.

C'est donc là que nous avons l'autorité pour la discipline, et il n'y en a pas de plus élevée. Lié dans les cieux ! Combien cela est solennel ! L'approbation de Dieu lui-même, et le jugement prononcé, enregistré en sa présence même ! Que sont les décisions des cours des hommes – cours suprêmes et cours d'appel ? Comme elles semblent petites à côté de cette expression « lié dans les cieux ». Il n'y a pas d'appel pour cela, son autorité est absolue, son jugement est final. Telle est l'autorité pour la discipline dans l'église de Dieu.

Examinons donc cette écriture. N'est-ce pas confier à l'homme faillible un pouvoir dangereux ? Ne peut-il pas être mal utilisé ? Et Rome, avec cette écriture même, n'a-t-elle pas commis des ravages dans l'église ? Nos craintes, toutefois, sont sans fondement. Un passage rend tout cela clair : « Là où deux ou trois sont assemblés *en mon nom* ». Son Nom peut-il être associé à l'iniquité ? Peut-on voler, mentir, porter un faux témoignage, au nom de Christ ? Se rassembler en son Nom n'est pas une formalité. Cela signifie que rien ne peut être fait qui soit inconséquent avec son Nom. *Cela implique une soumission absolue à l'autorité de ce Nom* – et cela implique donc une direction par l'Écriture, dans une entière dépendance de l'Esprit de Dieu. Qui peut concevoir une prière méchante ou injuste, à laquelle il serait répondu ? Ne doit-elle pas être pour des choses qui sont *selon sa volonté* ? (1 Jn. 5:14) Exactement de la même manière, la discipline doit être exercée selon sa volonté, pour qu'elle puisse être liée dans les cieux. Hélas, de même que le bandit présenterait ses prières pour le succès de son attaque meurtrière à l'encontre du voyageur, et remercierait pour sa réussite, de nombreux hommes, sans aucun souci pour le Nom duquel ils sont appelés, réclament l'approbation divine pour ce qui n'est pas la sainte volonté de Dieu.

Mais cela ne fait que rendre plus clair *le caractère incontournable de tout acte de discipline juste*. Personne n'oserait mépriser cela ou refuser d'être tenu par elle, car c'est la décision des cieux.

Les instruments de ce jugement peuvent n'avoir été que deux ou trois hommes peu instruits et ignorants, mais ils ont donné leur accord au jugement de Dieu ! Nous répétons : *si cela a été un jugement juste*. Voyez la divine approbation dans l'acte de lier et de délier de l'assemblée de Corinthe : « ... (vous et mon esprit étant assemblés, avec la puissance de notre seigneur Jésus Christ) » (1 Cor. 5:4). « Or à celui à qui vous pardonnez quelque chose, moi aussi [je pardonne] ; car moi aussi, ce que j'ai pardonné, si j'ai pardonné quelque chose, [je l'ai fait] à cause de vous dans la personne de Christ » (2 Cor. 2:10).

Ceci rend notre proposition suivante simple : *un acte de discipline d'une assemblée, qui est selon Dieu, est pour l'église entière et la lie toute entière*. Cet acte n'est-il pas lié dans les cieux ? Pour être explicite, une personne mise dehors de façon juste à Corinthe est hors de la communion de toute l'assemblée de Dieu sur la terre. Elle est dehors à Éphèse, à Philippe, à Rome... Elle ne peut pas aller à Éphèse pour que son cas y soit réexaminé. Ce serait en appeler au jugement des cieux, et se tenir au-dessus de la vérité du seul corps. Le dénier en parole ou en acte, serait vouloir dire qu'il n'y a pas un seul corps mais plusieurs. Oh ! que le peuple du Seigneur a négligé cela !

Nous ne pouvons pas manquer de rappeler la nécessité des lettres de recommandation entre les assemblées de Dieu (2 Cor. 3:1) pour ceux qui

ne sont pas connus. La négligence dans ces choses introduit le manque de soin et le manque de considération pour l'honneur du Seigneur et cela peut être la cause de beaucoup de peines. L'esprit mondain peut bien s'en moquer. Mais Dieu a confié à son peuple un trésor sans prix : il les a faits gardiens de l'honneur de son saint Nom. Qu'ils en prennent soin !

Mais on demandera peut-être : Dire qu'une décision est liée dans les cieux *si* elle est juste, cela ne provoquera-t-il pas des questions ? N'est-ce pas justement ce qui doit être prouvé ? Et chaque acte de discipline ne doit-il pas être examiné avant d'être accepté²¹ ?

1) Notre première réponse est que nous ne pouvons rien faire sans Dieu. *Nous avons le Saint Esprit, présent dans l'église, pour la bonne raison que nous ne pouvons pas agir par nous-mêmes.* Sans lui, nous serions en effet comme une maisonnée d'enfants orphelins, sans Consolateur. Or étant présent pour guider par la Parole, et selon elle, il donnera confiance à l'église, à travers ceux qui sont ainsi guidés. La suspicion n'aura pas de place, mais plutôt une entière confiance. Nous croirons que la décision est juste, à moins d'être contraints à faire le contraire.

On doit aussi se rappeler que tout acte normal de discipline conduit par Dieu est clair et son bien-fondé est évident. L'excommunication n'est pas une circonstance de tous les jours. La discipline est une exception, non pas une règle. Quand les grands principes de l'église de Dieu ont été compris, tels qu'imparfaitement exposés dans ces pages, les cas difficiles ne seront pas fréquents.

2) Mais si un tel cas arrive, quel est le remède ? Supposons qu'une assemblée ait mis dehors injustement une personne qui n'était pas réellement méchante. Cela vient à l'oreille de chrétiens d'une autre assemblée qui leur demande alors de s'enquérir plus précisément. Mais comment ? *Certainement pas en traitant la question à distance, en passant légèrement dessus.* La présomption doit toujours être en faveur de la justice de l'acte de l'assemblée, et la personne suspectée, étant sous discipline, ne doit certainement pas être reçue. Qu'ils aillent vers leurs frères dans l'assemblée où le jugement a été prononcé. *Si ceux-ci ont agi droitement, ils expliqueront très volontiers le cas à ceux qui s'en enquèrent, et donneront toutes les raisons de leur action. Et s'ils se sont trompés, si cela leur est pleinement montré, ils seront heureux de se rétracter.*

Il est possible que l'assemblée ait agi injustement. C'est alors un devoir de ceux qui s'enquèrent de chercher à conduire leurs frères à la repentance, avec grâce et patience, mais fermement. Ce ne serait pas aider une assemblée, que de s'incliner devant sa décision injuste, mais plutôt de confirmer aux frères le mal qu'il y a en cela. Assurément, *la prière,*

²¹ Le lecteur pourra comparer les lignes suivantes avec les trois points déjà mentionnés à la fin de la partie « Unité dans la discipline ». (Note de traduction)

constante et fervente, avec l'humiliation, devrait nous marquer en pareil cas.

3) Si l'assemblée persiste dans son injustice, elle ne peut plus être encore reconnue comme une assemblée de Dieu, et l'effort doit être fait pour tirer d'elle les âmes individuellement. *Mais nous répétons que si les principes de l'église de Dieu sont clairement compris, la nécessité de refuser une assemblée entière sera rare.*

Nous pouvons ajouter que quand des questions de discipline surgissent dans une assemblée, et qu'il est impossible de parvenir à un jugement commun, cela correspond à la situation dans l'Ancien Testament d'une maison suspectée de lèpre (Lév. 14). La maison doit être fermée jusqu'à ce qu'elle soit manifestée souillée ou pure. Il en est ainsi d'une assemblée où surviennent des disputes et de la discorde au sujet de la discipline (que Dieu nous épargne de tels cas !) : l'assemblée doit être « fermée », c'est à dire isolée : on ne doit recevoir personne d'elle (et vice-versa) jusqu'à ce que sa vraie condition soit manifestée.

Ne peut-il pas arriver aussi qu'une sévérité excessive dans certains actes de discipline (nous ne parlons pas de cas de méchanceté manifeste et flagrante) soit la raison pour laquelle une assemblée ne puisse pas être en mesure de se recommander aux consciences du peuple de Dieu ?

Que le Seigneur bénisse ces pensées pour son peuple et le conduise dans des chemins de justice, ainsi que de paix !

Autres points pratiques

Ayant maintenant, par la grâce de Dieu, examiné les divers enseignements de l'Écriture relatifs aux principes fondamentaux qui sous-tendent l'église de Dieu, il nous reste à noter quelques applications de ces principes à des questions variées apparaissant lors de leur mise en pratique.

1) *Les réunions d'assemblée*

Le point essentiel concernant l'église est l'unité – la réunion ensemble autour du Seigneur. Les disciples « étaient tous ensemble dans un même lieu » (Act. 2:1) le jour de la Pentecôte, juste avant la formation de l'église. Avec les trois mille nouveaux convertis joints à eux ce jour-là, ils continuèrent à se réunir quotidiennement, d'un seul accord, dans le temple. Dans la joie de ce premier amour, c'était comme s'il n'y eût qu'un seul rassemblement, totalement ininterrompu.

Et cependant, même en ce temps, exceptionnel à plusieurs égards (nombre très important de visiteurs à Jérusalem, grand temple encore ouvert aux disciples, besoin d'enseignement complémentaire, etc), certains traits de leurs rassemblements déterminaient la nature des réunions d'assemblée. « Et ils persévéraient dans la doctrine et la communion des apôtres, dans la fraction du pain et les prières » (Act. 2:42). Ici nous sont indiqués (outre la communion qui caractérisait toutes les réunions et même toute leur vie) trois aspects qui marquaient la vie d'assemblée de ces saints : la doctrine (avec la communion des apôtres), la fraction du pain et les prières.

Nous ne voulons pas dire que des réunions séparées étaient réservées à chacun de ces aspects, mais que ceux-ci caractérisaient tous leurs rassemblements. Mais au fur et à mesure que l'église émergeait [de cette situation intermédiaire encore liée au temple], qui par nécessité ne pouvait être que temporaire, et que le lien avec le judaïsme se rompait, des réunions régulières pour des buts précis avaient lieu. « Et le premier jour de la semaine, lorsque nous étions assemblés pour rompre le pain... » (Act. 20:7). Les disciples se rassemblaient, à un jour donné (le jour du Seigneur), en un lieu particulier, pour un but précis (la fraction du pain). D'après la forme de l'expression, il est manifeste que *c'était leur habitude hebdomadaire régulière*. Ils ne se réunissaient pas pour retrouver l'apôtre, mais pour rompre le pain. On voit d'après 1 Cor. 11:20 que *c'était une ha-*

bitude générale : « Quand donc vous vous réunissez ensemble, ce n'est pas manger la cène dominicale » (à cause de leurs abus - voir v. 21-34). On voit aussi d'après 1 Cor. 1:2, 11:16 et 14:33 que *ce qu'il écrit pour les Corinthiens l'était pour l'église entière*.

1) La réunion pour le culte et la fraction du pain

Nous nous sommes déjà quelque peu attardés sur cette sainte fête, à l'occasion du chapitre sur le culte. Il est seulement nécessaire ici de noter la place éminente qu'elle occupe. Même la présence d'un apôtre ne peut la mettre de côté. Aucune répétition ne peut gâter sa fraîcheur quand elle est partagée dans un esprit convenable. Elle présente devant les saints le grand fait fondateur sur lequel leur propre vie et la construction de l'église reposent : le corps de Christ, son amour jusqu'à la mort, son sang, sa mort, les circonstances solennelles et touchantes de cette mort, les fruits bénis et éternels de celle-ci, la Personne adorable de Celui qui a ainsi aimé l'Assemblée – tout cela est présenté devant les yeux de la foi, pour réchauffer les affections, réveiller la conscience, renouveler les forces et susciter l'adoration de son peuple. Mais tout doit ramener à l'esprit le Seigneur lui-même : « Faites ceci en mémoire de *moi* » – non en mémoire de notre salut, ou de nos bénédictions, mais de Lui-même. Nous pouvons être certains, quand il a sa vraie place, que tout cela sera trouvé dans cette relation bénie avec Lui-même.

En même temps, dans le seul pain, l'unité de l'église de Christ est toujours présentée devant les saints (1 Cor. 10:16-17). Il a été dit que l'unité de l'église n'est pas présentée dans le seul pain (Christ), mais dans le fait que nous le partageons ensemble. Or quand nous nous souvenons qu'il y avait douze pains sur la table des pains de proposition dans le tabernacle, lesquels typifient l'unité nationale des douze tribus d'Israël présentée devant Dieu en Christ, comment refuser de voir dans le « seul pain » l'unité de l'église en Christ ?

La cène du Seigneur, donc, est la réunion principale de l'assemblée. C'est la seule distinctement mentionnée. Elle a lieu régulièrement chaque semaine. Il s'ensuit naturellement que la fraction du pain donne le caractère à tout le rassemblement. Il peut y avoir un enseignement, une prière, une exhortation. Mais la fraction du pain devrait toujours être le caractère principal, et tout devrait en découler et être influencé par cela. Mais si le Seigneur lui-même est devant nous, et que notre état est convenant, la louange et l'adoration prédomineront. Une telle réunion sera un avant-goût de la louange sans fin du ciel quand, rassemblés autour de Lui, la compagnie entière des rachetés s'épanchera en un seul hymne de louange. « Jusqu'à ce qu'il vienne » nous pouvons anticiper ce temps béni, à l'occasion de chaque « journée dominicale ».

Nous devons ajouter un mot au sujet de la terrible profanation de la cène du Seigneur. Pour ne rien dire des multitudes qui y participent ouvertement comme à une simple forme, combien y en a-t-il qui prennent la cène du Seigneur d'une manière négligente, sans jugement de soi. Il en était ainsi de façon grossière à Corinthe, où la gloutonnerie et l'orgueil étaient ouvertement permis. C'est la même chose aujourd'hui, quand des multitudes en communion ouverte avec le monde et ses voies, avec des péchés non confessés et non pardonnés, s'asseyent à la table du Seigneur. « C'est pour cela », dit l'apôtre, « que plusieurs sont faibles et malades parmi vous, et qu'un assez grand nombre dorment » (1 Cor. 11:30). Comment des enfants de Dieu peuvent-ils s'asseoir avec ceux qu'ils *savent* marcher de manière impie ? Par une telle attitude relâchée, ne montrent-ils pas de l'indifférence par rapport à la sainteté de Dieu, et cela ne contriste-t-il pas gravement le Saint Esprit ? Ce n'est pas une question de salut, mais d'honorer Dieu – une question qui doit être aussi importante pour nous que celle de notre salut. Mais nous laissons cela à l'examen de la conscience du lecteur.

2) *La réunion de prières et la réunion d'édification*

Mais l'église a aussi ses besoins et requiert l'enseignement. Il est par conséquent fort approprié qu'il y ait des réunions spéciales dans ce but, et que les réunions pour la fraction du pain soient réservées à celle-ci. L'amour nous attire vers le Seigneur et donc les uns vers les autres. Les réunions pour la prière et pour de saints et heureux entretiens autour de la Parole seront aussi fréquentes que les circonstances et les devoirs de la vie quotidienne le permettront. Il va sans dire que la tâche quotidienne ne doit pas être négligée pour une multiplication des réunions, ni les devoirs que chacun doit à sa propre famille. Ce serait une marche désordonnée, que l'apôtre reprend (2 Thess. 3:6-12). Cependant quand ce devoir familial est rempli, il est opportun d'assister aux réunions, tenant compte de l'exhortation à ne pas abandonner le rassemblement de nous-mêmes, « *comme quelques uns ont l'habitude [de faire]* » (Héb. 10:25).

Une réunion régulière pour la prière et l'exhortation durant la semaine est non seulement suggérée par les besoins constants et récurrents du peuple de Dieu mais par l'Écriture elle-même. Les besoins de l'église sont nombreux et variés, et combien il est heureux de se rassembler à cet effet ! Les saints répandent leur cœur devant Dieu, intercédant les uns pour les autres, se souvenant des malades et des affligés, et plaidant pour la bénédiction de l'œuvre du Seigneur ! Ah ! ne négligeons jamais les réunions de prières, nous nous refroidirions en nous privant nous-mêmes de ses privilèges.²²

²² Le lecteur est invité à consulter un excellent article sur le sujet : « Les réunions de prières » de C. H. M.

Un des éléments caractéristiques de ces derniers jours est la superficialité – l'ignorance et le désintérêt pour la Parole de Dieu. Une étude personnelle, avec prière, de l'Écriture, est un grand remède à cela. Il est aussi très utile pour le peuple de Dieu de se réunir durant la semaine dans ce but. La réunion d'édification n'est pas mentionnée dans l'Écriture, mais elle est très scripturaire dans son esprit. Les saints n'avaient pas le Nouveau Testament comme maintenant, alors que nous avons maintenant la Parole de Dieu complète. La réunion d'édification devrait être une réunion informelle. C'est dans cette réunion que le don de docteur est le plus apprécié. Sans présider catégoriquement, ceux qui sont instruits dans la Parole transmettent son enseignement à leurs frères, répondant à leurs questions et exposant l'Écriture. On observera qu'il est très utile de prendre différents livres de la Bible, du Nouveau Testament et particulièrement des Épîtres, comme présentant la pleine lumière de la vérité de Dieu, et d'y revenir régulièrement. On devrait également dans cette réunion se garder de spéculations et de simples banalités insipides. Quand il n'y a personne d'expérimenté et connaissant suffisamment la Parole, le peuple de Dieu trouvera souvent profit à se réunir et prendre une étude appropriée, chacun avec sa Bible en mains, et à consulter les passages cités en référence. Une telle pratique sera très utile et ouvrira la voie à des entretiens très profitables. Nous ne supposons pas que l'on doive être instruit dans la Parole pour conduire une réunion d'édification. Cependant une certaine mesure de familiarité avec l'Écriture et quelque facilité pour communiquer sont essentielles. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que Dieu rassemble les siens qui ont besoin de nourriture et les bénit quand ils regardent à lui, quel que soit le don parmi eux.

Outre cela, les saints peuvent se rassembler pour entendre ce qu'un serviteur du Seigneur peut avoir à leur communiquer par le moyen d'un passage de l'Écriture. Mais de telles réunions, étant entièrement sous la responsabilité individuelle de celui qui enseigne, ne font pas directement partie de notre sujet. La même chose peut être dite d'une réunion d'évangélisation pour prêcher l'évangile. Mais nous en parlerons une autre fois.

Avant de laisser ce sujet des réunions d'assemblée, nous devons voir un point important. Et pour cela, nous devons rappeler le grand fait caractéristique du christianisme – la présence et l'habitation du Saint Esprit dans l'église. Nous avons déjà vu, dans le chapitre sur le ministère, que l'Écriture ne reconnaît pas de position officielle dans l'église. Et si c'est vrai pour le ministère, combien plus pour le culte. Qu'un seul homme préside une compagnie de chrétiens et assume toutes les fonctions du culte et du ministère, c'est non seulement un déni pratique de leur sacrifice, mais une usurpation de la place du Saint Esprit. Cela peut être fait dans l'ignorance, et avec les meilleurs motifs, mais c'est néanmoins une ignorance du pouvoir souverain de l'Esprit pour guider et contrôler chaque personne individuellement, comme il veut. De même que 1 Corinthiens 14

donne une simple directive pour la prière et le culte, le chapitre 12 présente le fonctionnement du Corps. Il établit le grand principe de la liberté de l'Esprit de Dieu qui utilise qui il veut. *La seule réserve est : « que toutes choses se fassent pour l'édification »* (1 Cor. 14:26). « Car Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix, comme dans toutes les assemblées des saints » (v.33). Quant aux femmes, elles doivent garder le silence dans les assemblées, mais nous dirons quelques mots de cela un peu plus loin.

Nous avons donc un guide simple et efficace pour notre adoration. Nous sommes dans la présence du Seigneur, et le Saint Esprit est notre guide – nul besoin alors qu'un homme préside. Cela ne ferait qu'interférer avec la liberté de l'Esprit. On demandera : mais le désordre ne peut-il pas s'introduire ? Nous répondons que l'Esprit de Dieu est bien plus capable que l'homme de contrôler le désordre. Dieu n'a jamais laissé entendre que nous puissions aller de l'avant sans la foi ou la dépendance de Lui. Là où il y a soumission au Seigneur et une sainte considération l'un pour l'autre, il y aura la plus douce liberté et une réelle puissance divine. Que la foi réalise cela dans la crainte de Dieu, et les résultats bénis seront manifestes.

2) Les œuvres de l'assemblée

Sous ce titre nous désirons dire un mot quant aux missions, à l'évangélisation, à l'école du dimanche, aux distributions de traités, etc.

Ces œuvres, comme on peut le voir, ne sont pas à proprement parler accomplies *dans* l'église mais elles sont accomplies *par* ses membres, sous leur propre responsabilité – toutefois avec la large communion des saints. Pour tout évangéliste fidèle, près de la maison ou dans un champ éloigné, pour tout serviteur enseignant à l'école du dimanche, tout colporteur ou distributeur de traités, nous devons bénir Dieu sans réserve et prier. Ne l'oublions jamais. Combien ils ont besoin des prières de l'assemblée pour leur direction et leur soutien ! Que les principes de l'église, établis dans l'Écriture, soient reconnus de tous ces serviteurs ! Si toute l'organisation humaine était mise de côté, remplacée par la dépendance de Dieu et la soumission à sa Parole, il y aurait moins d'apparence. Oh ! quel travail d'autant plus *réel* serait opéré ! Par ailleurs nous ne pouvons pas nous retenir d'avertir contre le joug mal assorti avec les incrédules dans l'œuvre du Seigneur. Que l'argent du monde ne soit pas employé pour convertir le monde, ni des enseignants inconvertis pour enseigner [dans les choses de Dieu] des enfants inconvertis !

Que l'on ne croie pas que nous critiquons les serviteurs bien-aimés du Seigneur, quels qu'ils soient : nous insistons simplement sur les faits qui nous frappent, n'étant pas selon l'Écriture. À tous ceux qui sont engagés

dans une œuvre pour Christ, nous disons : soyez toujours conscients *que votre semence est l'incorruptible Parole de Dieu et veillez à ce que vos méthodes ne soient que celles de l'Esprit de Dieu*. Ne distribuez que les traités dont vous avez l'assurance qu'ils sont justes selon l'Écriture. Ne recourez à aucune méthode sensationnelle pour attirer ou divertir les masses, mais prêchez plutôt Christ avec l'onction et la puissance du Saint Esprit aux âmes qui périssent. Ne cherchez pas à multiplier les conversions apparentes mais laissez plutôt tout cela au pouvoir souverain du Saint Esprit dont c'est le travail. Faire lever la main [en signe de conversion], faire asseoir devant sur le « banc des repentants », inciter les âmes à prier publiquement, etc, toutes ces méthodes humaines pour pousser les âmes à une décision sont, pour dire le moins, très discutables, et, calculées [ou non, ont pour effet de] détourner les yeux de CHRIST SEUL. Un contact individuel avec les personnes intéressées est des plus importants et a été en bénédiction pour d'innombrables âmes. Soyons attentifs au travail de Dieu. Le temps est court.

3) Les attractions d'église

Ce n'est pas dans un esprit cynique que nous plaçons ce sujet immédiatement après les œuvres d'assemblée. Dieu nous en garde ! Ce thème est trop solennel. Le monde est sous le jugement : Satan aveugle les yeux des hommes alors qu'il les conduit quelques pas de plus au bord de l'éternité. L'enfer attend l'incrédule. Cette terre est entachée du sang de Christ qui, quand il était là, consacrait chaque heure et chaque moment à la volonté de son Père. Dans un tel monde, l'église doit toujours être un témoin contre la légèreté et l'indifférence qui prévalent. Combien il est donc solennel d'entendre des hommes plaider pour des attractions – pour attirer des masses, capter l'intérêt des jeunes. Or le plaisir du peuple de Dieu se trouve dans la joie indicible d'apprendre toujours plus de Christ : « Ta face est un rassasiement de joie » (Ps. 16:11). Le désir insatiable d'attractions mondaines est le signe certain d'un cœur vide. « L'âme rassasiée foule aux pieds les rayons de miel » (Prov. 27:7). Quand le cœur est rempli de Christ, de sa Parole, de son œuvre, il n'y a aucun attrait pour les plaisirs du monde. Non pas qu'il doit y avoir une sévérité ascétique chez l'enfant de Dieu, loin de là. « Le fruit de l'Esprit est l'amour, la joie... » ; « ils se mirent à faire bonne chère » (Gal. 5:22 ; Luc 15:24). Mais combien cette sainte joie, cette élévation de pensée, est étrangère à la vaine légèreté de ce pauvre monde ! Les attractions dans l'église ne sont que l'avant-goût de la jouissance du monde. Le divertissement de l'église n'est que l'école d'apprentissage du théâtre. Écoutons la Parole de Dieu : « N'aimez pas le monde, ni les choses qui sont dans le monde : si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père n'est pas en lui » (1 Jn. 2:15).

4) Les édifices religieux

« La première [alliance] donc avait aussi des ordonnances pour le culte, et le sanctuaire, un [sanctuaire] terrestre » (Héb.9:1). Le temple de Salomon constituait une maison adéquate pour les types et les ombres de la dispensation de l'Ancien Testament. Christ est entré, non dans un sanctuaire fait de mains, mais dans les cieux eux-mêmes. Et il a ouvert le chemin à travers le voile déchiré pour nous, afin que nous puissions y entrer par la foi, et l'adorer en la présence de Dieu (Héb. 9:11-12 ; 10:19-22). On ne trouve donc pas maintenant de sanctuaire terrestre. La pensée même est étrangère à l'esprit du christianisme. Un édifice qui, par sa forme ou ses matériaux, encourage la pensée d'un sanctuaire terrestre, dénature le christianisme et c'est une régression en direction du judaïsme. *L'église est un corps céleste, et tout son témoignage devrait porter ce caractère.* Si nous sommes des pèlerins, nos lieux de rassemblements ne devraient en rien contredire cela. La simplicité devrait les caractériser – rien qui attire l'attention et la détourne du Seigneur, mais simplement des places convenantes pour des réunions, utilisées avec soin. Il est significatif que nous n'ayons aucune mention d'édifices ecclésiastiques dans tout le Nouveau Testament. Qui s'est déjà demandé dans quel type d'édifice se réunissaient les saints de Corinthe, d'Éphèse ou de Rome ? Assez souvent les réunions d'assemblées se tenaient dans une maison chrétienne (Rom. 16:5 ; Philém. 2). À Troas, les saints se réunissaient dans une chambre haute au troisième étage (Act. 20:8-9). Paul à Éphèse utilisait l'école de Tyrannus pour ses entretiens individuels avec les personnes intéressées (Act. 19:9). Comme dans beaucoup d'autres choses, l'imitation avec Rome n'est que trop manifeste dans les « architectures d'églises » de nos jours, et la tendance de tout cela est claire. Toutes ces choses sont des tourbillons de surface montrant le sens du courant – le train de ce monde. Quant à la musique et aux formes extérieures de culte en général, souvenons-nous que, en contraste avec le culte national d'Israël – qui était exprimé sous des formes extérieures dans lesquelles les instruments musicaux avaient leur place – dans l'église, l'adorateur adore « en esprit et en vérité » (Jn. 4:23) – et non pas avec des instruments sans vie²³.

5) Les questions d'argent

Un coup d'œil aux comptes-rendus de congrès ecclésiastiques ou dans les colonnes d'hebdomadaires religieux montrera tout de suite la

²³ Est-il étonnant et utile de préciser que le seul « instrument » que la Parole de Dieu reconnaisse pour la louange en esprit et en vérité (hormis les symboles contenus dans le livre de l'Apocalypse) est *le cœur* (Éph. 5:19) ? (Note de traduction)

place éminente qu'a ce sujet dans les pensées de beaucoup de personnes. En se tournant vers le Nouveau Testament, nous ne trouvons pas qu'une telle importance soit accordée à cela, quoique, comme dans tout le reste, il en soit dit assez pour guider le peuple de Dieu. Aux jours de la Pentecôte, la libéralité dans les dons de leurs biens était à la mesure du sentiment [qu'avaient les disciples] de la grâce de Dieu à leur égard. Il n'en manquait aucun : maisons et champs étaient librement mis à disposition pour répondre aux besoins des pauvres (Act. 2:44-45 ; 4:34-37). L'effort pour assimiler cela au socialisme [chrétien] de nos jours échoue entièrement quand nous considérons la position unique des croyants à Jérusalem. Il y avait un grand nombre d'étrangers et beaucoup de pauvres. Les besoins étaient grands et pressants ; l'amour était ardent, la foi large. Mais même alors, cela était *entièrement volontaire*, sans obligation – ce qui est complètement à l'opposé des demandes actuelles à caractère social (voir Act. 5:3-4). L'amour et la foi demeurent pour tous les temps : la marche à suivre est laissée au croyant individuellement, et la libéralité est toujours la marque de ceux qui ont appris de Dieu.

La communauté de biens n'est pas, cependant, enseignée dans l'Écriture : elle est entièrement étrangère à son esprit. Les riches ont leurs devoirs, comme aussi les pauvres (1 Tim. 6:17-19 ; Jcq. 1:9-10). Tous ceux qui en sont capables doivent travailler pour avoir à donner, non pour des biens communs, mais pour celui qui en a besoin (Éph. 4:28 ; 2 Thess. 3:10-13). Les Juifs nécessiteux à Jérusalem n'étaient pas oubliés et leurs frères gentils s'occupaient d'eux (Act. 11:27-30 ; Gal. 2:10 ; Rom. 15:25-27 ; voir aussi 2 Cor. 8 et 9). Cette libéralité devait exister partout où apparaissait le besoin – même pour le monde, selon que la possibilité en était donnée (Rom. 12:13 ; Gal. 6:10). Mais on voit facilement que ces écritures ne couvrent pas tous les cas qui semblent aujourd'hui faire appel à des dépenses d'argent. Que la cause de beaucoup de ces sollicitations soit justifiée et nécessaire, cela ne fait aucun doute. Les serviteurs du Seigneur doivent être aidés alors qu'ils travaillent, près de la maison comme au loin ; des dépenses pour préserver les locaux de réunions doivent être faites ; les pauvres doivent être aidés ; des Bibles et traités doivent être imprimés et envoyés.

Mais, tout en reconnaissant tout cela, nous sommes obligés de dire que l'argent occupe une place vraiment différente dans les cœurs des chrétiens qu'il ne le faisait dans les jours de Paul. Maintenant, il semblerait presque que le monde doive être évangélisé par de l'argent. Quelle place importante il occupe dans les rapports de mission et les projets religieux ! Porter l'évangile au loin semble être largement devenu une question financière.

Loin de nous de mépriser le dévouement et le zèle de beaucoup d'âmes sérieuses ! Mais notre devoir est de dénoncer ces signes des

temps. Des édifices coûteux et splendides sont construits pour des réunions, impliquant d'énormes sommes d'argent. Des salaires généreux sont payés à des prêcheurs brillants et attractifs, employés la plupart du temps de la même manière que pour un travail séculier. Des chanteurs inconvertis sont recrutés pour fournir une musique attractive qui conduira les foules et leur plaira. Pour répondre à tous ces frais, il y a un constant appel à de l'argent. Des inconvertis sont encouragés à contribuer à toutes sortes de divertissements imaginés pour récolter des sommes. Et ainsi, l'Église, l'Épouse chaste et vierge de Christ, est liée avec le monde. Comment alors s'étonner que dans cette ruée vers l'argent, le Saint Esprit soit ignoré, la Parole de Dieu négligée et même qu'on lui désobéisse ! « Ne vous mettez pas sous un joug mal assorti avec les incrédules » (2 Cor. 6:14). Frères, la dernière chose dont Dieu a besoin pour accomplir son œuvre, c'est bien l'argent. Des cœurs consacrés et instruits dans sa Parole, des hommes de Dieu dévoués qui apporteront sa Parole, son évangile en tout lieu – chaque membre du Corps de Christ, chacun à sa place, rempli et poussé par son amour, accomplissant dûment son devoir – voilà ce qu'il souhaite et attend. Mais l'argent ne peut ni régénérer des âmes ni édifier des saints. Pourquoi, alors, en faire tant de cas ?

Les serviteurs de Dieu ont besoin de vivre, et « le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'évangile, de vivre de l'évangile » (1 Cor. 9:14). « Que celui qui est enseigné dans la parole fasse participer à tous les biens temporels celui qui enseigne » (Gal. 6:6). « Si nous avons semé pour vous des [biens] spirituels, est-ce beaucoup que nous moissonnions de vos [biens] charnels ? » (1 Cor. 9:11). Ces écritures et bien d'autres montrent que ceux qui ont reçu la Parole par son moyen doivent soutenir le serviteur du Seigneur. Ces serviteurs ne doivent rien accepter des inconvertis (3 Jn. 5-8). Pensez à l'incongruité, pour ne pas dire plus, de prêcher à une compagnie de personnes inconverties, de leur parler du don de Dieu, et les inviter à l'accepter en leur disant qu'ils ne peuvent rien donner à Dieu tant qu'ils n'ont pas reçu Christ, que Dieu n'acceptera rien de ses ennemis, puis de recevoir d'eux une collecte ! N'est-ce pas démentir la solennelle vérité qui a été prêchée ?

Mais retournons à notre sujet. Quand les saints font participer le serviteur de Dieu à leurs biens temporels, il n'y a pas une trace de marchandage entre eux. Attribuer ou recevoir un salaire, c'est dénaturer tout le service et faire de l'ouvrier un serviteur, non de Christ, mais de l'homme. *Le serviteur doit regarder, pour la réponse à ses besoins, au Seigneur qui l'emploie, et non pas au monde, ni même à ses frères.* Les exercices par lesquels il peut avoir à passer peuvent être profonds, pour apprendre à faire confiance à son Maître, mais les résultats sont précieux et réels. Il est libre de tous, afin de mieux servir tous. Et son ministère n'aura pas l'arrière-goût du marchandage, ne sera pas le travail d'un mercenaire, mais il aura la fraîcheur et la spontanéité de l'amour. Les libéralités des

saints ne sont pas dispensées à contrecœur, comme une obligation, mais dans la douce contrainte de l'amour, comme pour Christ.

Alors que le serviteur s'attend au Seigneur pour son soutien, le Seigneur s'attend à son peuple pour être le canal de ses ressources, aussi infaillibles que son amour et ses soins. D'après la forme de l'expression, il est évidemment attendu que le serviteur du Seigneur puisse vivre avec les mêmes facilités dont jouissent ceux parmi lesquels il exerce son ministère. Le Seigneur n'aimerait pas voir des saints chargés au-delà de leurs moyens pour que ses serviteurs puissent être dans l'abondance. Mais il n'aimerait pas non plus que leur tenue extérieure ou leurs circonstances [matérielles difficiles] soient des occasions de reproches pour Lui ou pour son peuple.

Les indications sur ce sujet sont peu nombreuses et vraiment simples. « Que chaque premier jour de la semaine chacun de vous mette à part chez lui, accumulant selon qu'il aura prospéré, afin que, lorsque je serai arrivé, il ne se fasse pas alors de collectes » (1 Cor. 16:2). Au temps de Christ et de son appel plein d'amour, chacun [de ceux qui y avaient répondu] devait mettre à part une somme proportionnelle à ses ressources. Cela devait être utilisé par le Seigneur, selon ses indications, pour les pauvres (ou dans les cas immédiats qui se présentaient), pour ses serviteurs travaillant au près ou au loin, ou pour tout ce qui pouvait servir à cette cause. « Que chacun fasse selon qu'il se l'est proposé dans son cœur, non à regret, ou par contrainte, car Dieu aime celui qui donne joyeusement » (2 Cor. 9:7) : on devait donner comme Lui-même donnait. *Nous sommes tous administrateurs des choses de Dieu, et les administrons sous ses yeux et pour lui.*

Quant à l'argent pour les édifices, *l'église n'est pas une corporation terrestre et n'a pas besoin de posséder des maisons et des champs dans ce monde.* Quoi qu'il en soit, un édifice simple et convenable, à un prix modéré, soulage les saints d'un fardeau et constitue un témoignage à leur caractère d'étrangers. Mais pour justifier cela il est nécessaire de s'appuyer sur une instruction scripturaire à ce sujet. « Mais Dieu est puissant pour faire abonder toute grâce envers vous, afin qu'ayant toujours en toutes choses tout ce qui suffit, vous abondiez pour toute bonne œuvre, selon qu'il est écrit : "Il a répandu, il a donné aux pauvres, sa justice demeure éternellement... « Grâces à Dieu pour son don inexprimable ! » (2 Cor. 9:8-15).

6) La place de la femme dans les assemblées

« Car vous êtes tous fils de Dieu par la foi dans le christ Jésus. Car vous tous qui avez été baptisés pour Christ, vous avez revêtu Christ : il n'y a ni Juif, ni Grec ; il n'y a ni esclave, ni homme libre ; il n'y a ni mâle, ni

femelle ; car vous tous, vous êtes un dans le christ Jésus » (Gal. 3:26-28). Plusieurs personnes sincères ont conclu à partir de ce passage que la nouvelle dispensation oblitérait toutes les distinctions précédentes et que désormais tous les croyants occupaient exactement la même position devant Dieu, libres d'exercer de façon équivalente toutes les fonctions du Corps. Dans un sens, tout cela est vrai. Le passage ci-dessus montre que tous les croyants sont au même titre enfants de Dieu, qu'*en Christ* les anciennes distinctions de Juif et Gentil, esclave ou libre, mâle ou femelle (sous la loi), ont été mises de côté. La position du chrétien, en effet, n'est plus dans la chair, mais en Christ. Dans ce sens, sans aucun doute, il n'y a plus de distinction. Mais quand on applique ce qui concerne notre position devant Dieu aux diverses responsabilités de la vie chrétienne dans ce monde, les véritables fondements de l'ordre divin sont involontairement renversés.

On reconnaîtra [avec la Parole] que l'homme religieux qui accorde la même place à la femme qu'à l'homme dans le service d'église s'écarte terriblement des principes [divins] dans toute leur étendue. Que le lecteur comprenne, cependant, que nous ne faisons pas allusion à la pratique de personnes pieuses, mais à l'interprétation de l'Écriture. Que deviendrait la vie de famille, la responsabilité de l'homme de nourrir et chérir sa femme et de lui donner tout honneur ? Qu'en serait-il de la mère de famille, pour conduire la maison, diriger les enfants, et tout le ministère d'amour accompagnant ce rôle de la femme ? *Nous disons donc sans hésiter qu'il y a une distinction entre l'homme et la femme, qui tient son origine dans la création elle-même, et qui ne doit jamais être ignorée tant que l'ordre actuel de choses subsiste.* À cela, toute personne droite consentira immédiatement. Nous allons donc démontrer par l'Écriture, que la place de la femme dans la création détermine aussi sa place dans l'église.

« Or elle avait dit au serviteur : Qui est cet homme qui marche dans les champs à notre rencontre ? Et le serviteur dit : C'est mon seigneur. Et elle prit son voile et se couvrit » (Gen. 24:65). « ...la femme est la gloire de l'homme. Car l'homme ne procède pas de la femme, mais la femme de l'homme ; car aussi l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme à cause de l'homme. C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur la tête une marque de l'autorité à laquelle elle est soumise » (1 Cor. 11:1-16). La signification générale de ce passage est claire. L'apôtre parle du droit indiscutable de la femme (égal à celui de l'homme) quant au fait de prier ou de prophétiser. Et il exhorte à ce qu'elles aient la tête couverte en le faisant, comme un signe pour les anges (qui regardent avec intérêt la conduite des saints) de la soumission à l'autorité que l'ordre de la création souligne.

Que la place relative de l'homme et de la femme dans la création soit un témoignage à quelque chose de meilleur – à Christ et à l'église – cela

personne ne peut le contester avec l'Écriture en mains (voir Éph. 5:22-33). Et la femme est exhortée à illustrer la soumission de l'église à Christ, dans sa soumission à son mari (v. 24). C'est la honte de l'église d'avoir abandonné cette place d'absolue soumission à Christ.

De façon similaire, à cause de sa part dans la chute, il est ajouté : « Que la femme apprenne dans le silence, en toute soumission ; mais je ne permets pas à la femme d'enseigner ni d'user d'autorité sur l'homme ; mais elle doit demeurer dans le silence ; car Adam a été formé le premier, et puis Eve ; et Adam n'a pas été trompé ; mais la femme, ayant été *trompée*, est tombée dans la transgression » (1 Tim. 2:11-14). Elle a été trompée, séduite par le serpent, ce qui montre sa folie d'avoir quitté sa place de dépendance. Le péché d'Adam était dans un certain sens supérieur, car il a abandonné son autorité et a désobéi *les yeux ouverts*. Mais ce simple point est indéniable, et souvenons-nous que c'est la Parole de Dieu que nous examinons. Nous ne sommes pas autorisés à élaborer des conjectures à partir de ces faits : ils sont exposés par ce texte. Chacun peut le lire. Nous ajoutons une autre citation : « Que vos femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas permis de parler ; mais qu'elles soient soumises, comme le dit aussi la loi. Et si elles veulent apprendre quelque chose, qu'elles interrogent leurs propres maris chez elles, car il est honteux pour une femme de parler dans l'assemblée » (1 Cor. 14:34, 35).

En rassemblant l'enseignement des Écritures, nous voyons clairement que la création, la chute et la loi, tout s'unit pour indiquer la place de sujétion de la femme : cela doit être marqué extérieurement ; ce doit être vu par leur silence dans l'assemblée. Si l'on objecte que l'apôtre se contredit lui-même, en autorisant à un endroit (1 Cor. 11:5) et en interdisant à un autre (1 Cor. 14:34) le ministère public des femmes, nous répondons que, à moins de penser de manière irrévérencieuse et de dénier l'inspiration, ce n'est pas du tout le cas. Dans le onzième chapitre il donne des directions pour les femmes quand elles prient ou prophétisent. Dans le quatorzième chapitre, il leur demande de garder le silence dans les assemblées.

Le premier passage cité autorise le ministère mais n'indique pas où il doit s'exercer ; le second déclare clairement que *ce n'est pas* dans l'assemblée. Évidemment, la prière et la prophétie se trouvent aussi en dehors de l'assemblée. C'est tellement clair que cela n'appelle pas d'autres commentaires. En contraste, il est dit que les *hommes* doivent prier en tout lieu (1 Tim. 2:8).

Mais nous sommes à peine entrés dans le sujet de la sphère propre de service de la femme. Combien ses devoirs sont variés, multiples et essentiels ! Si elle avait dix vies au lieu d'une, elles pourraient être pleinement employées ! La sphère de son service est privée. Là où l'amour et la sympathie sont nécessaires, où la gentillesse et la tendresse sont requises,

en s'occupant d'un jeune, d'un malade, d'un désespéré, en allant dans telle maison ou telle autre, cherchant la personne négligée, chérissant l'âme abattue, indiquant Christ au pécheur – tel est le service de la femme – quel travail, quel champ de service !

Tout cela peut être distinct de l'œuvre de l'évangile. Certaines femmes travaillaient dans l'évangile avec l'apôtre (Phil. 4:3). Certainement elles lui apportaient la nourriture ou pourvoyaient à son confort mais – nous pouvons bien le penser – elles s'occupaient aussi des âmes anxieuses, cherchaient et instruisaient les nouveaux convertis, et [ainsi] secondaient constamment les travaux de l'apôtre. Combien ce serviteur dévoué de Christ devait être réjoui en sachant que de saintes femmes priaient et œuvraient avec lui, [pendant] que lui répandait la semence. Priscilla et son mari n'exposèrent-ils pas plus exactement à Apollos la voie de Dieu ? (Act. 18:26)

L'assemblée à Cenchrée était bénie par le service d'une femme fidèle (Rom. 16:1-2) qui peut-être, dans ce ministère, fut amenée à venir à Rome. En tout cas, nous pouvons bien croire que son service continua, où que ce fut qu'elle se trouvât. Notre prière est que beaucoup de femmes fidèles s'engagent dans le travail du Seigneur. C'est impérativement nécessaire, l'œuvre languit par leur rareté. Que notre Dieu bénisse richement chaque femme engagée dans Son service !

Mais n'avons-nous pas montré que la sphère qui leur revient est privée ? Est-ce que le domaine public ajoute à leur utilité ? Ne les éloigne-t-il pas de la sphère unique et particulière où Dieu les a placées ?

Ajoutons un mot pour les hommes. Dieu ne dit jamais qu'ils ont à contraindre les femmes à leur être soumises. Il dit qu'ils ont plutôt à imiter l'amour de Christ dans ses tendres soins pour l'Église, quant à la manière de s'occuper de leurs épouses. Que les hommes prennent conscience des hautes responsabilités qui leur reviennent pour exercer leur ministère dans l'église de Christ et prêcher l'évangile à un monde qui périt. Qu'ils mettent de côté leur confort charnel et agissent selon toute l'énergie de l'amour et de la foi, communiquée par le Saint Esprit, et ils auront peu de raisons de se plaindre que les femmes, leurs épouses, dépassent la sphère qui est la leur. Seigneur, réveille ton peuple !

7) Les relations entre les assemblées

Il est intéressant et rafraîchissant de noter la salutation transmise par l'apôtre d'une assemblée à l'autre, à la fin de ses épîtres : non seulement de la part de personnes à d'autres, mais aussi de la part des saints pour les saints. De la même manière, il parle aux saints de Rome de la sollicitude des saints de la Macédoine et de l'Achaïe pour les pauvres à Jérusa-

lem (Rom. 15:26). Il les encourage à Corinthe en parlant du dévouement de ceux de la Macédoine, et inversement (2 Cor. 9:1-4). Toutes les assemblées d'Asie envoient leur salutation à celles de l'Achaïe, (1 Cor. 16:19). La grande porte ouverte pour l'évangile à Éphèse était mentionnée à Corinthe (1 Cor. 16:9). Un frère des saints de Philippe, portant leurs dons, cherche l'apôtre à Rome et les lui transmet (Phil. 2:25, 30). Tite, Timothée, Apollos, et d'autres serviteurs du Seigneur, passant d'une assemblée à l'autre, apportent leurs nouvelles, leurs joies et leurs peines, liant ensemble de manière *pratique* le peuple bien-aimé de Dieu. Une épître a été envoyée à toutes les assemblées de Galatie (Gal. 1:2), celle aux Corinthiens concerne tous les saints en tout lieu. L'assemblée à Laodicée devait faire lire aux siens l'épître aux Colossiens et devait envoyer la sienne aux Colossiens [pour la leur faire connaître] (Col. 4:16-17).

Tout cela est extrêmement intéressant, et montre la vie commune et les intérêts communs qui mobilisaient toute l'église. C'était, *c'est* un seul Corps. Que le peuple de Dieu fasse de même aujourd'hui ! Que les besoins, les joies et les peines d'une assemblée soient connus et sentis de toutes ! Qu'il y ait un échange de salutations d'amour, de visites. Qu'elles partagent leurs joies et les multiplient, leurs peines et les soulagent d'autant ! Qu'ils rendent la précieuse vérité du seul Corps de Christ si précieuse, réelle et pratique que nul n'osera dire qu'il s'agit d'une simple théorie :

« À ceci tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour entre vous » (Jn. 13:35).²⁴

8) Conclusion

Nous devons humblement confesser que les pages précédentes n'offrent qu'une présentation incomplète et imparfaite de ce sujet tellement important. Cependant, si leurs résultats sont une plus claire appréhension de la nature, la dignité et la destinée de l'église de Christ, nous bénirons Dieu.

²⁴ Le lecteur aura noté qu'aucune place n'a été donnée au sujet du baptême d'eau. C'est intentionnel. Dans la même épître parlant de la cène du Seigneur, où l'apôtre dit « J'ai reçu du Seigneur » (1 Cor. 11:23), il dit au sujet du baptême « Christ ne m'a pas envoyé baptiser, mais prêcher l'évangile » (1 Cor. 1:17). Nous avons à peine besoin de dire que cela ne jette aucun discrédit sur cette ordonnance du Seigneur, mais qu'elle a à faire, non avec l'église, mais avec le royaume – la place de responsabilité sur la terre. Nous sommes baptisés en un seul Corps (dans l'église) par le Saint Esprit (1 Cor. 12:13) et dans le royaume, par l'eau (Mat. 28:19). Ces sujets étant par conséquent différents, nous n'avons abordé aucun commentaire au sujet du baptême d'eau. Quant à sa place et à son importance, nous n'avons aucune objection.

Nous suggérons plusieurs pensées. L'église de Dieu étant ce que nous avons décrit, quel est l'état d'esprit qui nous convient quand nous considérons sa condition actuelle dans son ensemble ? Au lieu d'un peuple céleste, attendant le Fils de Dieu, nous voyons une compagnie mondaine cherchant à se faire un nom sur la terre ; au lieu d'un seul Corps, beaucoup de divisions ; au lieu de la réalisation de la puissance du Saint Esprit dans l'adoration, le ministère et la discipline, nous constatons des expédients et des organisations humaines. À la place de la séparation du monde, on observe l'Église chez elle dans le monde, et liée à celui-ci. Chaque croyant aimant Christ n'admettra-t-il pas avec larmes que nous n'avons pas fait un tableau trop sombre ? Il serait mauvais et inconvenant d'accuser les autres. Reconnaissons plutôt ensemble notre commun péché et notre honte, et inclinons-nous sous la puissante main de Dieu. Où est cette Église, avec toute l'ardeur de son premier amour, telle qu'elle avait été établie ici-bas pour rendre témoignage à un Seigneur rejeté et absent ? « I-Cabod » (1 Sam. 4:21).

Mais quel est donc le remède ? Pouvons-nous restaurer l'église responsable, tombée si bas ? Pouvons-nous refaire les choses telles qu'elles étaient à la Pentecôte ? Hélas, non ! Nous sommes aux « derniers jours », des « temps fâcheux ». La venue du Seigneur seule peut séparer l'ivraie du froment.

Mais devons-nous demeurer passivement dans la mondanité et la désobéissance à la Parole de Dieu ? Laissons répondre l'Écriture : « Toutefois le solide fondement de Dieu demeure, ayant ce sceau : Le Seigneur connaît ceux qui sont siens, et : Qu'il se retire de l'iniquité, quiconque prononce le nom du Seigneur. Or, dans une grande maison, il n'y a pas seulement des vases d'or et d'argent, mais aussi de bois et de terre ; et les uns à honneur, les autres à déshonneur. Si donc quelqu'un se purifie de ceux-ci, il sera un vase à honneur, sanctifié, utile au maître, préparé pour toute bonne œuvre » (2 Tim. 2:19-21). Christ est le même ; sa Parole est la même ; sa grâce est la même. Il est en dehors de ce monde et des systèmes mondains de religion – cependant, il peut reconnaître et bénir la fidélité individuelle. « Ainsi donc, sortons vers lui hors du camp, portant son opprobre ; car nous n'avons pas ici de cité permanente, mais nous recherchons celle qui est à venir » (Héb. 13:13-14).

Tous ceux qui, avec une foi simple et dans la dépendance du Seigneur, agissent selon sa Parole, trouveront qu'il est toujours fidèle à sa Parole, toujours prêt à soutenir les siens, pauvres, faibles et craintifs, lesquels, à son ordre, vont vers Lui marchant sur les eaux ; toujours prêts à faire le bien dans la réalisation pratique de cette promesse : « Là où deux ou trois sont assemblés à mon nom, je suis là au milieu d'eux » (Mat. 18:20).

Chercherons-nous, ou ne chercherons-nous pas à agir selon les principes de l'église de Dieu ? Oserons-nous refuser ? Qui oserait laisser l'opportunité décider ? Pesons cette question dans le particulier, et décidons seul avec Dieu.

Emploi comparé des mots « établir » et « ordonner »

Ces mots ont été classés du sens plus général vers le sens plus particulier.

Passage	Mot grec	Édition anglaise Autorisée (KJV)	Édition anglaise Révisée (RSV)	Édition anglaise J.N.D	Édition française J.N.D
Act. 14:23	<i>keirotoneo</i> : voter (au départ), puis choisir , non pas par vote, mais avec l'approbation générale	And when they had ordained them elders in every church	And when they had appointed elders for them in every church	And having chosen them elders in each assembly	Et leur ayant choisi des anciens dans chaque assemblée
2 Cor. 8:19		...but who was also chosen of the churches to travel with us	...but his has been appointed by the churches to travel with us	...[is] also chosen by the assemblies as our fellow-traveller	...il a été choisi par les assemblées pour notre compagnon de voyage
Mc. 3:14	<i>poieo</i> : faire de quelqu'un quelque chose	And he ordained twelve, that they should be with him	And he appointed twelve, to be with him	And he appointed twelve that they may be with him	et il en établit douze pour être avec lui
1 Tim. 1:12	<i>tithemi</i> : placer , ou établir, sous quelque forme de service que ce soit	... putting me into the ministry	... appointing me to his service	... appointing to ministry him (appointing me to ministry)	...m'ayant établi dans le service
1 Tim. 2:7		...I am ordained a preacher and an apostle	...I was appointed a preacher and apostle	...I have been appointed a herald and apostle	...j'ai été établi prédicateur et apôtre
Act.		...the flock,	...the flock, in	...the flock,	...le troupeau

20:28		over the which the Holy Spirit hath made you overseers	which the Holy Spirit has made you overseers	wherein the Holy Spirit has set you as overseers	au milieu duquel l'Esprit Saint vous a établis surveillants
1 Cor. 12:18		...now has God set the members... according as it has pleased him	...God arranged the organs... as he chose	...God has set the members... according as it has pleased [him]	...Dieu a placé les membres... comme il l'a voulu
Tit. 1:5	<i>kathistemi</i> : établir une personne dans une place d'autorité	...and ordain elders in every city	...and appoint elders in every town	...and establish elders in each city	que, dans chaque ville,. tu établis des anciens
Héb. 5:1		For every high priest... is ordained	For every high priest... is appointed	For every priest... is established	Car tout souverain sacrificateur... est établi
Héb. 8:3		For every high priest is ordained	For every high priest is appointed	For every priest is constituted	Car tout souverain sacrificateur est établi
Mat. 24:45		...whom his lord hath made ruler over his household	...whom his master has set over his household	...whom his lord has set over his household	...que son maître a établi sur les domestiques de sa maison
Luc 12:14		Man, who made me a judge... over you	Man, who made me a judge... over you	Man, who established me as a judge... over you	Homme, qui est-ce qui m'a établi sur vous juge...
Act. 6:3		...seven men... whom we may appoint over this business	...seven men... whom we may appoint to this duty	...seven men... whom we will establish over this business	...sept hommes... que nous établirons sur cette affaire

Table des matières détaillée

L'Assemblée : sa nature.....	1
1) Divers systèmes d'erreurs.....	1
2) Signification du mot église.....	2
3) Le corps de Christ.....	2
4) Formé comment, de qui, quand ?.....	3
5) Contraste avec Israël et les nations.....	4
6) Complète quand ?.....	6
7) Conclusion : un caractère céleste.....	6
Une caractéristique essentielle : son unité.....	8
1) Une caractéristique essentielle.....	8
2) Un seul corps.....	8
3) Un seul Esprit.....	10
4) Une seule espérance.....	11
5) Conclusion.....	12
Sa représentation locale.....	14
1) Sa forme visible : l'assemblée locale.....	14
2) Trois emplois du mot « église ».....	14
3) Relation entre l'assemblée locale et l'assemblée entière.....	15
4) Illustrations de cette unité pratique.....	16
5) Unité dans la discipline.....	17
6) Autres questions liées à l'unité.....	18
7) Conclusion.....	19
Son organisation.....	21
1) Beauté et simplicité.....	21
2) Obstacles à la compréhension de l'ordre de l'église.....	22
1) <i>L'habitude de donner des noms</i>	22
2) <i>Le clergé</i>	23
3) <i>Les sacrements</i>	24
4) <i>Les incompréhensions au sujet du culte</i>	24
3) Enseignement de l'Écriture.....	25
1) <i>L'importance du seul Nom</i>	25
2) <i>La place de la Parole de Dieu</i>	26
3) <i>La place du Saint Esprit</i>	26
4) Conclusion.....	27
Le culte.....	29
1) Introduction.....	29
2) Importance centrale du culte dans l'Ancien Testament.....	30
3) Le culte dans l'Ancien Testament.....	30
4) Le culte dans le Nouveau Testament.....	31
5) Quelques aspects du culte.....	32
1) <i>L'adoration du Père et du Fils</i>	32
2) <i>Le rôle et la place du Saint Esprit</i>	32
3) <i>Qui sont les vrais adorateurs ?</i>	33
4) <i>Le culte collectif</i>	34
5) <i>Les occasions de l'exercice du culte</i>	34

6) Le caractère du culte.....	35
6) Conclusion.....	36
Le ministère.....	37
1) Introduction.....	37
2) Sa source.....	38
3) Son caractère.....	39
1) Les apôtres et prophètes.....	39
2) Les évangélistes.....	40
3) Les pasteurs.....	42
4) Les docteurs.....	43
5) Autres passages sur les dons.....	44
4) Sa puissance.....	45
5) Son exercice.....	47
1) La dérive de l' « ordination » cléricale.....	47
2) L'emploi des mots « ordonner » et « établir ».....	49
3) Place et signification de l'imposition des mains.....	50
4) Qui sont, selon l'Écriture, les personnes établies ?.....	50
5) Comment, selon l'Écriture, sont-elles établies ?.....	51
6) L'ordre divin pour l'exercice du ministère.....	54
La discipline.....	56
1) Introduction.....	56
2) Sa nécessité.....	57
3) Son objet.....	58
4) Les occasions où elle est exercée.....	59
1) Le mal moral.....	59
2) Le mal doctrinal.....	60
3) L'association avec le mal.....	60
5) Son caractère.....	61
1) La discipline préventive.....	61
2) La discipline corrective.....	62
3) La discipline préservatrice.....	63
6) L'esprit avec lequel l'exercer.....	65
7) La restauration.....	66
8) L'autorité pour exercer la discipline.....	68
Autres points pratiques.....	72
1) Les réunions d'assemblée.....	72
1) La réunion pour le culte et la fraction du pain.....	73
2) La réunion de prières et la réunion d'édification.....	74
2) Les œuvres de l'assemblée.....	76
3) Les attractions d'église.....	77
4) Les édifices religieux.....	78
5) Les questions d'argent.....	78
6) La place de la femme dans les assemblées.....	81
7) Les relations entre les assemblées.....	84
8) Conclusion.....	85
Emploi comparé des mots « établir » et « ordonner ».....	88